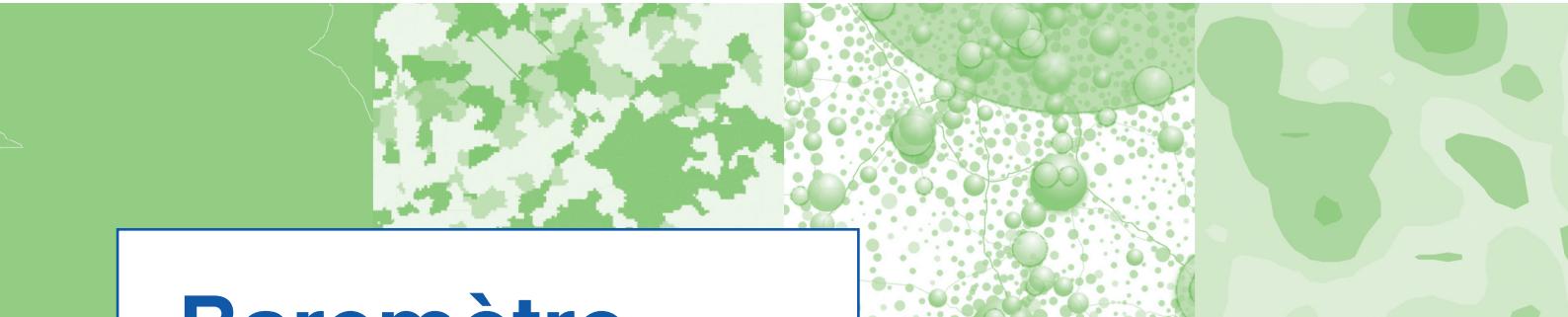




CONFÉRENCE
NATIONALE
DES TERRITOIRES



Baromètre de la cohésion des territoires

JUILLET 2018

Sommaire des indicateurs

Baromètre de la cohésion des territoires

#1 SOLIDARITÉ

DÉSÉQUILIBRES DÉMOGRAPHIQUES	
→ Part des 65 ans et plus	4
→ Part des 65 ans et plus en Europe	6
ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL	
→ Rapport entre les demandes et les attributions de logements sociaux	8
EMPLOI	
→ Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C	10
→ Taux de chômage parmi les 15 ans et plus en Europe	12
INTENSITÉ DE LA POLITIQUE SOCIALE	
→ Part de la population couverte par le Revenu de Solidarité Active	14

#2 QUALITÉ DE VIE

NIVEAU DE VIE	
→ Revenu médian disponible par unité de consommation	16
→ Risque ressenti de devenir pauvre	18
SANTÉ	
→ Taux de mortalité prématurée	20
INSERTION DES JEUNES	
→ Part des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)	22
→ Part des jeunes (18-24 ans) ayant quitté prématûrement le système scolaire en Europe	24
QUALITÉ DU LOGEMENT	
→ Taux de sur-occupation des résidences principales	26
SÉCURITÉ	
→ Nombre de cambriolages pour 1 000 logements	28
CULTURE	
→ Surface utile des établissements de lecture publique pour 1 000 habitants	30

#3 TRANSITION SOCIO- ENVIRONNEMENTALE

ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE	
→ Taux d'évolution annuel de la population dûe au solde migratoire apparent	32
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	
→ Taux de croissance annuel moyen de l'artificialisation des sols	34

#4
**CAPACITATION
DES
TERRITOIRES**

DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE	
→ Taux d'évolution annuel de la population	36
DYNAMISME DE L'EMPLOI	
→ Taux d'évolution annuel de l'emploi	38
CROISSANCE ÉCONOMIQUE - FICHE EUROPÉENNE	
→ Produit Intérieur Brut par habitant exprimé en Standard de Pouvoir d'Achat en Europe	40
SPÉCIALISATION FONCTIONNELLE	
→ Part des fonctions productives dans l'emploi	42
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	
→ Taux de création d'entreprises	44
COUVERTURE NUMÉRIQUE	
→ Part des locaux éligibles au Très Haut Débit	46
ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE	
→ Part des personnes se disant compétentes pour utiliser les produits technologiques du quotidien	48
ACCÈS AUX SERVICES	
→ Temps d'accès routier médian à un panier d'équipements de la vie courante	50
NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION	
→ Part des 30-34 ans diplômés du supérieur	52

#5
**CAPITAL SOCIAL
DES TERRITOIRES**

INVESTISSEMENT SOCIAL	
→ Nombre de bénévoles en associations pour 100 habitants	54
PARTICIPE AUX ÉLECTIONS	
→ Taux de participation au premier tour des élections présidentielles	56

#6
**COOPÉRATION
ENTRE LES
TERRITOIRES**

INTENSITÉ DE L'INTERCOMMUNALITÉ	
→ Coefficient d'intégration fiscale moyen des EPCI	58
INTERDÉPENDANCE LIÉE À L'EMPLOI	
→ Taux de couverture de l'emploi	60
INTERDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE	
→ Part des établissements dont le siège social se situe hors de la zone d'emploi	62
TRANSFERTS PUBLICS	
→ Part des retraites et des prestations sociales dans le revenu disponible	64

Déséquilibres démographiques

Enjeu

Adapter les territoires aux enjeux du vieillissement de la population.

Part des 65 ans et plus

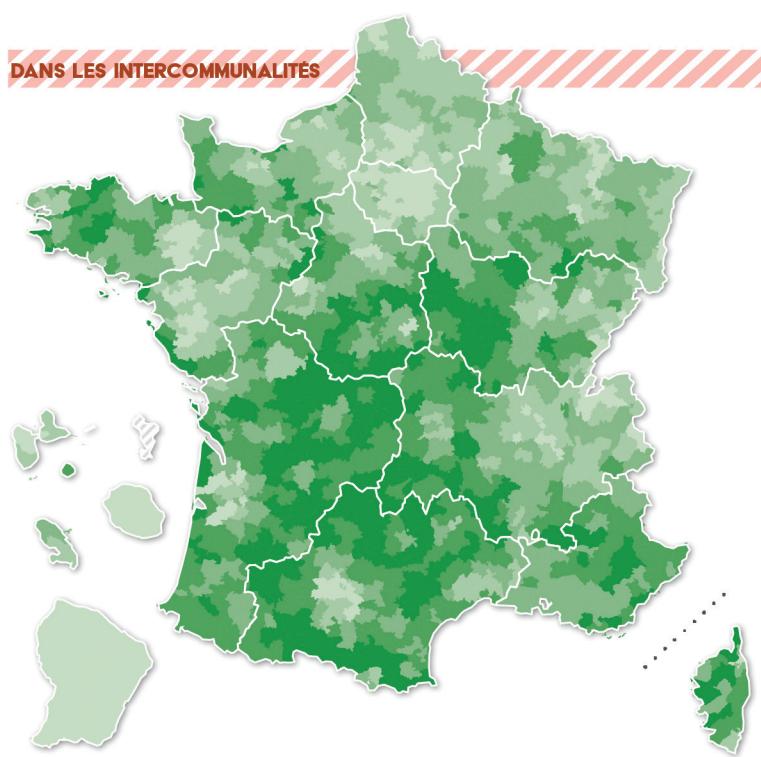
Pourquoi cet indicateur

La part des personnes âgées de 65 ans ou plus permet de mesurer le degré de vieillissement d'un territoire et son évolution. Cette notion doit être distinguée de celle de gérontocroissance qui mesure, en abso- luto, l'évolution du nombre de personnes âgées. Un territoire peut être vieillissant (augmentation de la part des personnes âgées) sans augmentation du nombre de personnes âgées, si les jeunes en partent.

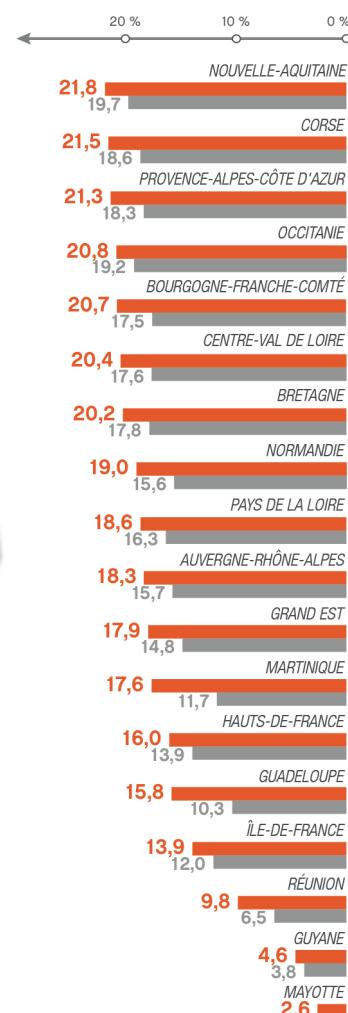
EN FRANCE



DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



* Les calculs ne tiennent pas compte de Mayotte • Sources : INSEE, RP - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Les territoires les plus ruraux sont ceux qui accueillent la plus forte proportion de personnes âgées mais les territoires les plus jeunes vieillissent rapidement

Les contrastes entre régions

Les régions françaises sont touchées très différemment par le vieillissement de leur population. Les régions les plus au sud du pays sont depuis longtemps les régions les plus concernées. Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine sont peuplées à plus de 20 % par des personnes de 65 ans et plus. De plus ces régions continuent d'enregistrer une progression régulière de leur part de personnes âgées, du fait notamment des installations de retraités. Trois autres régions (Bourgogne-Franche Comté, Centre-Val de Loire et Bretagne), se distinguent par une proportion de personnes âgées nettement au-dessus de la moyenne nationale. Les régions du nord ont un profil démographique très différent. En Île-de-France, dans les Hauts-de-France et dans la région Grand Est, la part des personnes âgées est en-

core inférieure à la moyenne nationale. Malgré cette relative « jeunesse », ces régions sont également confrontées aux enjeux de vieillissement, avec de fortes progressions de la part des 65 ans et plus.

Dans les DOM, les Antilles - Martinique (17,6 %) et la Guadeloupe (15,8 %) se distinguent par une part de 65 ans et plus nettement plus importante qu'à la Réunion (9,8 %), en Guyane (4,6 %) et à Mayotte (2,6 % en 2012). A la Guadeloupe et à la Martinique, la population stagne et le processus de vieillissement est particulièrement rapide. A la Réunion, en Guyane et à Mayotte, la population est encore en forte croissance et la part de personnes âgées reste faible, mais leur nombre est désormais en forte augmentation. Ce vieillissement de la population peu anticipé constitue un défi majeur.

Les contrastes entre EPCI

La lecture des contrastes à l'échelle des intercommunalités offre un éclairage complémentaire. Si les régions les plus âgées se trouvent dans le sud de la France, les intercommunalités les plus âgées s'égrènent le long d'un axe allant de la Haute-Marne au Massif Central. Ces espaces ruraux, souvent situés en frange de régions accueillent des populations généralement constituées à plus de 25 % de 65 ans et plus.

Cette échelle d'analyse permet par ailleurs d'observer la

spécificité des espaces littoraux. La part des personnes âgées dans les intercommunalités qui bordent les côtes atlantique ou méditerranéenne est systématiquement plus importante que celle des intercommunalités retro littorales.

Ces intercommunalités « âgées » se démarquent des intercommunalités du nord de la France mais également des intercommunalités des grands centres urbains dont la population compte parmi les plus jeunes de France.

Les contrastes entre types de territoires

Les pôles urbains moyens et petits (centralités de taille intermédiaire) comptent aujourd'hui parmi les espaces les plus âgés de France, avec près d'un quart de leur population âgée de 65 ans et plus, soit un niveau proche du taux observé dans les communes isolées où la part de

personnes âgées est la plus importante de France (26,1 % en 2014). Les grands pôles urbains et leurs couronnes, malgré l'augmentation très significative de leur part de personnes âgées, demeurent globalement des espaces jeunes attirant étudiants, jeunes actifs et familles.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, la part des personnes âgées est plus faible qu'en moyenne en France métropolitaine (écart de 3 points de pourcentage).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

1999	14,4	14,2	17,4	18,7	17,2	20,7	18,7	20,6	24,2
2014	17,1	16,5	18,6	22,9	19,0	24,7	21,3	21,2	26,1
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles

Déséquilibres démographiques

Enjeu

Adapter les territoires aux enjeux du vieillissement de la population.

Part des 65 ans et plus en Europe

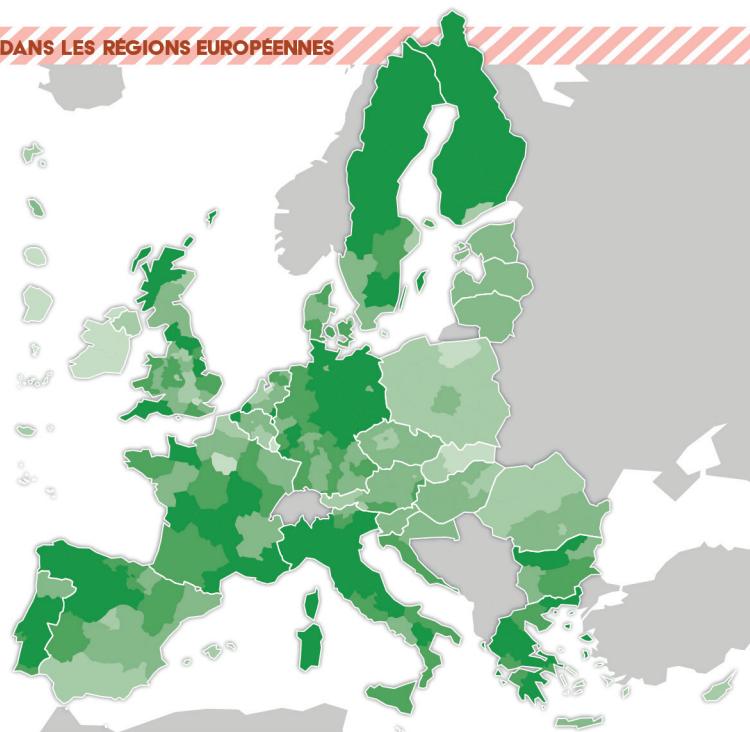
Pourquoi cet indicateur

La part des personnes âgées de 65 ans ou plus permet de mesurer le degré de vieillissement d'un territoire et son évolution. Cette notion doit être distinguée de celle de gérontocroissance qui mesure, en ab-solu, l'évolution du nombre de personnes âgées. Un territoire peut en effet être vieillissant (augmentation de la part des personnes âgées) sans augmentation du nombre de personnes âgées, si les jeunes en partent.

Note : cet indicateur Eurostat est une estimation pour l'année 2017, qui n'existe qu'aux niveaux national et régional.



DANS LES RÉGIONS EUROPÉENNES



Part des personnes de 65 ans et plus en 2017

En %, par région européenne (NUTS2)



Données non disponibles

ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



DANS LES PAYS DE L'UE



Sources : Eurostat • Réalisation : CGET, 2018

Un vieillissement relativement modéré en France à l'échelle européenne

Les contrastes entre pays européens

En 2017, près d'un Français sur cinq est âgé de 65 ans ou plus (19,2 %), soit un niveau comparable à la moyenne européenne. Au regard des autres pays européens, la structure par âge de la population française est relativement équilibrée. Malgré une fécondité parmi les plus élevées

d'Europe, la France n'est pas confrontée (comme l'Irlande) à une surreprésentation de sa jeunesse. A l'inverse, notre pays se distingue nettement des pays les plus vieillissants d'Europe (Allemagne, Grèce, Italie) par un vieillissement de la population plus modéré.

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

Ce constat général ne doit pas masquer les différences régionales importantes qui existent en France. Les anciennes régions de l'Est et du Nord sont relativement moins « âgées » que celles situées au sud de la Loire. Parmi ces dernières, la Bourgogne, l'Auvergne, le Limousin ou encore Poitou-Charentes se distinguent par une proportion de personnes âgées nettement supérieure à la moyenne européenne et nationale. Ces quatre régions ressemblent dans leur structure démographique aux régions les plus âgées d'Allemagne (Saxe, Saxe-Anhalt, Brandebourg), d'Italie (Piémont, Ligurie, Emilie-Romagne, Toscane, Ombrie, Marches, Abruzzes), de Grèce (de la Thessalie au Péloponnèse), du Portugal (Centre et Alente-

jo) ou encore d'Espagne (Castille, Asturies, Galice). Les DOM constituent un cas spécifique : la Réunion mais surtout la Guyane et Mayotte sont parmi les territoires les plus jeunes d'Europe. La Guyane et Mayotte sont les régions européennes qui comptent le moins de personnes âgées, respectivement 5,2 % et 2,6 % de 65 ans et plus. Du fait de la situation dans les DOM, le cas de la France est atypique par rapport à nos voisins européens. La part des personnes âgées et des retraités varie très fortement d'une région à l'autre. Entre l'ancienne région Limousin, territoire le plus âgé du pays (25,5 %) et la moins âgée (Mayotte : 2,6 %), l'écart est de près de 23 points, soit le plus important d'Europe.

Accès au logement social

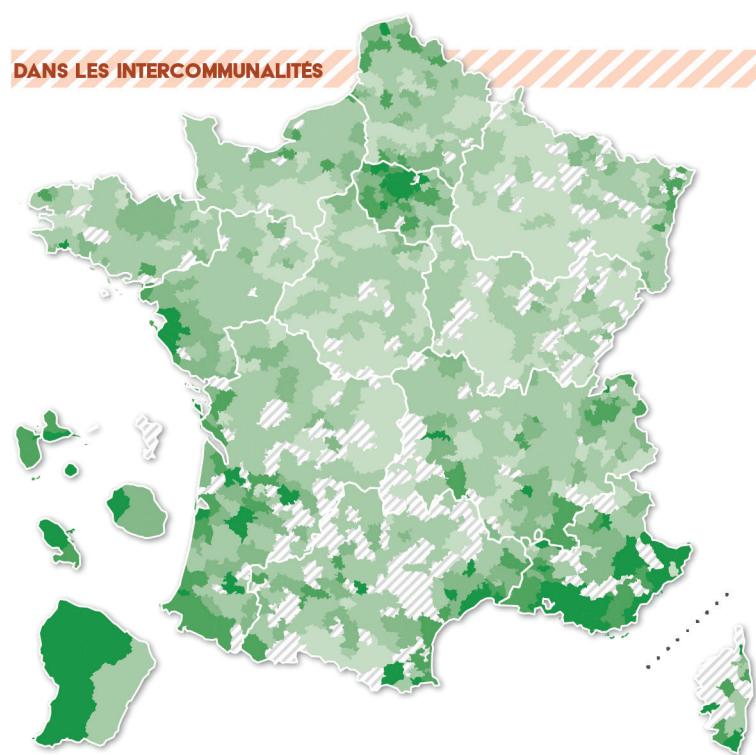
Enjeu

Permettre, dans tous les territoires, l'accès au parc de logements sociaux pour les ménages éligibles, et en particulier les plus fragiles d'entre eux.

Rapport entre les demandes et les attributions de logements sociaux

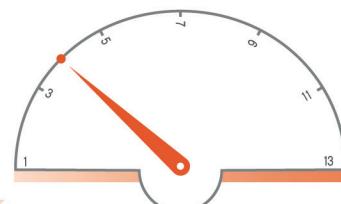
Pourquoi cet indicateur

Le rapport entre les demandes de logements sociaux et le nombre d'attributions (ou demandes satisfaites) permet d'apprécier les difficultés d'accès au logement social, très variables d'un territoire à l'autre. Le parc locatif social occupe une place cruciale dans le fonctionnement du marché du logement et dans la capacité à pouvoir proposer aux populations – notamment les plus fragiles – une offre adaptée à chaque étape de leur parcours résidentiel.



EN FRANCE

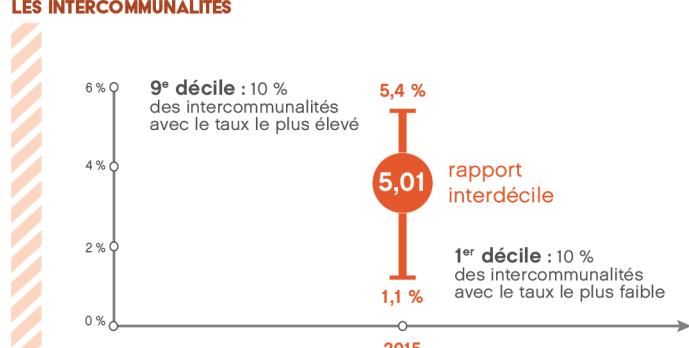
2015
3,90 %



DANS LES RÉGIONS



DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



ÉCART ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES

2015
9,44 %

Un accès au parc social difficile dans les plus grandes agglomérations, sur les littoraux et dans les Dom

Les contrastes entre régions

Malgré les efforts de production conséquents depuis les années 2000, les besoins en logements sociaux restent très importants et insuffisamment couverts dans certains territoires.

Le parc social, trop concentré à certains endroits et pas assez développé à d'autres, ne joue ainsi pas pleinement son rôle d'amortisseur des difficultés à se loger.

En France, on dénombrait en moyenne 3,9 demandes de logement social pour une attribution au cours de l'année

2015. C'est dans les plus grandes agglomérations, et en particulier dans la région parisienne et le long du littoral méditerranéen, ainsi que dans les Dom, que l'accès au logement est le plus difficile. En Île-de-France, en Paca, en Corse, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, on dénombre en moyenne plus de sept demandes en cours pour une seule attribution. Dans la plupart des autres régions françaises, ce rapport est inférieur à 4.

Les contrastes entre EPCI

Au sein des régions, trois types d'espaces sont plus particulièrement concernés par des difficultés importantes d'accès au parc locatif social.

→ L'agglomération parisienne et les grandes agglomérations du littoral méditerranéen.

Dans la Métropole du Grand Paris, on enregistrait 94 demandes pour une attribution en 2015 : la tension provient d'une demande très importante qu'un parc social pourtant déjà bien développé (près de 25 % des résidences principales) ne parvient pas à satisfaire. La situation est différente le long du littoral méditerranéen : la tension y est équivalente (autour de huit demandes pour une attribution dans les métropoles de Nice, Toulon et Montpellier), mais elle est largement liée à un parc locatif social trop peu développé (entre 10 et 15 % des résidences principales) pour répondre aux besoins.

→ Les territoires les plus pauvres, en particulier les Dom.

Dans les Dom, l'offre locative sociale, pourtant supérieure à la moyenne nationale (plus de 15 % des rési-

dences principales), ne parvient pas à répondre à une demande élevée, renforcée en Guyane et à la Réunion par une croissance démographique très importante. L'attente avant l'attribution d'un logement social y est donc souvent très longue (supérieure à 10 ans dans quatre intercommunalités de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane).

→ Les espaces frontaliers et littoraux prisés où l'imobilier est cher.

Des situations de tension très localisées existent, parfois à l'intérieur de régions présentant des ratios d'attribution plutôt favorables. On compte plus de six demandes pour une attribution dans l'intercommunalité frontalière du Genevois français, quand la pression sur le parc social est bien moins importante à proximité (Bresse, Dombes, Bugey). De même, les intercommunalités qui bordent le bassin d'Arcachon connaissent une pression sur leur parc locatif social plus importante que Bordeaux Métropole.

Emploi

Enjeu

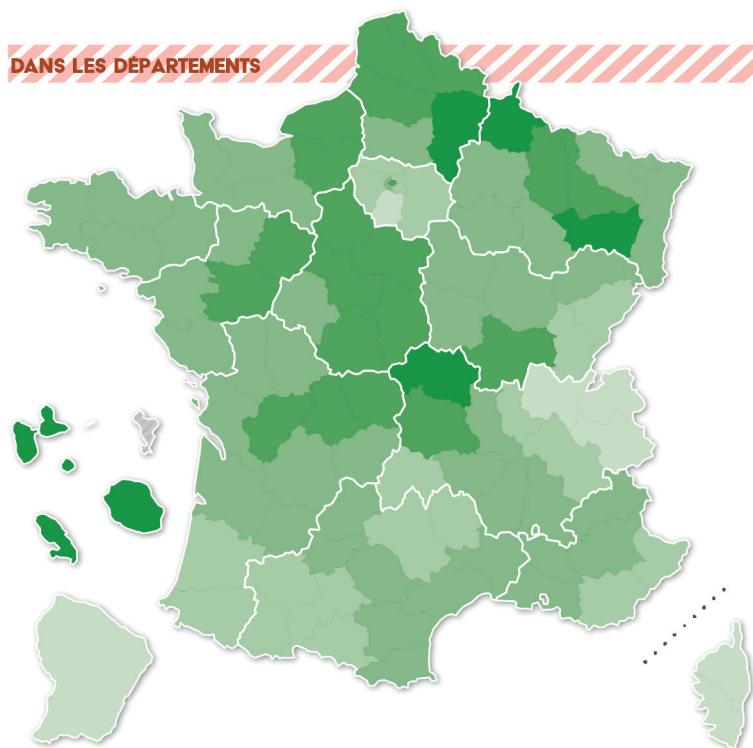
Réduire la part du chômage.

Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C

Pourquoi cet indicateur

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont les demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories A, B et C de Pôle Emploi depuis au moins un an. La géographie du chômage de longue durée n'est pas toujours calquée sur celle du chômage : elle montre avant tout les espaces dans lesquels les situations de chômage s'enracinent dans la durée et où le retour à l'emploi est difficile.

DANS LES DÉPARTEMENTS



Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C en 2017
En %, par département



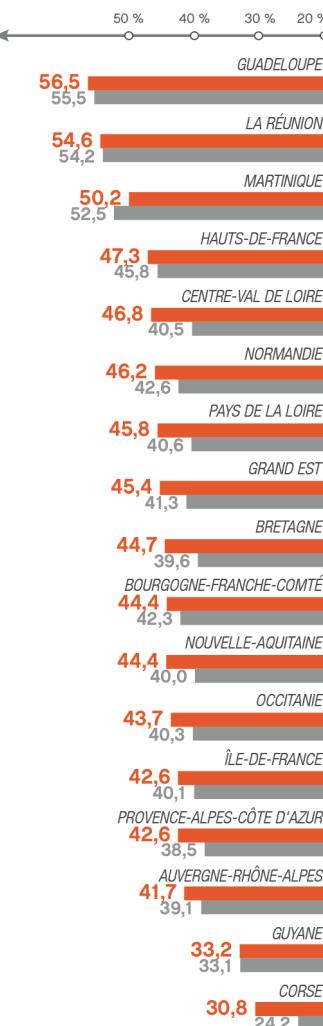
ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES DÉPARTEMENTS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Une réduction des disparités territoriales entre 2013 et 2017, dans un contexte de hausse du chômage et en particulier du chômage de longue durée

Les contrastes entre régions

C'est dans les régions les plus touchées par le chômage que la part de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de longue durée est la plus importante : les Dom (hormis la Guyane) au premier chef, où plus de la moitié des DEFM inscrits en catégories A, B et C sont au chômage depuis un an ou plus, et les Hauts-de-France (47,3 %). Mais le chômage de longue durée est également très fréquent dans des régions qui affichent pourtant un taux de chômage assez bas, par exemple les Pays de la Loire et la Bretagne, ou encore le Centre-Val-de-Loire. A l'inverse, les régions Occitanie et PACA figurent respectivement aux douzième et quatorzième rangs pour leur part de chômeurs de longue durée, alors que le niveau du chômage y est presque aussi élevé que dans les Hauts-

de-France : ce constat reflète le dynamisme économique très fort de la France méridionale, qui ne parvient pas à résorber durablement le chômage mais qui permet à une partie des chômeurs de ne pas trop s'éloigner de l'emploi, par la multiplication de contrats courts notamment¹.

Entre 2013 et 2017, la part du chômage de longue durée a diminué dans une seule région, la Martinique, qui affiche cependant toujours un des taux les plus élevés. Son augmentation a été faible dans les autres Dom et dans les Hauts-de-France. La hausse du chômage de longue durée a en revanche été plus forte dans les régions qui étaient moins affectées en 2013, ce qui a conduit à une réduction des écarts entre les régions de 31 à 26 points.

Les contrastes entre départements

À l'échelle des départements, on observe la même légère tendance à la réduction des disparités, dans un contexte de forte hausse du chômage de longue durée : dans la moitié des départements, la part de chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus dépasse 45 %, contre 41 % en 2013. Les départements les plus affectés sont l'outre-mer et le Nord de la France confronté à la désindustrialisation, mais aussi un ensemble de départements peu denses du Centre et de l'Ouest, où le taux de chô-

mage n'est pas si élevé mais où la croissance de l'emploi est atone et où la population diminue. A l'inverse, le chômage de longue durée est beaucoup moins présent dans les espaces en forte croissance économique (Île-de-France – hormis Paris et la petite couronne –, façades Ouest et Sud), ainsi que dans les départements où l'économie touristique est pourvoyeuse de contrats temporaires nombreux (Alpes, Sud du Massif Central, Pyrénées, Corse, littoral de la Côte d'Azur).

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, malgré un taux de chômage entre 15 et 64 ans 2,6 fois plus élevé qu'en France métropolitaine, la part des demandeurs d'emploi de longue durée y est un peu plus faible (1 point de pourcentage de moins).



1. Voir « Emploi et territoires », Rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, pp35-36, CGET.

Emploi

Enjeu

Réduire le nombre de chômeurs et ses fortes disparités d'une région à l'autre en Europe.

Taux de chômage parmi les 15 ans et plus en Europe

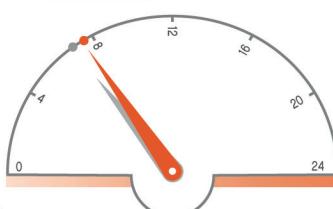
Pourquoi cet indicateur

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et la population active totale. Il est ici calculé pour l'ensemble de la population active âgée de plus de 15 ans, à l'échelle des NUTS2 (anciennes régions pour la France).

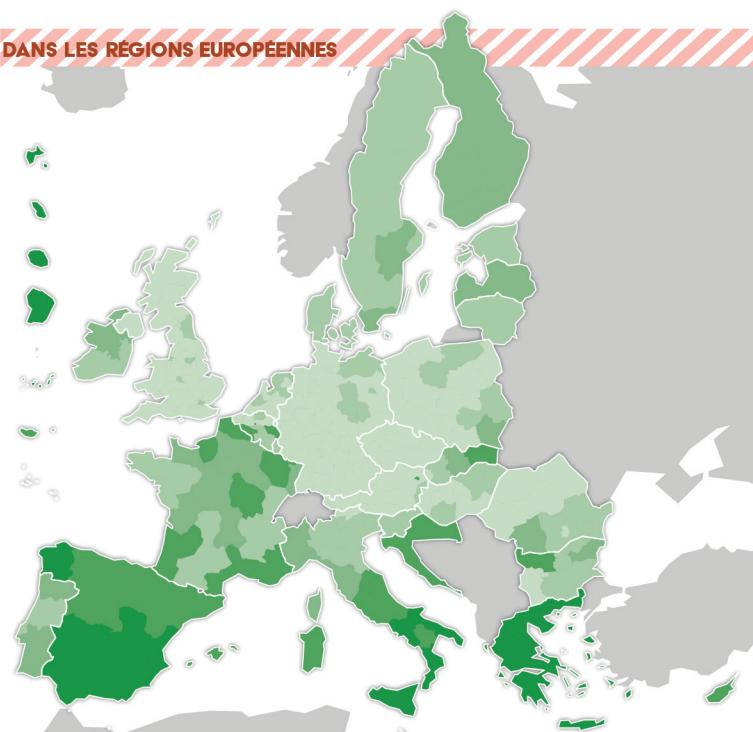
EN EUROPE

2008
7,0 %

2017
7,6 %



DANS LES RÉGIONS EUROPÉENNES



Taux de chômage
en 2017

En %, par région européenne (NUTS2)



Données
non disponibles

DANS LES PAYS DE L'UE

20 % 10 % 0 % 10 % 20 %

GRECE	21,5
ESPAGNE	17,2
CROATIE	11,2
ITALIE	11,2
CHYPRE	11,0
FRANCE	9,4
PORTUGAL	8,9
LETTONIE	8,7
FINLANDE	8,6
SLOVAQUIE	8,1
BELGIQUE	7,1
LITUANIE	7,1
IRLANDE	6,7
SUÈDE	6,7
SLOVÉNIE	6,6
BULGARIE	6,2
ESTONIE	5,8
DANEMARK	5,7
AUTRICHE	5,5
LUXEMBOURG	5,5
POLONNE	4,9
ROUMANIE	4,9
PAYS-BAS	4,8
ROYAUME-UNI	4,3
HONGRIE	4,2
MALTE	4,0
ALLEMAGNE	3,7
RÉP. TCHÈQUE	2,9

ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



Sources : Eurostat • Réalisation : CGET, 2018

Une augmentation des disparités entre régions européennes, dans un contexte de forte hausse du chômage en Europe entre 2008 et 2017

Les contrastes entre pays européens

Avec un taux de chômage de 9,4 % (actifs de 15 ans et plus) en 2017, la France est le sixième pays européen le plus concerné par des difficultés d'accès à l'emploi. Ce taux est près de deux points supérieur à la moyenne européenne (7,6 %). Comme de nombreux pays, en particulier du Sud de l'Europe, la France a été confrontée à une augmentation importante de son taux de chômage depuis la crise de 2008 (7,5 %).

Au cours de cette période, les écarts de taux de chômage entre pays ont fortement progressé et la hiérarchie entre

pays a évolué. L'Allemagne ou le Royaume-Uni comptent désormais parmi les pays dont les taux de chômage sont les plus faibles d'Europe. Cette baisse s'est cependant accompagnée d'une flexibilisation du marché du travail dans ces pays, pouvant entraîner une augmentation de l'activité à temps partiel et une forme de précarité. La position de la France dans la hiérarchie européenne est en revanche restée relativement stable même si elle a légèrement régressé (sixième pays le plus concerné en 2017, huitième en 2008).

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

La progression du taux de chômage à l'échelle de l'UE s'est accompagnée d'une augmentation considérable des écarts entre régions européennes avec d'un côté des régions d'Europe centrale et d'Europe du Nord où les taux de chômage sont inférieurs ou proche de 6 % et des régions d'Europe du Sud, en particulier en Grèce, en Espagne, en Croatie, au Sud de l'Italie ainsi qu'un tiers des anciennes régions françaises où ce taux dépasse les 10 %.

En France, les territoires les plus concernés sont les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, la

Haute-Normandie, mais également le Languedoc Roussillon ainsi que les DOM.

L'analyse des écarts inter-régionaux montre des analogies entre la France, l'Italie et l'Espagne. Ces trois pays connaissent des différences très importantes de taux de chômage au sein de leurs frontières. En France, ces écarts sont principalement le fait du décrochage des DOM par rapport à la métropole. En Italie et en Espagne, ils sont davantage révélateurs d'une opposition entre les régions du Nord et du Sud.

Intensité de la politique sociale

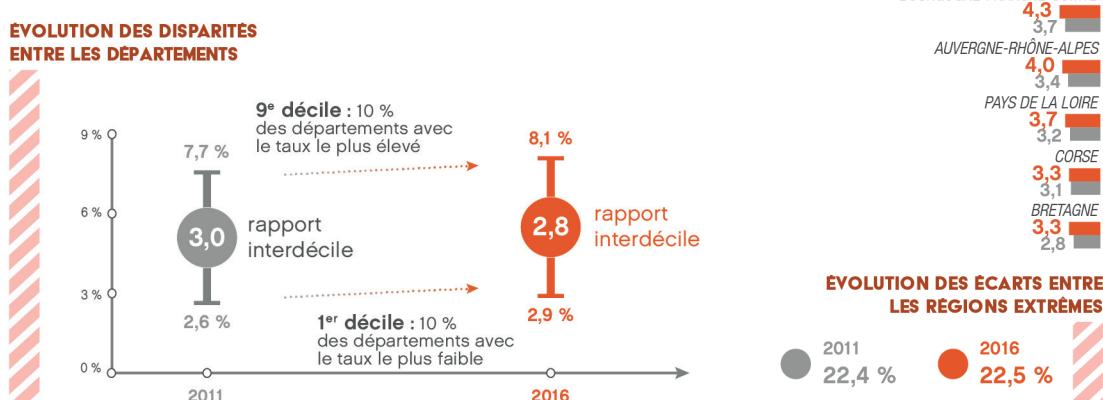
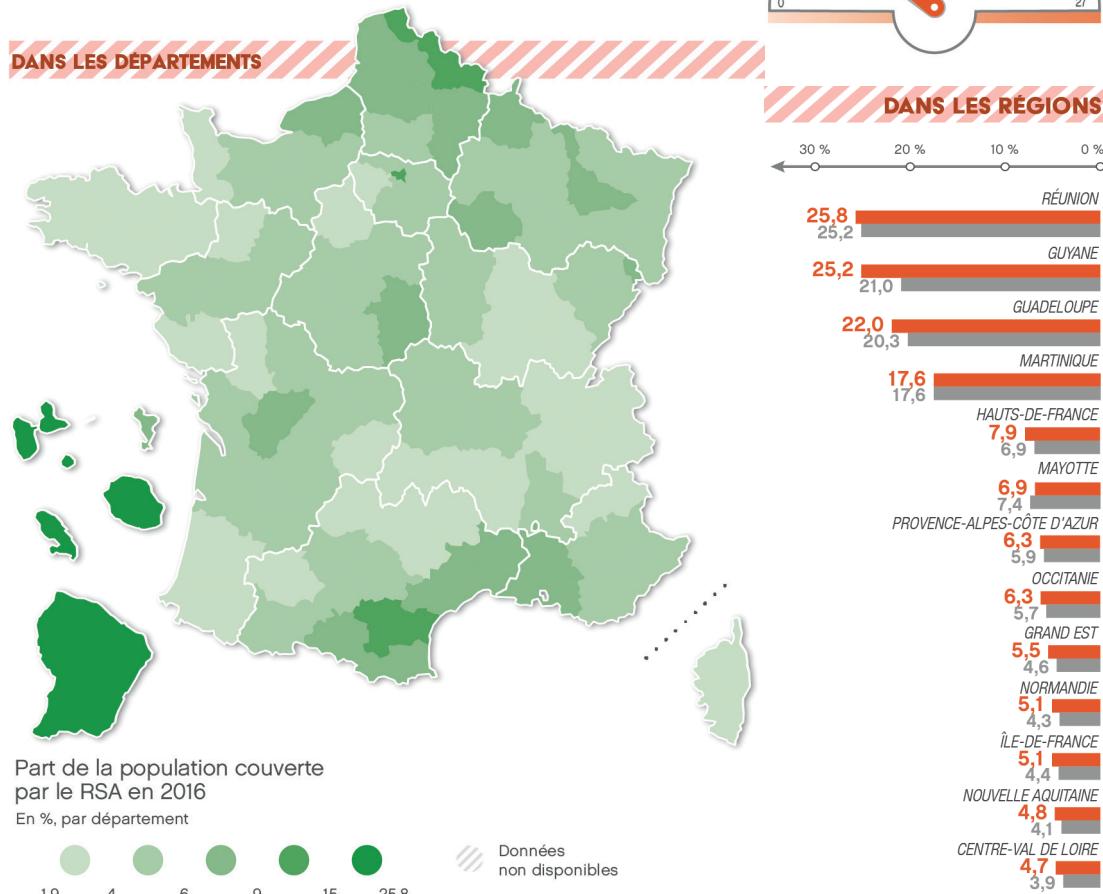
Enjeu

Assurer un socle de base permettant l'émancipation de chacun.

Part de la population couverte par le RSA

Pourquoi cet indicateur

La part des populations couvertes par le Revenu de Solidarité Active (RSA) permet d'apprecier le niveau de précarité sociale sur les territoires. Le RSA assure un rôle de minimum social (RSA socle) pour les ménages dont les ressources sont jugées insuffisantes. Le seuil de revenu en déçà duquel un ménage peut bénéficier de ce dispositif est fonction de sa composition et il est revalorisé chaque année selon l'inflation. Une augmentation supplémentaire a été apportée chaque année après 2013 dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Cette aide est complétée par une prime d'activité (anciennement RSA activité) qui n'est pas prise en compte ici.



Sources : CNAF, MSA, INSEE estimations de population, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Une population couverte par le RSA globalement en augmentation et particulièrement élevée dans les DOM

Les contrastes entre régions

Le nombre de foyers bénéficiant du RSA socle est de 1,86 millions en France au 31 décembre 2016, il est en baisse de 4,4 % par rapport à 2015 où il s'élevait à 1,95 millions après une vive augmentation depuis le début de la crise et la mise en place de ce dispositif en remplacement des précédents (revenu minimum d'insertion, allocation parent isolé,...). La part de la population couverte par le RSA (les allocataires, leurs conjoints et enfants à charge) représente, en 2016, 5,7 % de la population française. Fin 2011, cette part était de 5,1 %. Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation de la pauvreté en lien avec celle du chômage et, pour une plus faible partie, de la revalorisation du plafond de ressources permettant à davantage de personnes de bénéficier du RSA socle.

Dans les DOM, la part de la population couverte par le RSA est très importante (près du quart, avec toutefois des

écart importants entre DOM), en lien avec des indicateurs sociaux et économiques très dégradés : des taux de chômage supérieurs à 20 % et des taux de pauvreté (60 % du revenu disponible médian national) qui s'élèvent par exemple à 41 % à La Réunion et 32 % en Martinique. En métropole, les régions les plus touchées par le chômage (Hauts-de-France, Occitanie, Provence - Alpes-Côte d'Azur) sont aussi celles où la part de la population couverte par le RSA est la plus forte (respectivement 7,3 %, 6,3 % et 6,2 %). Ce n'est pas le cas de la Corse où le taux de chômage en 2016 atteint 10 % alors que la part de la population couverte par le RSA est très faible (3,3 %). Les contrastes entre régions ont augmenté : l'écart entre la région présentant la part la plus élevée (25,8 % La Réunion) et celle présentant la part la plus faible (3,3 % Corse) est passé de 22,1 points de pourcentage en 2011 à 22,4 en 2016.

Les contrastes entre départements

Dans un contexte de hausse de la part de la population couverte par le RSA en France entre 2011 et 2016, le rapport interdécile de cet indicateur a diminué entre ces deux années. Les départements de métropole qui ont les

parts de bénéficiaires les plus fortes (Hérault, Bouches-du-Rhône, Gard, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales) ont en effet connu une hausse moins rapide que la moyenne nationale.

Niveau de vie

A. Approche objectivée

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, d'avoir un niveau de vie satisfaisant, notamment en résorbant la précarité.

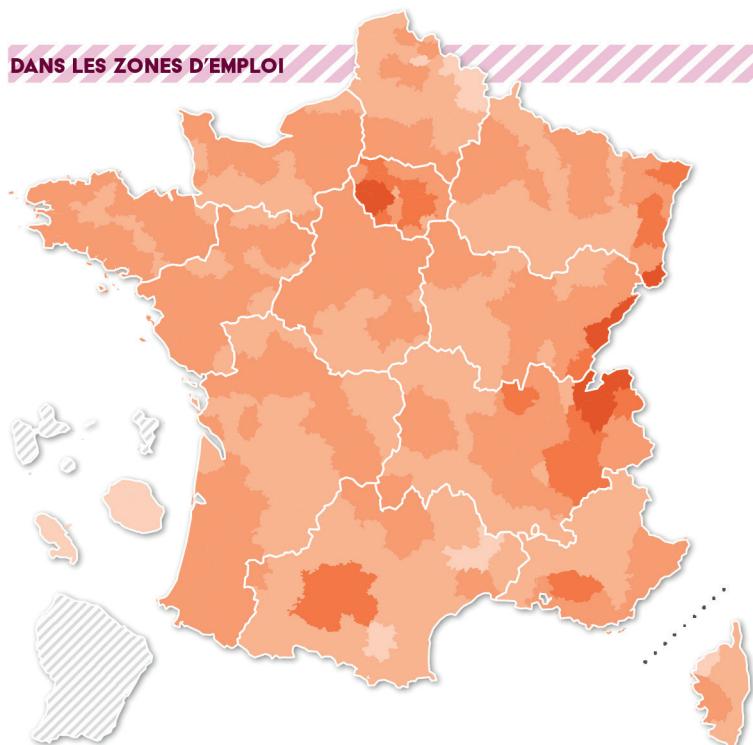
Revenu médian disponible par unité de consommation

Pourquoi cet indicateur

La médiane du revenu disponible par unité de consommation indique le niveau de vie médian des populations d'un territoire, en prenant en compte les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Cet indicateur permet d'apprécier les inégalités de niveau de vie d'un territoire à l'autre.



DANS LES ZONES D'EMPLOI



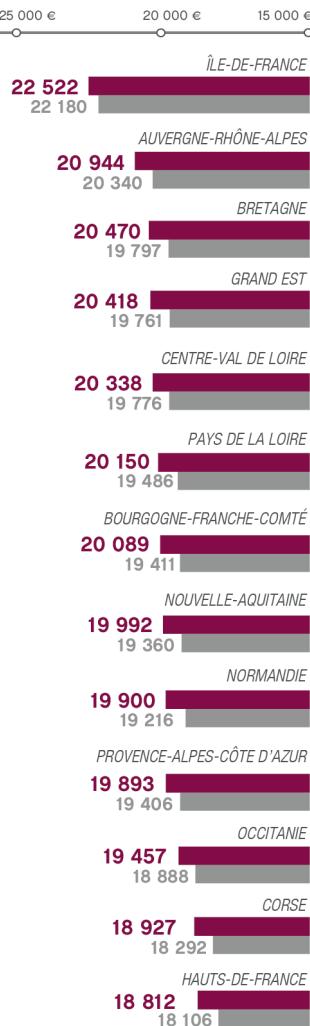
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2014
En euros, par zone d'emploi



ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Sources : INSEE - FILOSOFI - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Un « rattrapage » à l'œuvre dans les territoires les plus pauvres

Les contrastes entre régions

Entre la région métropolitaine où la population a le revenu disponible médian par unité de consommation le plus élevé (Île-de-France, 22 522 € en 2014) et celle où il est le plus faible (Haute-Normandie, 18 812 €), il existe un écart de plus de 3 700 €. À l'échelle de la France métropolitaine, ce revenu a augmenté en moyenne de 1,5 % par an entre 2012 et 2014, passant de 19 786 euros à 20 369 euros. Cette hausse a bénéficié à toutes les régions, mais à des

rythmes différents. Les régions où les populations sont les plus pauvres (Hauts-de-France, Corse, Normandie) ont vu leur revenu disponible médian croître davantage que les régions où le revenu médian est le plus élevé (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes). Aussi, les disparités de revenus entre les régions ont eu tendance à légèrement se réduire entre 2012 et 2014.

Les contrastes entre zones d'emploi

Au niveau des zones d'emploi, la réduction des disparités, bien que moins nette, est également tangible : le rapport des déciles est passé de 1,19 à 1,18 au cours de cette période. Les 10 % des zones d'emploi où le revenu disponible médian est le plus élevé ont vu ce dernier croître en moyenne de 1,5 % par an, contre 2 % pour les zones les plus pauvres. Par exemple, la progression du revenu dis-

ponible médian a été supérieure à 2,5 % dans les zones d'emploi de la Thiérache et de Maubeuge entre 2012 et 2014, et inférieure à 1 % dans les sept zones d'emploi les plus riches de France (Houdan, le Genevois Français, Rambouillet, etc.). On observe donc bien un phénomène de « rattrapage » des territoires les plus pauvres.

Les défis à venir se situent principalement à des échelles plus fines : c'est en effet au cœur des villes que se trouvent les inégalités les plus nettes, les populations très riches y côtoyant les populations très pauvres. C'est à ce défi de réduction des inégalités entre quartiers en difficulté et autres quartiers des mêmes agglomérations que s'attaque la politique de la ville, en mobilisant à la fois les politiques de droit commun et des dispositifs spécifiques.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, le taux de pauvreté est presque trois fois plus élevé qu'en moyenne en France métropolitaine.

Revenu

B. Approche perception

Enjeu

Réduire les inégalités de revenus entre les territoires et au sein des territoires.

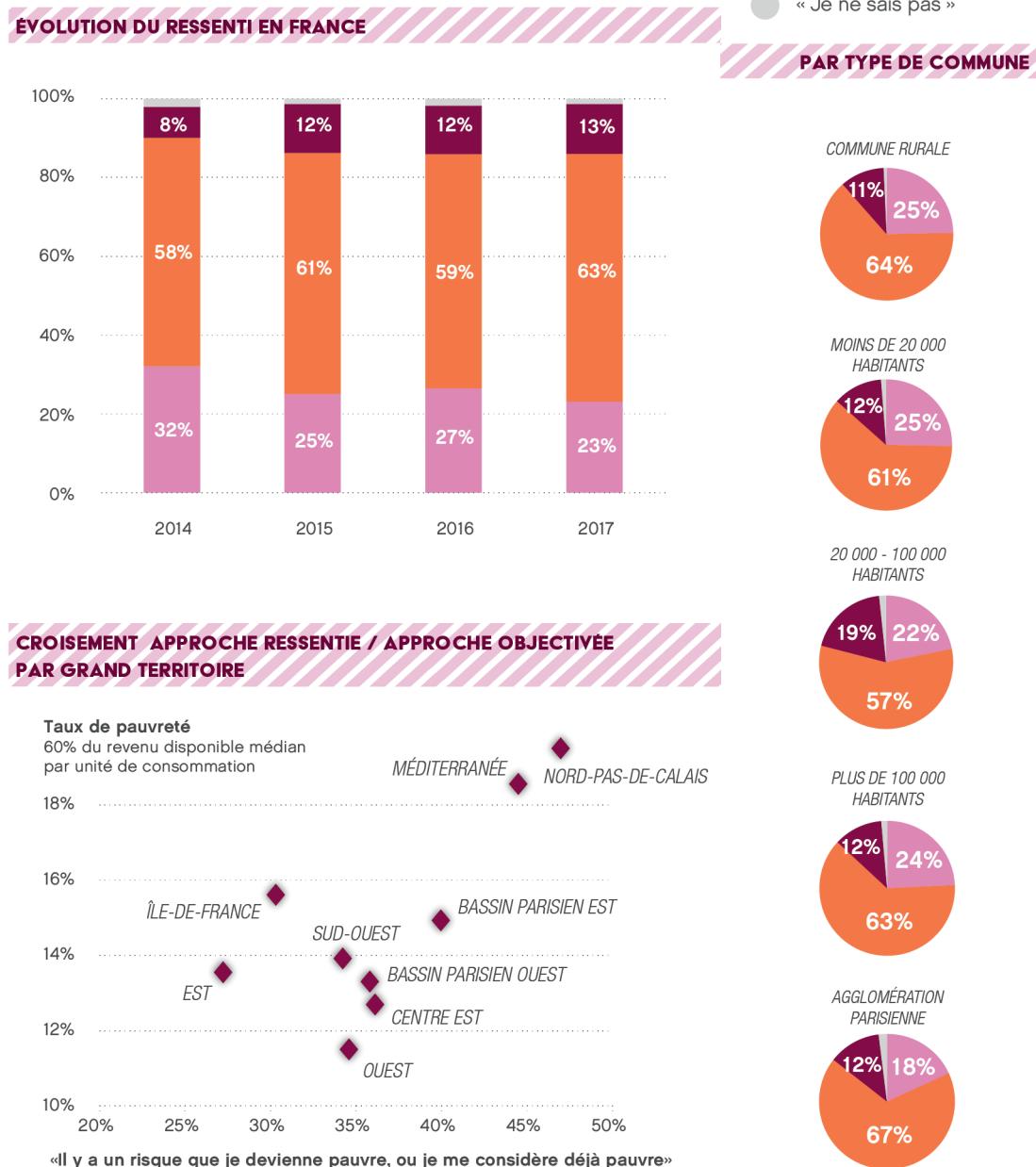
Risque ressenti de devenir pauvre

Pourquoi cet indicateur

Le risque ressenti de devenir pauvre est un des indicateurs mesurant la confiance qu'ont les Français de 18 ans et plus dans leur avenir personnel. Il complète les données objectives de revenu disponible. Cette donnée provient du baromètre de la Direction de la Recherche des Etudes de l'évaluation et des Statistiques du Ministère des solidarités et de la santé qui s'appuie sur une enquête en face-à-face réalisé par l'Institut BVA auprès d'un échantillon de près de 3 000 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus.

« Et vous, personnellement, pensez-vous qu'il y ait un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années ? »

- « Je me considère déjà comme pauvre »
- « Non, plutôt pas »
- « Oui, plutôt »
- « Je ne sais pas »



La crainte de devenir pauvre est plus fréquente dans les régions et territoires où la population est effectivement plus pauvre

Près de deux tiers des Français de 18 ans et plus considèrent qu'ils ne courront pas de risque de devenir pauvre dans les cinq prochaines années. Cette part se renforce depuis quatre ans, passant de 58 % à 63 %, avec cependant des fluctuations d'une année à l'autre. Dans le même temps, les personnes craignant ce risque sont proportionnellement moins nombreuses : elles représentaient

32 % de la population en 2014, elles ne sont plus que 23 % maintenant. Cette évolution qui apparaît comme favorable doit être cependant nuancée par celle des personnes se considérant déjà comme pauvres qui, bien que très minoritaire (13 %), est en progression (+5 points de pourcentage entre 2014 et 2015).

Les contrastes entre régions

La crainte de devenir pauvre ou le sentiment de l'être déjà sont très liés aux taux de pauvreté dans les régions. L'ancienne région Nord - Pas de Calais et les régions méditerranéennes ont une part des personnes craignant de devenir pauvres ou pensant l'être déjà maximale (respectivement à 47 % et 44 %) pour des taux de pauvreté supérieurs à 18 %. Cette part des personnes craignant l'avenir y est ainsi à un niveau bien plus élevé que dans un grand nord-est (anciennes régions Lorraine, Alsace, Franche-Comté) où il ne s'élève qu'à 27 % du fait d'une forte baisse ces dernières années (-13 points de pourcentage depuis 2015 par exemple), le taux de pauvreté étant lui aussi assez faible.

Trois autres grands ensembles se dégagent : l'Île-de-France a un profil atypique avec une faible part de personnes craignant de devenir pauvre ou pensant l'être déjà (30 %) malgré un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne nationale ; les régions entourant l'Île-de-France ont des niveaux de crainte plutôt élevés (entre 36 et 40 %, surtout celles à l'est de la région parisienne) ; enfin la façade océanique, Midi-Pyrénées et le Limousin connaissent des niveaux intermédiaires. Ces deux derniers ensembles ont des niveaux de craintes de pauvreté très liés au taux de pauvreté constaté. On peut par ailleurs noter qu'avant la forte baisse de ces dernières années, le grand nord-est ressemblait nettement à ces régions.

Les contrastes entre types de territoires

La part des Français de 18 ans et plus craignant de devenir pauvre dans les cinq ans ou pensant l'être déjà est maximale dans les unités urbaines de taille moyenne, de 20 à 99 999 mille habitants : 41 %, avec surtout une forte proportion de personnes, près de deux sur dix, se consi-

dérent déjà pauvres. Dans les communes de moins de 20 000 habitants, cette crainte a fortement chuté depuis 2015 (-7 points de pourcentage) et est aujourd'hui de 37 %. Les communes rurales sont les seules types de communes où ce sentiment progresse.

Santé

A. Approche objectivée

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, de disposer des mêmes chances de vivre en bonne santé..

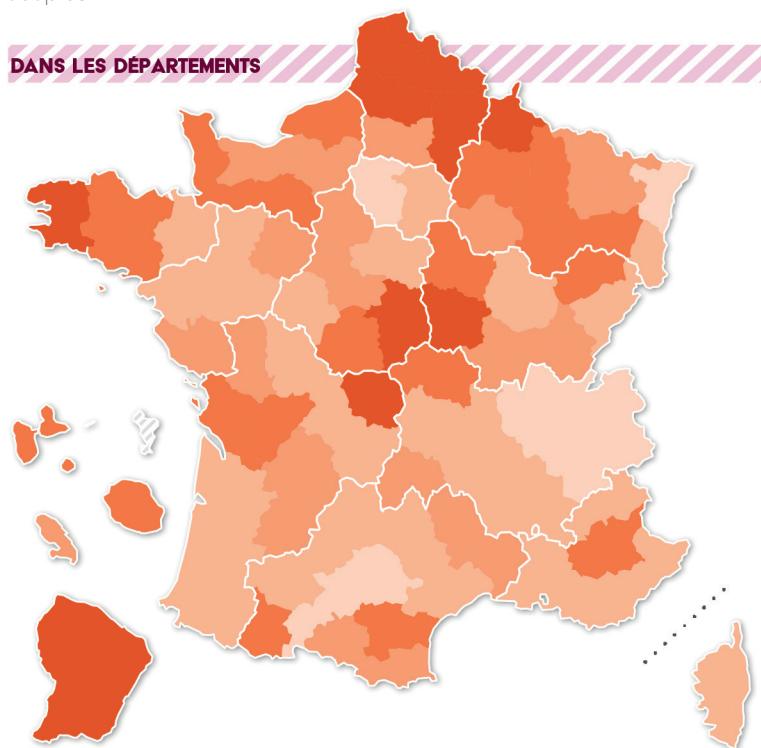
Taux de mortalité prématuée

Pourquoi cet indicateur

Le taux de mortalité prématuée correspond au taux de mortalité (nombre de décès pour 1 000 habitants) de la population âgée de moins de 65 ans, calculé dans chaque département ou région comme si la structure par âge de leur population était la même qu'à l'échelle nationale.

Alors que l'espérance de vie permet de comparer l'état de santé globale des populations, le taux de mortalité prématuée permet d'être plus précis en ciblant une population dont le décès devrait pouvoir être évité, soit par une prévention efficace soit par des traitements existants adaptés.

DANS LES DÉPARTEMENTS



Taux de mortalité prématuée entre 0 et 64 ans en 2016

En %, par département



Données non disponibles

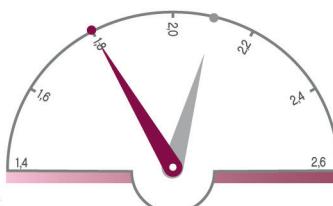
ÉVOLUTION DES DISPARITÉS ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



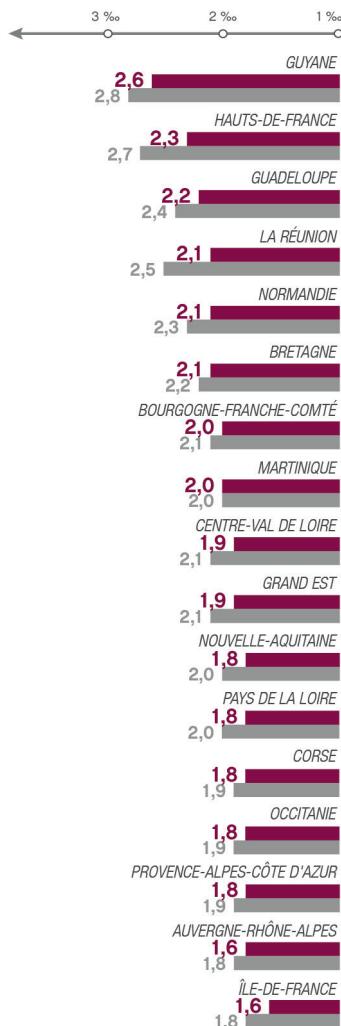
Sources : INSEE, État civil - Estimation de population - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

EN FRANCE

2016
1,8 %
2008
2,1 %



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES

2008
1 %
2016
1 %

Une mortalité prématuée plus fréquente dans le nord de la France et dans certains DOM

Les contrastes entre régions

Avec une espérance de vie parmi les plus élevées d'Europe, les français sont globalement jugés en bonne santé dans les comparaisons internationales. Cependant, lorsque l'on considère le taux de mortalité prématuée, la France se trouve nettement moins bien classée par rapport à certains de ses voisins européens. Sur le territoire français, cet indicateur traduit des inégalités sociales et territoriales de santé très marquées.

Les contrastes entre départements

Les départements qui affichent les taux de mortalité prématuée les plus élevés sont plus fréquents sur une grande partie nord du territoire français, à commencer par un grand ensemble assez homogène de départements centrés sur la région Hauts-de-France : le Pas de Calais (2,6), le Nord (2,3), la Seine Maritime (2,2), la Somme (2,4), l'Aisne (2,4), les Ardennes (2,3), la Marne (2,2) et la Meuse (2,2).

La mortalité des moins de 65 ans est aussi très élevée dans les départements des franges communes des régions Bourgogne, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine. C'est aussi le cas de départements de Bretagne, le Finistère (2,3) et les Côtes d'Armor (2,2), et plus au sud de la Charente-Maritime (2,2).

La surmortalité prématuée s'observe ainsi selon une géographie assez stable : nord de la France, pointe de la Bretagne, quelques départements du centre, ainsi que dans les DOM (à l'exception de la Martinique). Elle y est liée à des comportements spécifiques par rapport à la santé (comportements à risque, habitudes nutritionnelles, recours aux soins) et à des déterminants environnementaux et culturels, qui vont au-delà des seules disparités sociales.

C'est en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en PACA que la population a le moins de risque de mourir prématuérément. Ce risque est sensiblement plus élevé en Guyane et dans les Hauts-de-France. Partout, les taux ont diminué entre 2008 et 2016, avec une baisse particulièrement remarquable à la Réunion. Mais les écarts entre régions sont restés stables.

Enfin, dans les Départements d'Outre-mer, la situation de la Guadeloupe (2,2) peut être jugée préoccupante, et celle de la Guyane plus encore (2,6) puisque l'on y relève le taux le plus élevé de France, record qu'elle partage avec le Nord et la Nièvre.

A l'inverse, en Ile de France, et dans les départements de la moitié sud de la France, la mortalité prématuée est moins fréquente.

Presque tous les départements ont bénéficié de la baisse des 10 dernières années, et plus particulièrement ceux qui avaient les indicateurs les plus élevés : le Nord, la Réunion, l'Aisne ou les Ardennes ont vu leur taux de mortalité prématuée baisser de plus de 0,3 point (ce qui n'a pas empêché le rapport interdécile de rester stable).

Mais les inégalités en termes d'accès aux soins, de santé et donc de mortalité prématuée s'observent également à des échelles plus fines. Cette question se pose en particulier pour les populations des quartiers prioritaires, dont l'accès aux soins est plus difficile que pour les populations des autres quartiers des mêmes agglomérations urbaines.

Insertion des jeunes

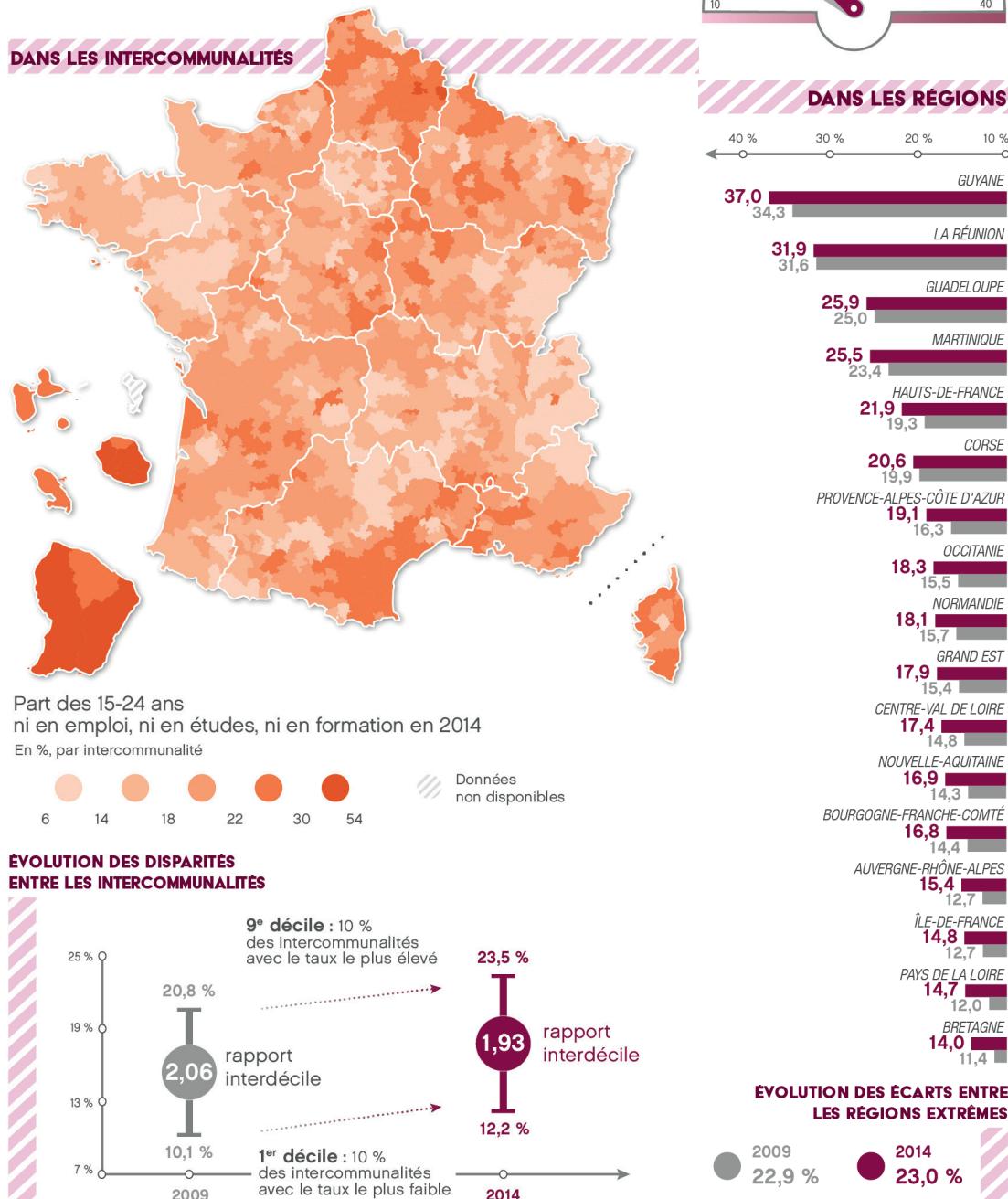
Enjeu

Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi pour une meilleure inclusion sociale.

Part des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)

Pourquoi cet indicateur

L'indicateur est le rapport de la population des jeunes non insérés sur l'ensemble de la population des 15-24 ans. On désigne sous le terme de jeunes non insérés les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel. La part de ces jeunes en dehors de tout parcours scolaire ou professionnel est un indicateur de synthèse essentiel pour apprécier les difficultés d'insertion de la jeunesse dans la société et l'émergence de situation de précarité.



Sources : INSEE RP, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Des problèmes d'insertion des jeunes qui concernent particulièrement les DOM, les Hauts-de-France et le littoral méditerranéen

Les contrastes entre régions

La part des jeunes non insérés c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation était de 17,4 % en 2014 soit 2,4 points de plus qu'en 2009 où elle était de 15 %. Dans les régions d'outre-mer, c'est plus d'un jeune de 15 à 24 ans sur 4 qui est dans cette situation avec un maximum observé en Guyane où 37 % des jeunes ne sont pas insérés. En France métropolitaine, la région des Hauts-de-France, fortement touchée par la désindustrialisation et le chômage compte 1 jeune sur 5 non inséré. La région PACA

et la Corse figurent également parmi les régions les plus touchées par le phénomène.

À l'inverse, les régions Bretagne, Pays de la Loire et Ile-de-France parviennent mieux à insérer les jeunes qui sont moins de 15 % à être ni en emploi, ni en études, ni en formation. Entre 2009 et 2014, la part des jeunes non insérés a cependant augmenté de façon significative.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, le phénomène est particulièrement marqué dans l'ancien bassin minier du nord de la France et dans la partie nord de l'Aisne. Le long du littoral méditerranéen, la situation apparaît particulièrement préoccupante dans les intercommunalités du golfe du Lion dans un contexte de forte pression démographique : autour de Perpignan plus du quart des jeunes ne sont ainsi pas insérés. En Corse, la part des jeunes non insérés est élevée sauf autour de la ville universitaire de Corte. Le centre de la France, en déprise démographique depuis les années 1960 peine également

à insérer les jeunes de même que les intercommunalités situées le long de la Garonne, entre Bordeaux et Toulouse. La situation est beaucoup plus favorable dans les intercommunalités situées autour de Rennes et Nantes, dans le Doubs, à la frontière avec la Suisse, dans les Alpes ainsi que dans les territoires peu denses du sud du Massif central. Dans une situation d'augmentation générale de la part des jeunes non insérés, on assiste cependant à une réduction des écarts entre les intercommunalités avec un rapport interdécile passé de 2,06 en 2009 à 1,94 en 2014.

Les contrastes entre types de territoires

C'est dans les espaces périurbains (couronnes des pôles grands, moyens et petits) que la part de jeunes non insérés est la plus faible (moins de 16 % en 2014), alors que plus de 2 jeunes sur 10 sont dans cette situation dans les

petits ou moyens pôles. C'est également dans ces petits ou moyens pôles que la situation s'est le plus dégradée, avec une augmentation de la part des jeunes non insérés de plus de 3 points de pourcentage en 5 ans.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, la part des jeunes non insérés est deux fois plus élevée qu'en moyenne en France métropolitaine.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

	2009	15,0	12,7	16,0	20,1	12,7	18,1	14,0	15,1	16,8
	2014	17,4	15,1	18,3	23,2	15,7	21,2	15,6	17,8	19,5
Grands pôles										
Couronnes des grandes pôles										
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines										
Pôles moyens										
Couronnes des pôles moyens										
Pôles										
Couronnes des petits pôles										
Autres communes multipolarisées										
Communes isolées hors pôles										

Insertion des jeunes

Enjeu

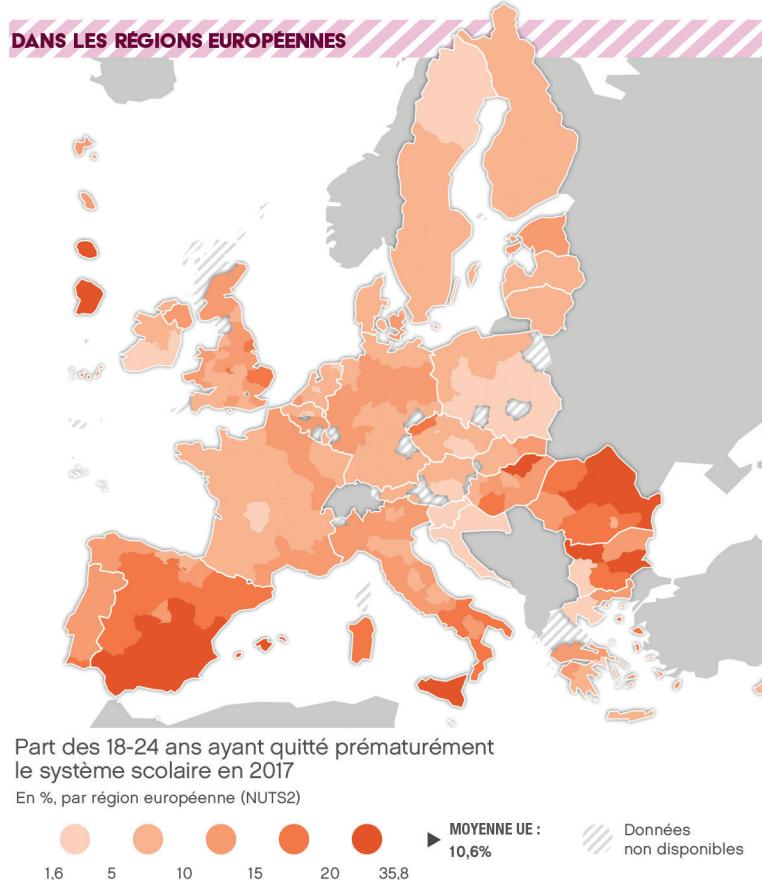
Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi pour une meilleure inclusion sociale.

Part des jeunes (18-24 ans) ayant quitté prématièrement le système scolaire en Europe

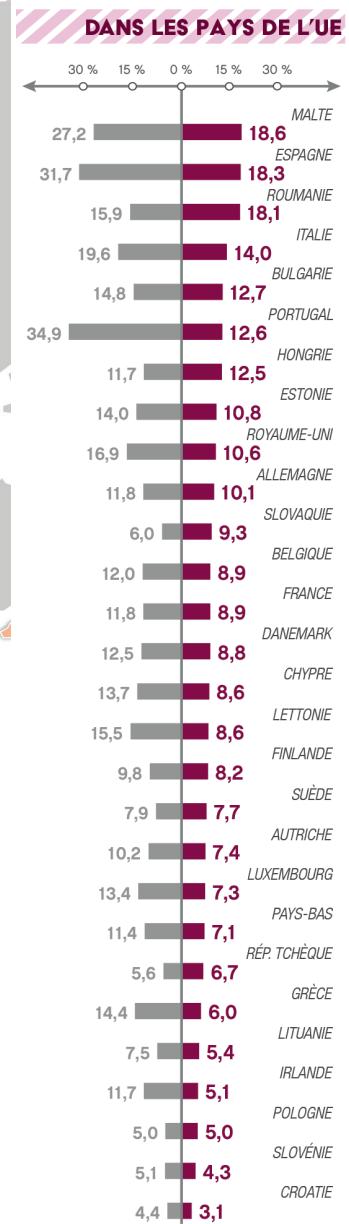
Pourquoi cet indicateur

L'indicateur est la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant quitté prématièrement le système d'éducation et de formation, autrement dit, des jeunes n'ayant pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (équivalent du collège en France) et ne poursuivant ni études ni formation complémentaires. Cet indicateur constitue une base importante pour mesurer le décrochage scolaire.

Note : cet indicateur Eurostat est différent de l'indicateur sur la part des jeunes de 15-24 ans non insérés de la fiche France, calculé à partir des données du recensement de la population.



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



Des contrastes inter-régionaux plus marqués en France que dans les autres pays européens

Les contrastes entre pays européens

En France, près d'un jeune sur dix de 18 à 24 ans (8,9 % en 2017) est en situation de décrochage scolaire, c'est-à-dire sorti prématurément du système scolaire en n'ayant pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire (équivalent du collège en France). Ce taux, inférieur à la moyenne européenne, est en nette diminution. Comme dans la quasi-totalité des pays européens, la part des décrocheurs scolaires a significativement régressé. Mais c'est dans les pays les plus au sud (Portugal, Espagne,

Malte, Grèce, Italie) que cette baisse a été la plus marquée. Malgré cette évolution, les écarts entre pays européens restent très importants. Dans les pays du pourtour méditerranéen (Espagne, Malte, Italie) et de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Hongrie), les taux nationaux sont nettement en-dessous de la moyenne communautaire et peuvent approcher les 20 %, soit près d'un cinquième des 18-24 ans de pays comme l'Espagne et Malte.

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

À l'échelle européenne, au-delà des contrastes entre pays du nord et du sud, il est intéressant de souligner que les régions capitales ne sont pas systématiquement celles enregistrant les taux de décrocheurs scolaires les plus faibles (malgré les infrastructures de formation et de soutien à l'éducation qu'elles peuvent offrir). Ce constat se vérifie une nouvelle fois dans les pays les plus au sud mais également en Allemagne où la part des jeunes de 18-24 ans sortis prématurément du système scolaire est deux fois plus importante à Berlin (13,2 % en 2017) qu'autour de certaines villes de Bavière ou du Bade-Wurtenberg.

En France métropolitaine, les régions les plus concernées par ces difficultés se situent dans le quart nord-est (ancienne région Picardie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté) et sud-est du pays (Languedoc-Roussillon, PACA). Ainsi en Picardie et Languedoc-Roussillon, ce taux de jeunes sortis prématurément du système scolaire est proche des 15 %, soit nettement au-dessus de la moyenne européenne.

Dans les DOM, cette part est quasi systématiquement supérieure à 15 % (à l'exception de la Guadeloupe). Elle atteint même les 35,8 % en Guyane.

Les contrastes inter-régionaux, une spécificité française (NUTS 2)

La situation de ces régions d'outre-mer interpelle à double titre. D'une part, elles figurent, aux côté des régions du sud de l'Europe, parmi celles rencontrant le plus de difficultés dans la prise en charge des jeunes dans un parcours de formation. D'autre part, et c'est une spécificité française, elles s'inscrivent dans un contexte de très fortes inégalités. En effet, la France est le pays d'Europe où les différences inter-régionales en matière de décrochage scolaire sont les plus élevées du continent. Entre l'ancienne

région Limousin enregistrant le plus faible taux de jeunes sortis prématurément du système scolaire (3,4 % en 2017) et celles enregistrant le plus fort taux (Guyane : 35,8 %), l'écart est de plus de 32 points. Même en excluant les DOM, la situation reste préoccupante. Entre l'ancienne région Limousin (34 %) et Languedoc-Roussillon (14,6 %), l'écart est de près de 11 points soit une différence très largement supérieur à celle observée dans les pays d'Europe du Nord.

Qualité du logement

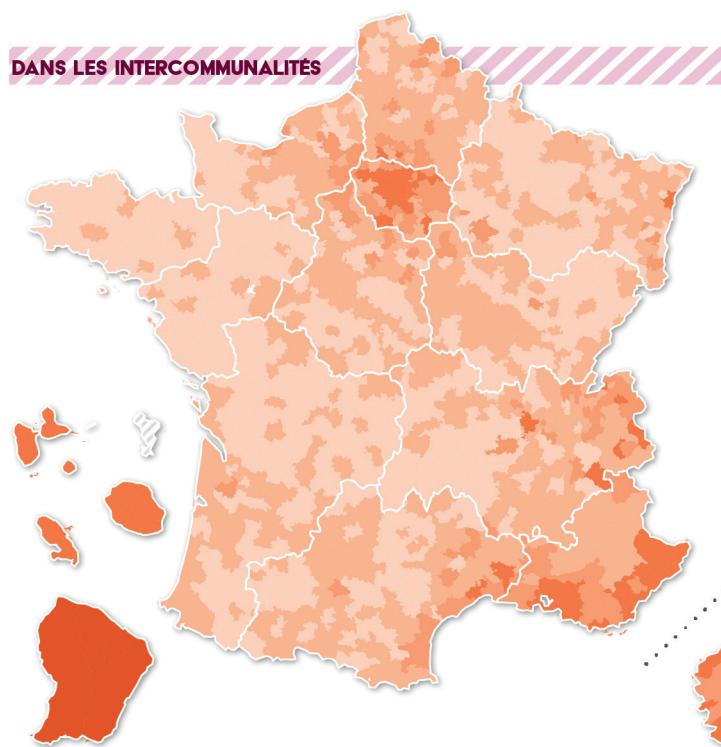
Enjeu

Améliorer les conditions de vie de la population, en permettant à chaque ménage de disposer d'un logement adapté à ses besoins.

Taux de sur-occupation des résidences principales

Pourquoi cet indicateur

Le taux de logements en situation de sur-occupation, une des formes du mal-logement, renseigne globalement sur la qualité de vie dans les logements. Selon l'Insee, un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à une « occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage. Les logements d'une pièce sont considérés comme sur-occupés. Pour limiter ce biais, l'indicateur présenté ici exclut du calcul les studios occupés par 1 ou 2 personnes. Les valeurs présentées correspondent donc à une approche restreinte de la sur-occupation.



Taux de sur-occupation des résidences principales (hors studios occupés par 1 ou 2 personnes) en 2014
En %, par intercommunalité

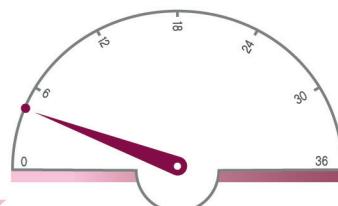


DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS

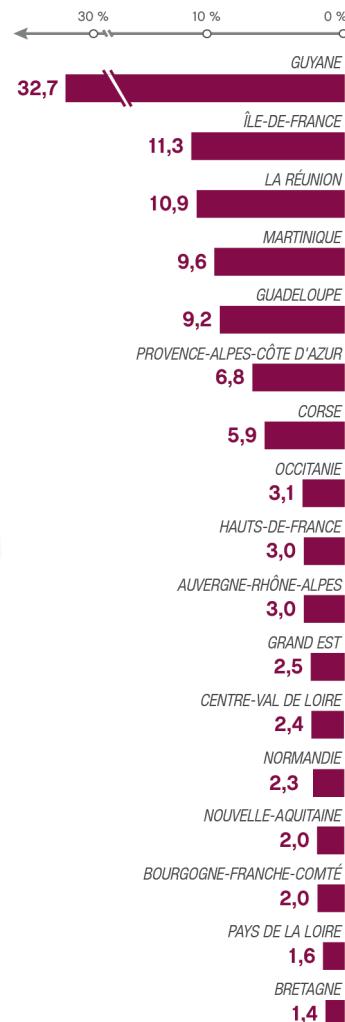


EN FRANCE

2014
4,5 %



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2014
31,3 %

Une sur-occupation des logements très fréquente en Île-de-France et dans les DOM

Les contrastes entre régions

Près de 4,5 % des résidences principales de France sont sur-occupées, les studios occupés par une ou deux personnes étant exclus du calcul. Ces situations de mal-logement sont particulièrement fréquentes dans les régions où le marché du logement est le plus cher : l'Île-de-France (11,3 % des résidences principales, hors studios occupés par une ou deux personnes), et dans une moindre mesure la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,8 %). Les DOM présentent également des taux sur-occupation par-

ticulièremment élevés : plus d'une résidence principale sur dix y est sur-occupée. En Guyane, région où la croissance démographique est très vive progresse, c'est presque le tiers (32,7 %) des résidences principales qui sont concernées. A l'inverse, les régions de l'Ouest de la France, malgré leur attractivité, parviennent globalement à contenir les difficultés de mal logement. Les taux de sur-occupation sont ainsi particulièrement faibles en Bretagne (1,4 %) ou en Pays de la Loire (1,6 %).

Les contrastes entre EPCI

Au niveau plus fin des EPCI on retrouve cette spécificité de la région parisienne et des territoires ultramarins, ainsi que de quelques territoires du sud méditerranéen. La sur-occupation des logements atteint ainsi des niveaux extrêmement élevés (plus d'une résidence principale sur deux) dans deux intercommunalités de Guyane, mais elle

dépasse aussi un logement sur dix dans de nombreuses intercommunalités d'Île-de-France (Roissy-Pays de France, Métropole du Grand Paris, Creil Sud Oise..). Inversement, dans un quart des EPCI, situés plutôt dans l'Ouest et dans les espaces ruraux, ce taux de sur-occupation est inférieur à 1,2 %.

La sur-occupation des logements en outre-mer est associée, plus largement, à des problèmes cruciaux de mal-logement. La privation de confort est ainsi beaucoup plus fréquente dans les DOM qu'en métropole. En métropole, la problématique de la sur-occupation des logements est un problème spécifiquement urbain, et plus particulièrement francilien. Montants excessifs des loyers dans le secteur libre, associés à une offre insuffisante dans le parc social, conduisent les ménages, et en particulier les plus défavorisés d'entre eux, à se loger dans des logements trop petits, ou à aller vivre loin des pôles d'emploi, dans les espaces périurbains, au prix de longs déplacements quotidiens.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, le taux de surpeuplement des logements est plus de deux fois plus élevé qu'en moyenne en France.

Sécurité

Enjeu

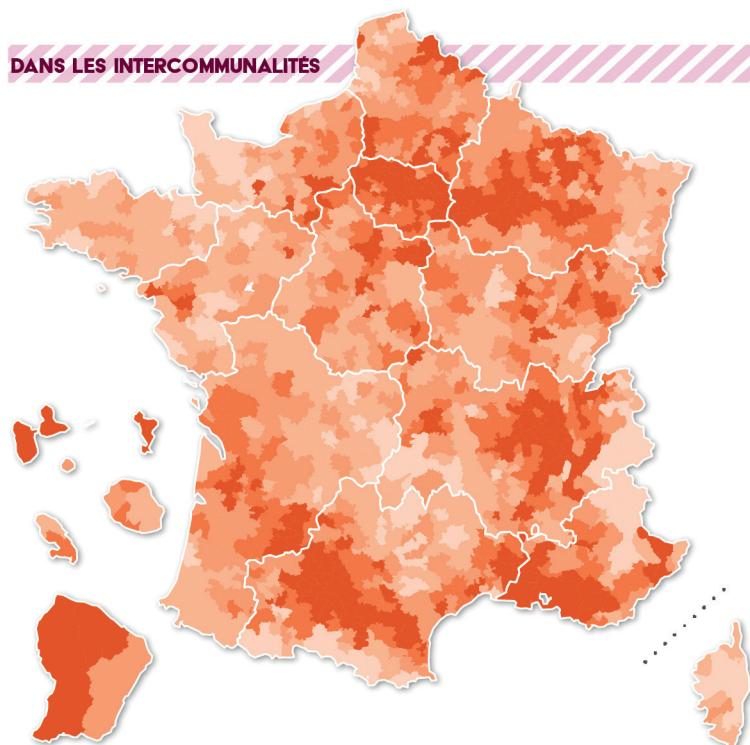
Assurer auprès de l'ensemble des populations et des territoires la meilleure protection possible des biens matériels et développer ainsi la qualité de vie et la confiance dans les institutions.

Nombre de cambriolages pour 1 000 logements

Pourquoi cet indicateur

Le nombre de cambriolages pour 1 000 logements permet d'appréhender efficacement l'atteinte aux biens des particuliers et les répercussions locales de la délinquance en France. Surtout, c'est un indicateur qui permet d'approcher indirectement le sentiment d'insécurité auquel il est assez largement corrélé. Il se distingue enfin par sa fiabilité (taux de déclaration important dans le cas de cambriolages ayant aboutis) et sa disponibilité sur l'ensemble du territoire national.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Nombre de cambriolages pour 1 000 logements en 2017
En %, par intercommunalité



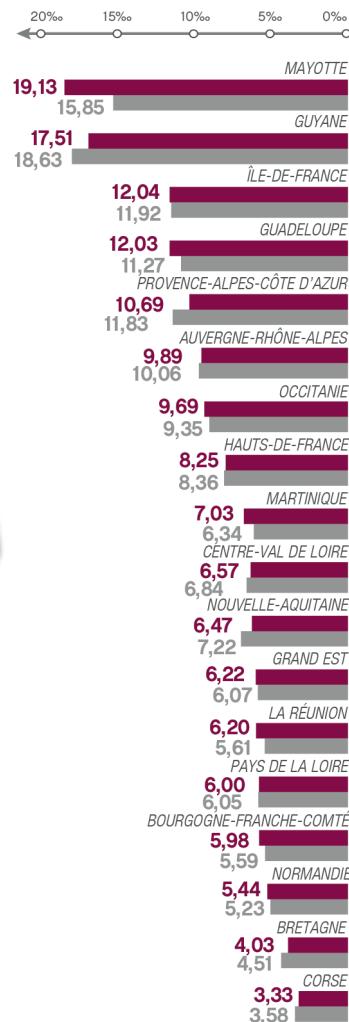
ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Une forte concentration des cambriolages de logement dans les territoires les plus fortement urbanisés

Les contrastes entre régions

En France métropolitaine, les deux régions les plus touchées sont l'Île-de-France et PACA, avec près de 12,0 faits pour 1 000 logements en 2017. Les régions Auvergne-Rhône Alpes, Occitanie et Hauts-de-France enregistrent également des ratios relativement élevés et supérieurs à la moyenne nationale. Ces régions, qui accueillent les territoires les plus urbains et les plus denses du pays, se distinguent par des niveaux d'infraction nettement supé-

rieurs à ceux des régions plus rurales, en particulier celles de l'ouest du pays. La Bretagne, les Pays de la Loire ainsi que la Normandie comptent ainsi parmi les territoires où ce type de délinquance semble le moins développé. Enfin, la situation des régions d'Outre-Mer et en particulier de Mayotte et de la Guyane doit ici être soulignée. Ces deux territoires enregistrent des taux d'infraction plus de deux fois supérieurs à la moyenne nationale.

Les contrastes entre EPCI

Au sein des régions les plus concernées, tous les territoires ne sont pas sujets de la même manière aux faits de délinquance, avec de très forts contrastes entre les espaces les plus urbains et les autres.

En Île-de-France, région nettement plus urbanisée que la moyenne, c'est la quasi-totalité du territoire qui est concernée par des taux de cambriolages importants. La Métropole du Grand Paris, avec 14,5 cambriolages pour 1 000 logements est celle qui enregistre les ratios les plus élevés de la région.

En PACA et en Auvergne-Rhône-Alpes c'est la vallée du Rhône les espaces littoraux et retro-littoraux du pourtour méditerranéen ainsi que les espaces autour de Clermont-Ferrand qui sont les plus touchés.

Dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, on retrouve les mêmes logiques le long de la vallée de la Garonne et du canal du Midi avec des niveaux de cambrio-

lages nettement plus élevés que la moyenne nationale dans les agglomérations de Bordeaux, Toulouse, Carcassonne et en remontant le littoral vers Montpellier.

De manière générale, il semble que les cambriolages soient plus importants dans les grandes agglomérations du pourtour méditerranéen que dans les autres grandes agglomérations du pays.

Enfin, cette échelle d'analyse permet d'observer la spécificité des certains espaces littoraux, ruraux ou frontaliers où le nombre de cambriolages plutôt élevé se combine à la présence de populations aux revenus élevés au regard de leur environnement immédiat. C'est en particulier le cas des zones de villégiatures (autour de Saint-Brieuc, de Lorient au Golfe du Morbihan ou encore autour du bassin d'Arcachon), des régions de vignobles (Bordelais, région champenoise) ou des zones frontalières de la Suisse et du Luxembourg.

Les contrastes entre types de territoires

Les grandes agglomérations sont sans conteste les territoires les plus touchés par les faits de cambriolages. Les grands pôles enregistrent près de 10,0 faits commis pour 1 000 logements soit un niveau très nettement supérieur à celui de tous les autres types d'espaces et largement au-dessus de la moyenne nationale.

A l'inverse, les territoires les plus ruraux (communes « isolées ») sont parmi les moins touchés de France (4,6 cambriolages pour 1000 logements), et ce malgré l'isolement qui caractérise une partie de leurs habitations (risque de cambriolage a priori accru).

Les couronnes périurbaines sont dans une situation intermédiaire. Ces territoires enregistrent entre 6,0 et 8,0 cambriolages pour 1000 logements.

Si la corrélation entre degré de densité et nombre relatif de cambriolages paraît assez évidente, celle-ci doit être nuancée. Ainsi, il faut souligner le cas particulier des pôles de petite et moyenne taille. Ces pôles qui maillent l'espace rural sont en effet les espaces (au côté des communes dites « isolées ») où le nombre de cambriolages pour 1 000 logements est le plus faible du pays (moins de 5,0 pour 1 000).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2016	9,82	7,62	6,46	4,58	6,61	4,17	6,20	6,06	4,53
2017	9,90	7,84	6,84	4,84	6,48	4,55	6,31	6,20	4,59
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors pôles

Culture

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, d'accéder à une offre de lecture publique satisfaisante.

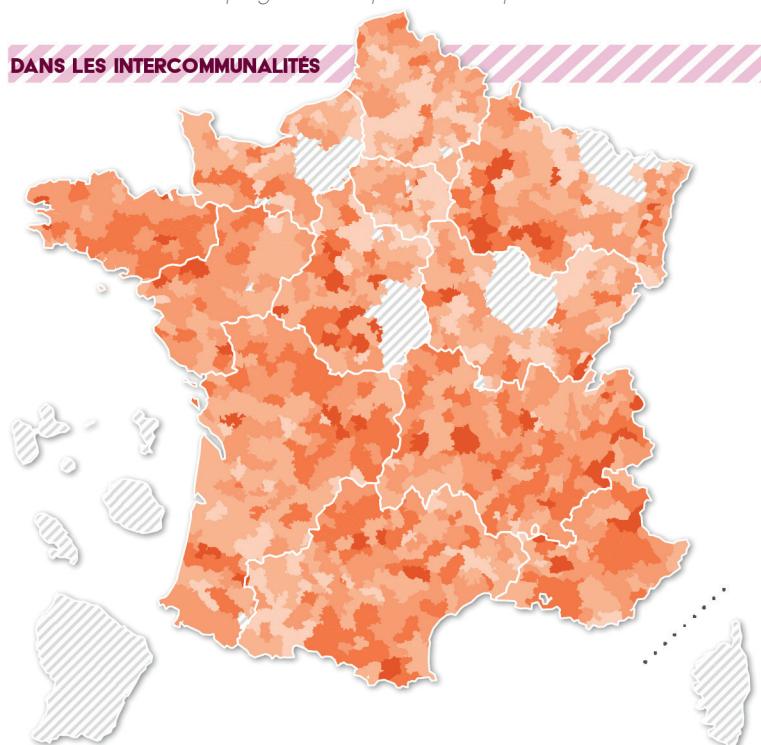
Surface utile des établissements de lecture publique pour 1 000 habitants

Pourquoi cet indicateur

La capacité d'accueil d'une bibliothèque peut être approchée par le rapport entre la surface utile des équipements de lecture publique (bibliothèques, points de lecture, etc..) et la population à laquelle elle est destinée. Cet indicateur permet ainsi de s'affranchir du nombre et de la taille des différents établissements sur un territoire, la surface utile des bibliothèques ou des points lecture pouvant fortement varier. Les disparités territoriales d'accessibilité aux services ne sont en effet pas seulement liées aux temps d'accès mais aussi à leur capacité d'accueil, notamment du fait d'un changement d'utilisation d'un service comme les bibliothèques.

Note : Les informations sont parfois non disponibles ou jugées pas assez fiables pour certaines intercommunalités des départements du Cher, de la Côte-d'Or, de l'Eure, de la Moselle, pour les deux départements Corse et les Dom. Les données progressent cependant chaque année.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Surface utile des établissements de lecture publique en 2017

En m² pour 1000 habitants, par intercommunalité



Données non disponibles

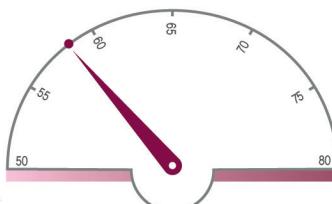
DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



Sources : Observatoire de la lecture publique, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

EN FRANCE

2017
58,1 m²/1000 hab



DANS LES RÉGIONS



BRETAGNE	77,3
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	67,1
CENTRE-VAL DE LOIRE	61,7
NOUVELLE-AQUITAINE	61,6
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	56,0
PAYS DE LA LOIRE	55,4
ÎLE-DE-FRANCE	54,7
NORMANDIE	54,5
GRAND EST	54,4
OCCITANIE	54,1
HAUTS-DE-FRANCE	51,1
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	50,9

ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES



Une capacité de l'offre de lecture publique plus faible dans un grand quart nord-est et dans le sud-ouest de la France

Les contrastes entre régions

Dans son enquête annuelle, l'Observatoire de la lecture publique (Ministère de la Culture/Direction générale des médias et des industries culturelles) recense 16 500 établissements de lecture dont 7700 bibliothèques et 8800 points d'accès aux livres. Grâce à la densité de ce réseau, 83 % des français ont accès à une offre de lecture publique dans leur commune. Ces établissements favorisent la culture et la formation de la population et sont un facteur de cohésion sur leur territoire par les actions qu'ils peuvent initier, dans leur locaux ou en-dehors.

La région la mieux dotée est la Bretagne (77,3m²/1000 hab), suivie d'Auvergne-Rhône-Alpes (67,1m²/1000 hab) comptant ainsi respectivement près de 25m² et 15 m² de plus pour 1000 habitants que les quatre régions les moins dotées. Ces quatre régions se trouvant dans un grand quart nord-est (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie) n'ont qu'un peu plus de 50 m² de surface utile de lecture publique pour 1 000 habitants.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle du territoire national, la lecture des disparités entre les différents niveaux de capacité de lieux de lecture offerts par les intercommunalités révèle une géographie qui n'est pas celle que l'on observe habituellement pour les indicateurs de temps d'accès aux équipements de proximité (voir fiche Services de la vie courante).

Les intercommunalités offrant les meilleures offres en surface de bibliothèques pour 1 000 habitants se situent dans une large diagonale, de Brest à Nice, inverse à celle « du vide » habituellement constatée dans les analyses territoriales. La Bretagne, les anciennes régions de Poitou-Charentes et du Limousin, la partie ouest de Centre-Val-de-Loire, l'Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur présentent une majori-

té d'intercommunalités se situant bien au-dessus de la moyenne métropolitaine. C'est aussi le cas des intercommunalités de départements comme l'Aube et la Haute Marne, qui marquent un fort contraste avec les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté. Leur situation est en effet singulière au sein d'un large quart nord-est de la France, allant de Caen à Dijon dans lequel se situent les intercommunalités qui offrent les surfaces de bibliothèque par habitant les plus faibles de métropole. A l'opposé du territoire, une partie du sud-ouest affiche aussi des surfaces pour 1 000 habitants bien moindres que la moyenne nationale. Il s'agit principalement de l'ancienne région Aquitaine et des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Les contrastes entre types de territoires

L'offre de bibliothèque exprimée en surface pour 1 000 habitants n'est pas corrélée à la population des intercommunalités 2017 mais plutôt à leur densité : les territoires les moins denses ont une capacité offerte moins importante et une situation plus variable. Les intercommunalités les plus densément peuplées fournissent en moyenne la meilleure capacité d'accueil avec près de 63m² de bibliothèque pour 1 000 habitants. Elles représentent 38 % de la population française pour 42 % des surfaces utiles des établissements de lecture. Les trois autres types d'intercommunalités ont des niveaux plus faibles : 56,8 m² pour

1 000 habitants pour les intercommunalités de densité intermédiaire, 53,5 m² pour 1 000 habitants pour les intercommunalités peu denses et 55,1 m² pour 1 000 habitants pour les intercommunalités très peu denses. Ces derniers types d'intercommunalités présentent aussi une plus grande diversité de situations, avec un rapport de 4,4 entre les 10 % des intercommunalités très peu denses qui ont les capacités les plus élevées et les 10 % qui ont les offres les plus basses, rapport qui n'est que de 2,3 pour les intercommunalités denses.

Attractivité résidentielle

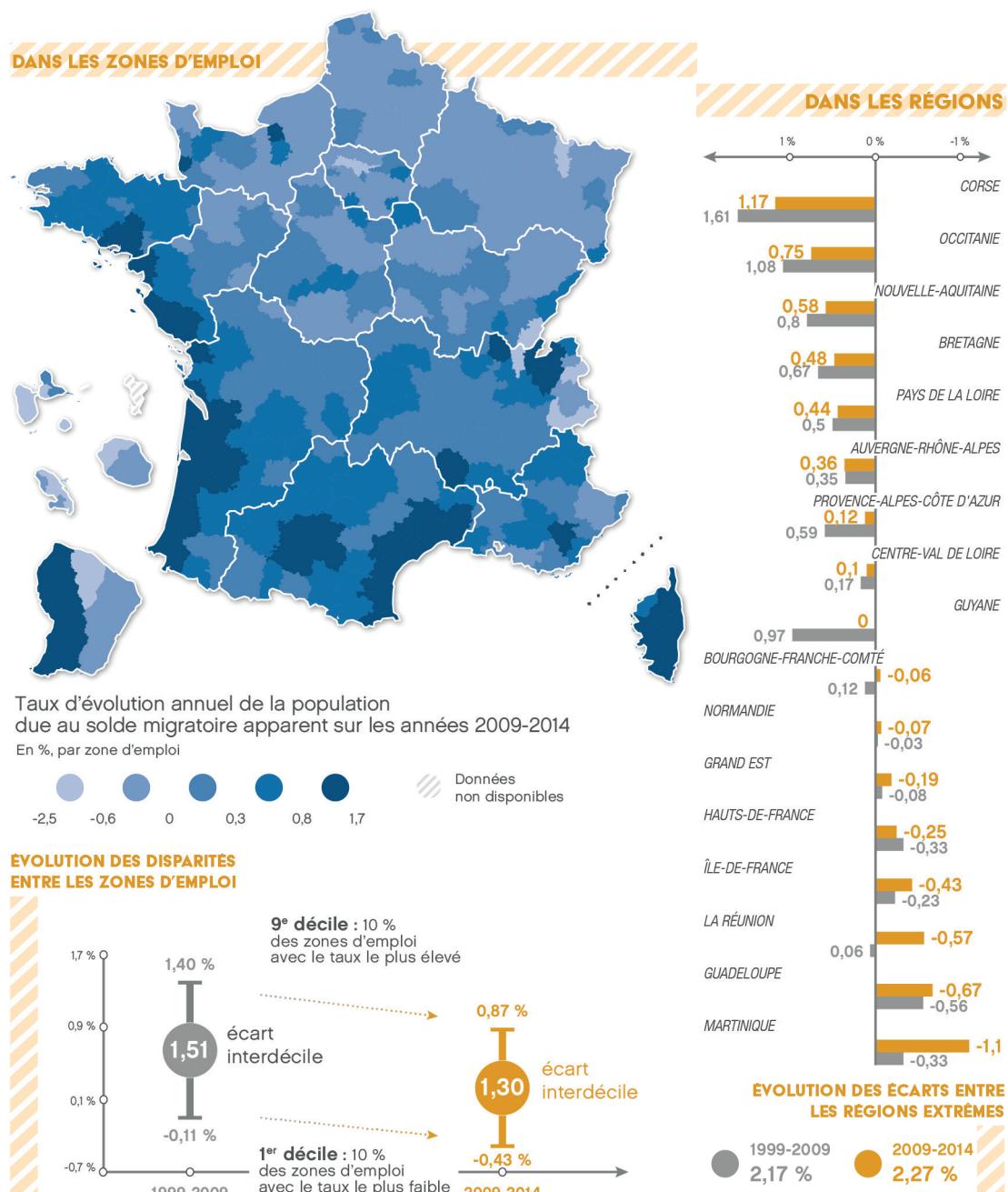
Enjeu

Veiller au développement soutenable des territoires les plus attractifs et à la qualité de vie dans l'ensemble des territoires.

Taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire apparent

Pourquoi cet indicateur

L'évolution de la population résulte de la combinaison de deux phénomènes : les mouvements liés au solde naturel (naissances – décès) et les mouvements liés au solde migratoire (entrées – sorties). Le solde migratoire traduit l'attractivité résidentielle d'un territoire. S'il est positif, les personnes venues s'y installer sont plus nombreuses que celles l'ayant quitté. A l'inverse, s'il est négatif, les départs sont plus nombreux que les arrivées. Le solde migratoire indique donc la capacité d'un territoire à attirer de nouveaux habitants, tout autant qu'à retenir ceux qui y vivent déjà. Le taux d'évolution du solde migratoire est ici calculé en moyenne annuelle, afin de pouvoir comparer des périodes de temps différentes (1999-2009 et 2009-2014).



L'écart entre les régions les plus attractives et les autres se maintient

Les contrastes entre régions

Depuis 1999, la quasi-totalité des régions françaises a enregistré une baisse de son solde migratoire. On peut cependant distinguer :

- **Les régions dont le déficit migratoire s'est creusé.**
Dans les régions Île-de-France, Grand Est, Normandie, Guadeloupe et Martinique, où le solde migratoire était déjà déficitaire entre 1999 et 2009, celui-ci a encore diminué entre 2009 et 2014. Cependant, l'Île-de-France, malgré un solde migratoire fortement négatif depuis plusieurs décennies, continue d'attirer des étudiants et les jeunes actifs et bénéficie ainsi d'une structure par âge plus jeune que les autres régions.
- **Les régions dont l'attractivité a baissé.**

Par exemple, la Bourgogne-Franche-Comté et la

Réunion affichaient des soldes migratoires positifs entre 1999 et 2009, et sont devenues déficitaires entre 2009 et 2014.

→ Les régions qui demeurent attractives,

malgré une baisse de leur solde migratoire. L'ensemble des régions des façades atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et méditerranéenne (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse), ainsi que l'Auvergne-Rhône-Alpes, demeurent attractives, malgré la diminution de leur solde migratoire.

La baisse du solde migratoire ayant affecté toutes les régions, les écarts d'attractivité sont restés stables.

Les contrastes entre EPCI

L'analyse à l'échelle des zones d'emploi permet d'affiner la caractérisation des zones attractives : aux littoraux s'ajoutent les zones d'emplois frontaliers du Luxembourg et de la Suisse, mais aussi certaines zones aux franges de l'Île-de-France. Quant aux écarts d'attractivité entre territoires, stables à l'échelle régionale, ils ont tendance à dimi-

nuer à l'échelle des zones d'emploi. La différence entre le solde migratoire des zones d'emplois les plus attractives (neuvième décile) et les moins attractives (premier décile) est ainsi moins importante entre 2009 et 2014 qu'elle ne l'était entre 1999 et 2009.

Les contrastes entre types de territoires

Les communes des couronnes des grands pôles sont celles qui gagnent le plus de population au jeu des migrations (+0,57 % par an en moyenne entre 2009 et 2014). Ce mouvement est à peu près général en France du fait d'une périurbanisation qui se poursuit, même si le rythme est ralenti par rapport aux périodes précédentes. Si les grands pôles affichent en moyenne un taux de migration faiblement négatif (-0,15 %), il existe un net contraste entre ceux qui se situent au nord d'une ligne Caen-Dijon et qui

perdent de la population (Paris, Lille, Rouen, Strasbourg), et ceux du sud qui en gagnent. Ce phénomène était encore plus net entre 1999 et 2009 et comprenait aussi Nantes et Lyon parmi les pôles en perte. On retrouve une même coupure pour les communes isolées, hors influence de la ville, qui ont plutôt tendance à gagner de la population dans la moitié sud-ouest de la France et plutôt à en perdre au nord-est.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

1999-2009	-0,12	0,87	0,87	0,28	0,75	0,42	0,59	0,87	0,74
2009-2014	-0,15	0,54	0,46	-0,01	0,28	0,25	0,14	0,41	0,40

Grands pôles
Couronnes des grandes pôles
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
Pôles moyens
Couronnes des pôles moyens
Petits pôles
Couronnes des petits pôles
Autres communes multipolarisées
Communes isolées influence des pôles

Préservation de l'environnement

Artificialisation des sols

Enjeu

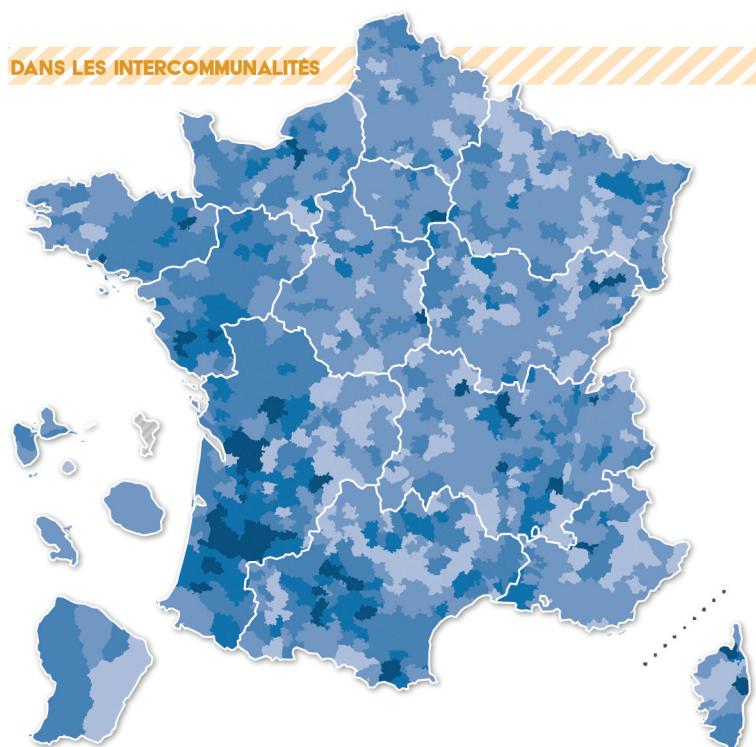
Réduire le rythme de l'artificialisation des sols, en préservant les espaces naturels et agricoles et en densifiant les espaces déjà urbanisés.

Taux de croissance annuel moyen de l'artificialisation des sols

Pourquoi cet indicateur

Les terres artificialisées correspondent à l'ensemble des espaces occupés par le tissu urbain, mais aussi par les infrastructures de transports et de stockage, les chantiers et décharges, les espaces verts urbains et les équipements sportifs et de loisirs. Ils occupaient 4,9 % du territoire français en 2012 contre 4,4 % en 2006.

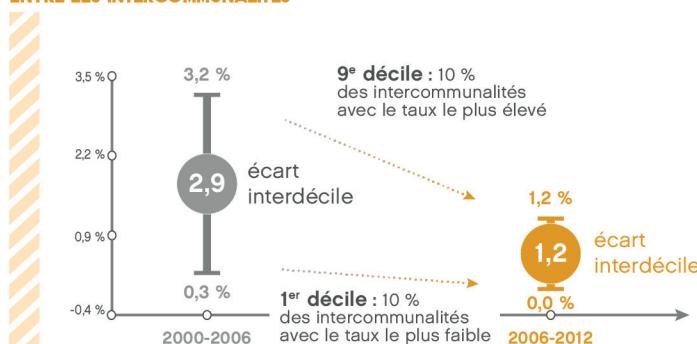
DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Taux de croissance annuel moyen des surfaces artificialisées sur les années 2006-2012
En %, par intercommunalité

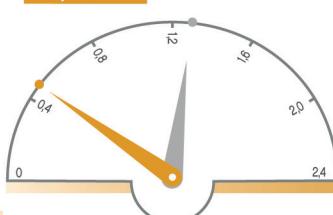


ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS

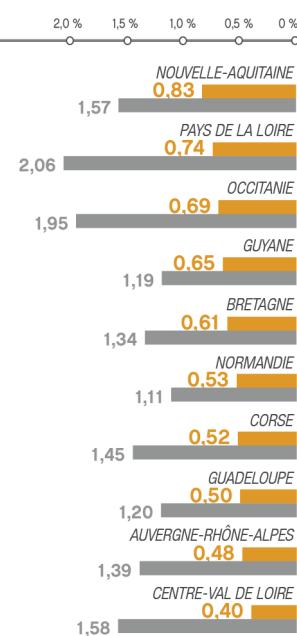


EN FRANCE

2006-2012
0,48 %



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Depuis le début des années 2000, un ralentissement généralisé du rythme de l'artificialisation des sols

Les contrastes entre régions

Après avoir fait un bond au début des années 2000 (+ 1,3 % par an en moyenne entre 2000 et 2006), l'artificialisation des sols a ralenti depuis 2006 (+ 0,48 % par an). Elle est à mettre en parallèle avec la pression démographique : les régions Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Occitanie, particulièrement attractives, sont celles où l'artificialisation des sols progresse le plus rapidement. Le lien n'est cependant pas toujours si simple entre croissance démographique et artificialisation des sols et certaines régions

connaissent un fort processus d'artificialisation tandis que la démographie reste stable, voire décroît. C'est par exemple le cas de la Martinique et de la Guadeloupe, où les surfaces artificialisées ont en moyenne augmenté de respectivement 0,28 % et 0,50 % entre 2006 et 2012 tandis que la population baissait sur la période. À l'inverse, à la Réunion et en Guyane, l'artificialisation des sols demeure relativement contenue dans un contexte de forte pression démographique¹.

Les contrastes entre EPCI

L'accélération de l'artificialisation des sols à partir de 2000 a été particulièrement marquée dans l'ancienne région Pays de la Loire, autour d'Orléans et Tours en région Centre, le long de la Garonne entre Bordeaux et Toulouse, sur le littoral languedocien ainsi que dans les Alpes. Entre 2006 et 2012, le phénomène a beaucoup ralenti et l'arti-

cialisation des sols se concentre désormais sur la façade atlantique du pays : au sud de la métropole nantaise, en ex-région Aquitaine et autour de Toulouse même si elle reste forte long du littoral languedocien entre Perpignan et Marseille ainsi qu'au sud de la vallée du Rhône.

Les contrastes entre types de territoires

L'artificialisation des sols est particulièrement marquée dans les couronnes des grands pôles où le rythme de croissance annuelle est de 0,63 % sur la période 2006-2012. Entre 2000 et 2006, ce sont les couronnes des moyens pôles qui avaient enregistré les plus forts taux d'artificialisation des sols avec une progression de près de 2 % par an en moyenne. Les grands pôles, déjà saturés,

connaissent les plus faibles taux d'artificialisation des sols entre 2006 et 2012. Cette augmentation de l'artificialisation des sols dans les couronnes des grands pôles urbains peut s'expliquer par leur dynamisme démographique et l'installation dans ces espaces d'activités économiques fortement consommatrices d'espaces (plateformes logistiques, entrepôts, etc.).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES									
2000-2006	0,94	1,78	1,69	1,37	1,97	1,44	0,75	1,43	1,10
2006-2012	0,38	0,63	0,53	0,48	0,59	0,54	0,45	0,52	0,47
Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles	



1. C'est également le cas de Mayotte, région pour laquelle les données ne sont disponibles que pour la période 2006-2012.

Dynamisme démographique

Enjeu

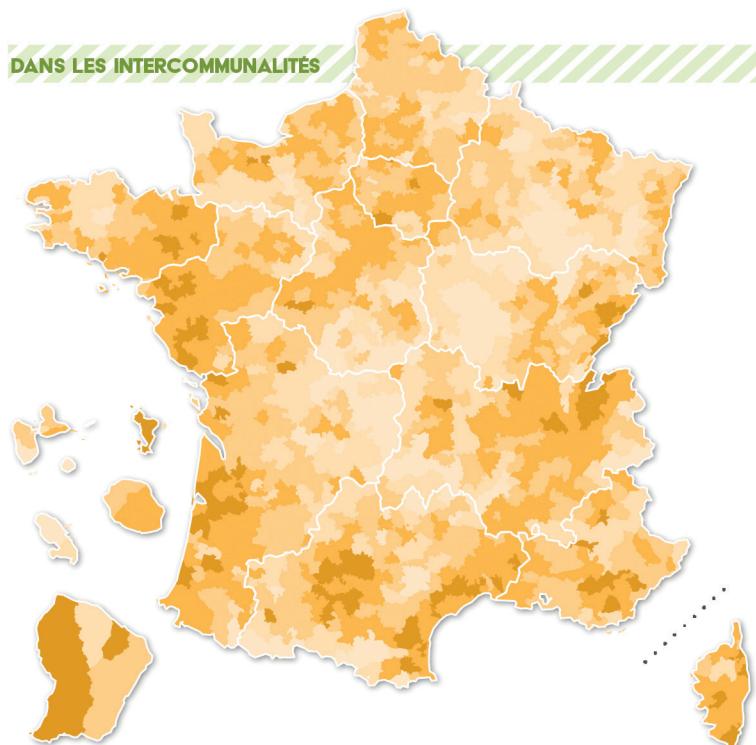
Accompagner la décroissance de certains territoires et gérer la pression démographique que d'autres connaissent.

Taux d'évolution annuel de la population

Pourquoi cet indicateur

Le taux d'évolution annuel de la population mesure l'accroissement global de la population en prenant en compte les deux facteurs qui contribuent au dynamisme démographique : le solde naturel et le solde migratoire. Le dynamisme démographique est étroitement lié au dynamisme économique.

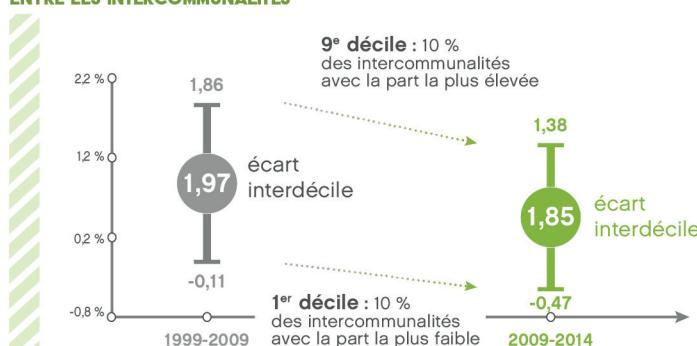
DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



Taux d'évolution annuel de la population sur les années 2009-2014
En %, par intercommunalité



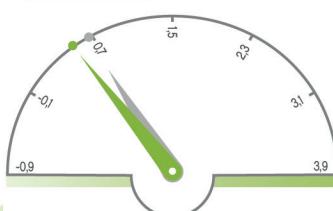
ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE

2009-2014
0,50 %

1999-2009
0,67 %



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Sources : INSEE, RP, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Une croissance démographique en baisse dans l'ensemble des territoires, mais plus spécifiquement dans les Dom et dans les espaces ruraux

Les contrastes entre régions

Entre la période 1999-2009 et la période 2009-2014, la croissance démographique a ralenti en France. Seule la région Auvergne-Rhône-Alpes présente une dynamique de croissance équivalente à celle de la décennie précédente. Les autres régions ont toutes connu une baisse de leur croissance démographique, en particulier les Dom. La Guadeloupe et surtout la Martinique ont même connu un renversement de leur taux d'évolution de la population, qui est devenu négatif sur la période récente. En France

métropolitaine, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ont connu le plus fort ralentissement de leur croissance démographique (-0,44 points), même si cette dernière reste la région la plus dynamique. Les régions de l'Ouest et du Sud de la France conservent également une croissance démographique soutenue, quoiqu'en baisse par rapport à la décennie précédente. Au total, l'écart entre la région affichant la croissance la plus forte et celle où elle est la plus faible s'est très légèrement réduit.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, la baisse du rythme de croissance démographique a été plus accentuée dans les zones les plus dynamiques que dans celles qui présentent le niveau de croissance le plus faible : aussi, on observe une légère diminution des écarts entre les EPCI. Toutefois, le nombre d'intercommunalités qui voient leur population diminuer a augmenté : elles sont au nombre de 372 (29,4 %), contre 163 (12,9 %) sur la période précédente. Les zones en déclin démographique, auparavant essentiellement concentrées dans le Massif central et

en Champagne, se sont étendues à une grande diagonale allant des Ardennes au Lot mais aussi à l'ouest du Bassin parisien, à l'intérieur de la Bretagne, et aux zones montagneuses des Alpes et des Pyrénées. À l'inverse, un peu plus de 200 intercommunalités ont vu leur taux de croissance démographique progresser, telles que certaines métropoles (Nantes, Bordeaux, Dijon, Orléans, Clermont-Ferrand, etc.), et leurs alentours, ainsi que des agglomérations plus petites (Angers, Bourges, Blois, Arles, Saint-Dizier) et des communautés de communes rurales.

Les contrastes entre types de territoires

Ce sont les espaces périurbains, et particulièrement ceux des grandes aires urbaines, qui affichent la croissance démographique la plus soutenue : entre 2009 et 2014, la population a progressé à un rythme de 1,01 % par an dans les couronnes des grands pôles et de 0,72 % par an dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, alors que la croissance a été inférieure ou égale à la moyenne (0,50 %) dans toutes les autres catégories de territoires. Par rapport à la décennie préce-

dente (1999-2009), tous les espaces ont connu une perte de dynamisme démographique, légère dans les grands pôles urbains et beaucoup plus accentuée dans les petits et moyens pôles, où la croissance est désormais nulle, et dans leurs couronnes. Les espaces dits « isolés » ont également vu leur croissance fortement diminuer, avec un taux d'évolution devenu négatif au cours de la période récente (de 0,38 % par an à -0,04 %).

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES									
1999-2009	0,47	1,33	1,15	0,42	1,00	0,28	0,65	0,92	0,38
2009-2014	0,42	1,01	0,72	0,03	0,50	-0,02	0,15	0,49	-0,04
Grands pôles									
Couronnes des grandes pôles									
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines									
Pôles moyens									
Couronnes des pôles moyens									
Petits pôles									
Couronnes des petits pôles									
Autres communes multipolarisées									
Communes isolées hors pôles									

Dynamisme de l'emploi

Enjeu

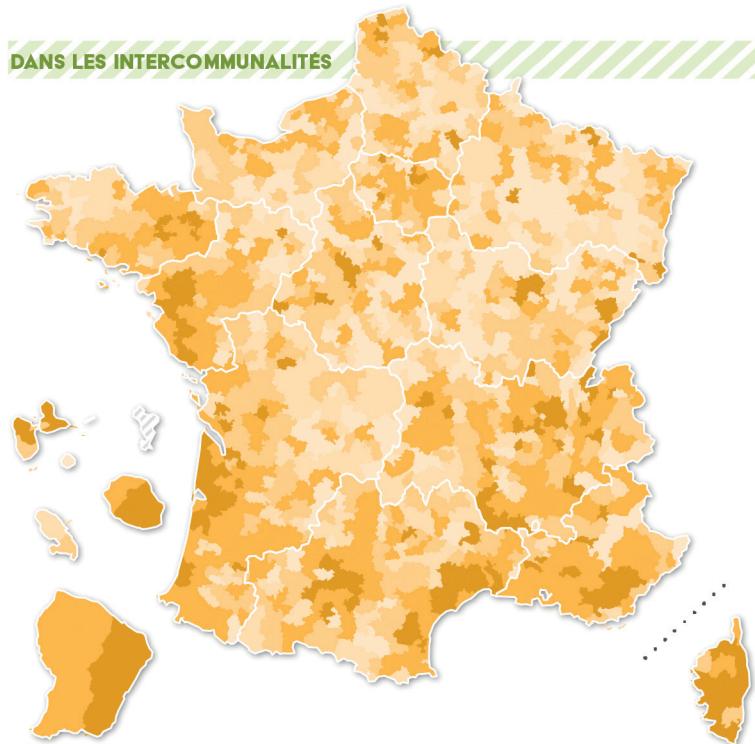
Favoriser les dynamiques d'entrainement entre les territoires.

Taux d'évolution annuel de l'emploi

Pourquoi cet indicateur

L'évolution du nombre d'emplois sur un territoire est un indicateur du dynamisme du territoire. Cette évolution est la résultante des créations et des disparitions d'emplois au cours de la période. Très conjoncturelle, l'évolution de l'emploi est liée aux cycles macroéconomiques.

DANS LES INTERCOMMUNALITÉS



EN FRANCE

2009-2014

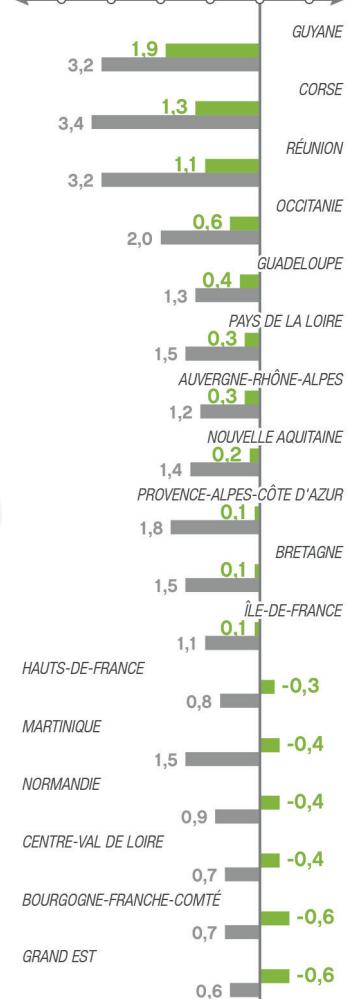
0,0 %

1999-2009

1,2 %

DANS LES RÉGIONS

4 % 3 % 2 % 1 % 0 % -1 %



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

1999-2009
2,8 %

2009-2014
2,5 %

Sources : INSEE, RP, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Une baisse générale de la croissance de l'emploi qui touche tous les territoires depuis le début des années 2000, mais une tendance à la réduction des disparités

Les contrastes entre régions

La crise de 2008-2009 a mis fin à une décennie de forte croissance de l'emploi. Dans toutes les régions (hors Mayotte), le taux d'évolution annuel de l'emploi a fortement diminué ; il est même devenu négatif dans six d'entre elles (Bourgogne-Franche Comté, Grand Est, Martinique, Centre-Val de Loire, Normandie et Hauts-de-France). Toutefois, ce sont les régions de l'Ouest et du Sud du pays, ainsi que les Dom hors Martinique, qui ont été, proportionnellement à leur niveau de croissance initial – très élevé –, les plus affectées. Aussi, on observe une légère réduction

de l'écart entre la région où la croissance de l'emploi est la plus forte et celle où elle est la plus faible entre les deux périodes. Mais la géographie de l'évolution de l'emploi reste très contrastée, avec des régions de l'ouest et du sud ainsi que des Dom (hors Martinique) qui continuent de croître, à un rythme certes faible, et des régions du nord, de l'est et du centre (ainsi que la Martinique) qui ont subi des pertes répétées d'emploi au cours de la dernière période.

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, la dégradation de la croissance de l'emploi a été généralisée au cours des dernières années et a touché autant les territoires en forte croissance que les autres : les écarts entre les EPCI sont donc restés assez stables (légère réduction). Alors que le taux d'évolution de l'emploi était négatif dans 222 EPCI sur 1 259 pendant les années 2000, sur la période 2009-2014 c'est plus de la moitié des EPCI (691) qui ont, en moyenne, perdu des emplois chaque année. Beaucoup de com-

munautés de communes du quart nord-est du pays ont vu leurs pertes d'emplois s'accentuer, et ce phénomène s'est étendu à un grand nombre d'autres intercommunalités sur l'ensemble du territoire. Les EPCI qui continuent d'afficher une croissance positive – quoique bien plus faible qu'avant – sont plutôt situés dans la moitié sud du pays et sur la façade ouest (hormis les Côtes d'Armor et le Finistère), ainsi qu'autour des grandes agglomérations.

Les contrastes entre types de territoires

Au cours de la dernière période, seuls deux types d'espaces ont connu une évolution positive de l'emploi : les espaces périurbains des grandes aires urbaines (0,7 % par an en moyenne dans les couronnes des grands pôles urbains, 0,2 % dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines), et les couronnes des pôles de taille moyenne (0,4 % par an). Toutes les autres catégories d'espaces affichent une évolution de l'emploi nulle

ou négative au cours de la dernière période, alors qu'aucune n'était en décroissance pendant la décennie 2000. Les pôles urbains, quelle que soit leur taille, ont connu une forte baisse de dynamisme, en particulier les petits et moyens pôles urbains, espaces qui ont perdu le plus d'emplois chaque année au cours de la période 2009-2014.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES									
1999-2009	1,4	1,3	0,9	1,1	0,4	1,0	-0,7	0,3	0,6
2009-2014	0,0	0,7	0,2	-0,4	0,4	-0,5	-0,4	-0,2	-0,3
Grands pôles									
Couronnes des grandes pôles									
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines									
Pôles moyens									
Couronnes des pôles moyens									
Petits pôles									
Couronnes des petits pôles									
Autres communes multipolarisées									
Communes isolées des pôles									

Croissance économique

Fiche européenne

Enjeu

Réduire les écarts en matière de développement économique et de niveau de richesse des populations.

PIB / habitant exprimé en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA) en Europe

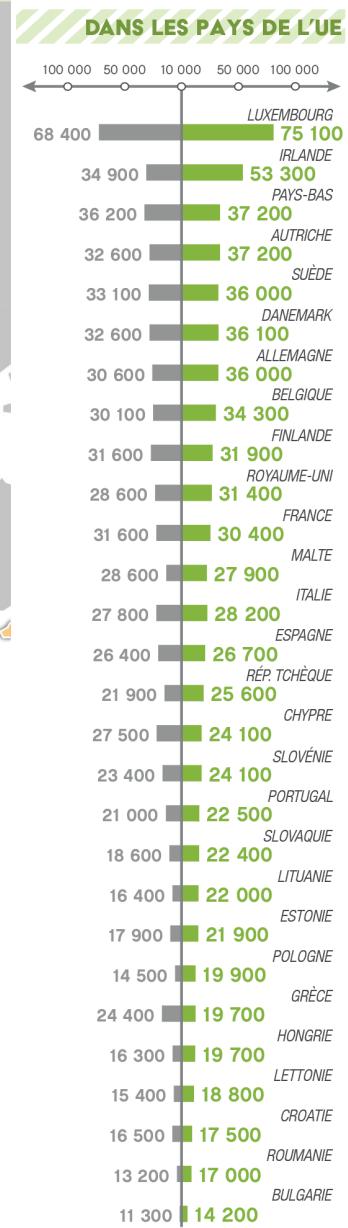
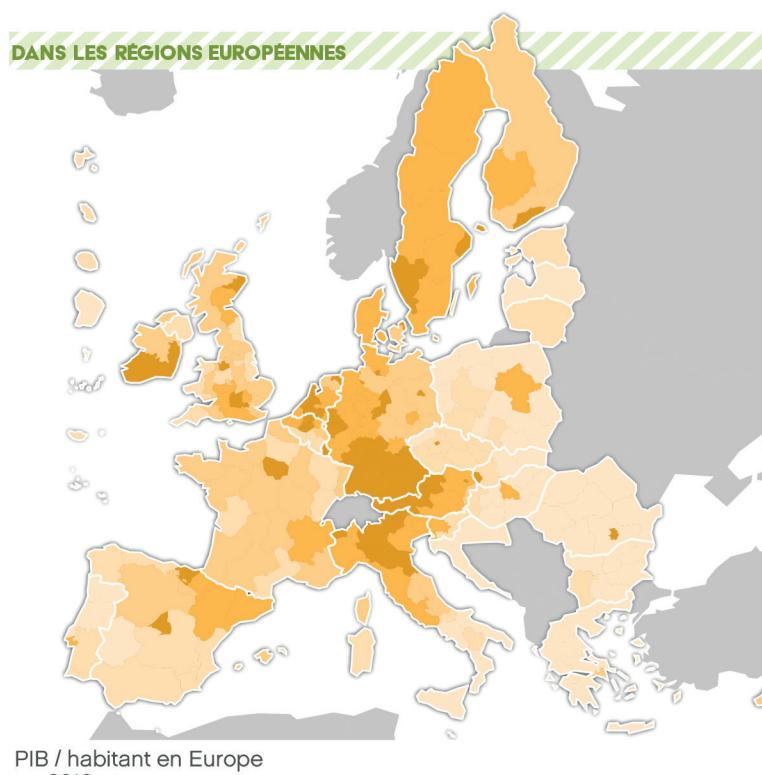
Pourquoi cet indicateur

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est communément utilisé pour mesurer le développement économique. Il constitue par ailleurs un indicateur central dans la répartition des fonds européens et la contractualisation avec les Etats membres. Afin de permettre une comparaison entre pays et régions européennes, ce PIB est exprimé en standard de pouvoir d'achat par habitant.

La mesure en unité de compte SPA (standard de pouvoir d'achat ou parité de pouvoir d'achat) est un taux de conversion monétaire qui exprime dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux s'appuie sur le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même « panier » de biens et de services.



DANS LES RÉGIONS EUROPÉENNES



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES RÉGIONS EUROPÉENNES



Sources : Eurostat, ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Une tendance à la convergence entre régions européennes interrompue par la crise économique

Les contrastes entre pays européens

En 2016, le PIB moyen par habitant au sein de l'Union Européenne était de 29 200 SPA. Cette valeur cache de très fortes disparités entre pays. Le Luxembourg, qui devance de très loin l'ensemble des pays européens enregistre un PIB moyen par habitant de 75 100 SPA quand celui-ci n'est que de 14 200 SPA en Bulgarie (soit près de 5 fois moins). La France se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne (30 400 SPA par habitant en 2016). Le niveau de richesse des Français est comparable à celui des Britanniques et des Italiens. Il est en revanche significativement inférieur à celui des habitants d'Europe du Nord (Danemark, Suède, Pays-Bas, etc.) et notamment de l'Allemagne.

Depuis 2008, la richesse nationale produite et par conséquent le PIB par habitant a progressé dans la quasi-tota-

lité des pays européens. Seuls la Grèce et Chypre, pays les plus durement touchés par la crise de 2008 n'ont pas bénéficié de cette dynamique.

Cette progression globale du PIB par habitant, même si elle apparaît très positive, s'est accompagnée d'un renforcement des écarts. Les pays les plus pauvres ont connu une progression moins rapide de leur PIB par habitant que les pays les plus riches. Le Luxembourg, l'Irlande, l'Allemagne ou encore l'Autriche qui figurerait déjà parmi les pays les plus prospère d'Europe en 2008 ont enregistré une progression de leur PIB par habitant (en valeur absolue) nettement supérieure à celle de pays comme la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie ou encore la Lettonie.

Les contrastes entre régions européennes (NUTS 2)

Les pays d'Europe du Nord, l'Allemagne ou encore l'Autriche comptent parmi les pays les plus prospères d'Europe. Toutes leurs régions ne bénéficient cependant pas des mêmes apports de richesse. En Allemagne, les régions du Sud (Bavière, Bade-Wurtenberg) se distinguent nettement du reste du pays. Le même type d'opposition nord-sud s'observe en Italie et Espagne. Ces situations mettent en avant l'une des spécificités de l'Europe : notre continent concentre d'importantes inégalités de richesse dans un espace géographiquement restreint. Entre les régions, les écarts de PIB par habitants sont très forts. Les campagnes bulgares mais également Mayotte (moins de 10 000 SPA par habitant) qui comptent parmi les territoires les plus pauvres de l'Union Européenne ont un PIB par habitant quasiment 20 fois inférieur à celui de l'ouest de Londres (178 200 SPA par habitant).

La France n'échappe pas à cette tendance et se distingue même des autres États par des inégalités de richesse infranationales parmi les plus élevées de l'UE (écart de 1 à 2 entre les régions de France métropolitaine les moins riches et les plus riches et de 1 à 5 en prenant en compte l'outre-mer). Seul le Royaume-Uni (écart de 1 à 9) enregistre des écarts interrégionaux supérieurs à ceux de la France. Chez nos voisins britanniques, l'importance des écarts est due au PIB exceptionnellement élevé de l'ouest de Londres, qui abrite notamment les activités financières de « la City ».

Le cas londoniens traduit cependant une tendance de fond en Europe : le décalage qui existe dans tous les pays entre les régions abritant les principales métropoles et les autres.

Spécialisation fonctionnelle

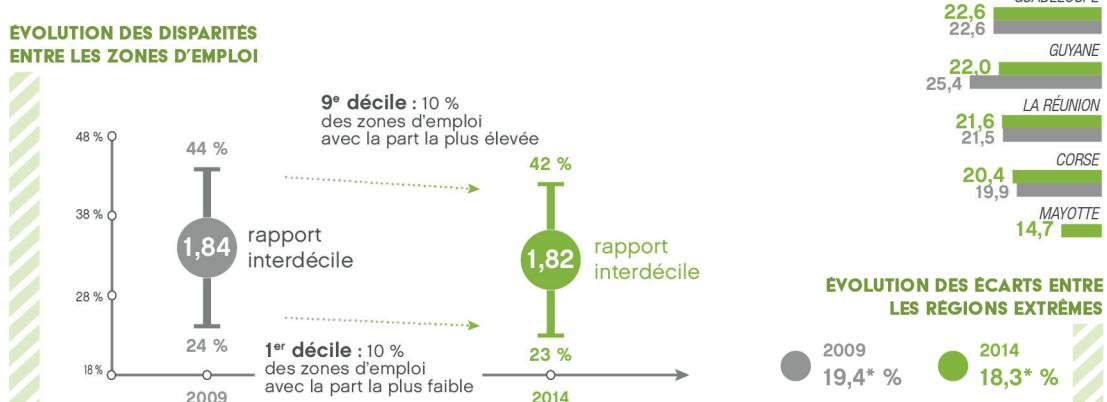
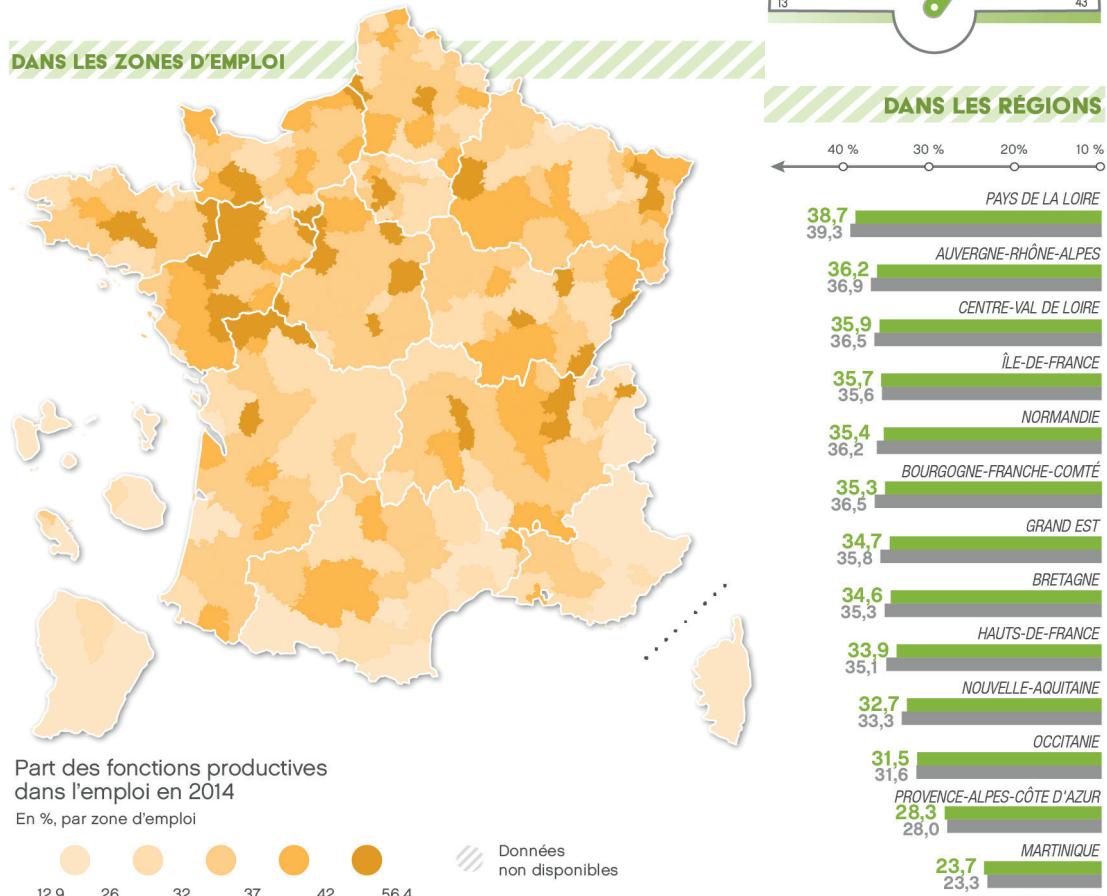
Enjeu

Favoriser la complémentarité entre les territoires orientés vers l'économie productive et ceux orientés vers l'économie résidentielle.

Part des fonctions productives dans l'emploi

Pourquoi cet indicateur

Les activités dites productives regroupent la production de biens majoritairement consommés hors de la zone et les activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. Elles se différencient des activités présentielles, mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives contribuent au développement économique des territoires grâce aux salaires distribués et aux impôts locaux versés. Un territoire qui concentre les activités productives peut être fragilisé en cas de retournement conjoncturel frappant les entreprises.



* Les calculs ne tiennent pas compte de Mayotte • Sources : INSEE, RP - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

La diminution générale de l'emploi industriel entraîne une moindre spécialisation fonctionnelle des territoires

Les contrastes entre régions

Entre 2009 et 2014, la part des emplois productifs dans l'emploi total a diminué en France, du fait d'une baisse du nombre des emplois dans le secteur productif (-0,3 % en rythme annuel moyen) et d'une augmentation simultanée du nombre des emplois résidentiels (+0,2 %). Cette diminution a surtout touché les régions les plus industrielles comme la Bourgogne - Franche-Comté, le Grand

Est et les Hauts-de-France, qui ont également connu une baisse de l'emploi résidentiel, de niveau moindre toutefois. En revanche, la part des emplois productifs a légèrement progressé en Île-de-France et dans quatre régions où elle était très faible (Corse, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Martinique, La Réunion). On assiste donc à une réduction des écarts de spécialisation entre les différentes régions.

Les contrastes entre zones d'emploi

À l'échelle des zones d'emploi, on n'observe pas de réduction des disparités de spécialisation. Le nombre d'emplois productifs et leur part dans l'emploi total ont certes baissé dans de nombreuses zones d'emploi de l'est de la France (Epernay, Troyes, Neufchâteau, Epinal, etc.). Les zones productives de l'ouest (Sablé-sur-Sarthe, Laval, La Mayenne, etc.) ont quant à elles vu leur emploi productif mieux résis-

ter (baisses en effectif inférieures à 3 %), voire progresser dans certaines zones (Rennes, Nantes, etc.). En parallèle, dans beaucoup de zones d'emploi du sud du pays (Montélimar, Brioude, Figeac) où la part de l'emploi productif est relativement faible, tous les types d'emploi, résidentiel comme productif, ont progressé, probablement en réponse à la croissance démographique.

Les contrastes entre types de territoires

La part de l'emploi productif est relativement faible dans les pôles urbains, et en particulier les plus grands d'entre eux (3 emplois sur 10). Les contraintes de sécurité, de nuisance ou de disponibilité foncière amènent certaines entreprises à s'implanter à une certaine distance des villes. Ces emplois productifs sont ainsi fortement surreprésentés dans les couronnes des pôles petits et moyens (plus de 44 % des emplois).

Dans tous les types d'espaces, le poids relatif de l'emploi productif a diminué entre 2009 et 2014, en particulier dans ces couronnes où ils occupent une place importante. Les couronnes des grands pôles sont le seul espace où, en nombre, ces emplois productif ont augmenté, bien que moins fortement que l'emploi résidentiel.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES									
2009	32,8	39,8	40,9	31,8	46,2	36,6	46,2	46,5	39,8
2014	32,4	38,5	39,7	30,5	44,3	35,5	44,2	45,2	38,6
Grands pôles				Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors influence des pôles
Couronnes des grandes pôles			Communes multipolarisées des grandes aires urbaines						

Attractivité économique

Enjeu

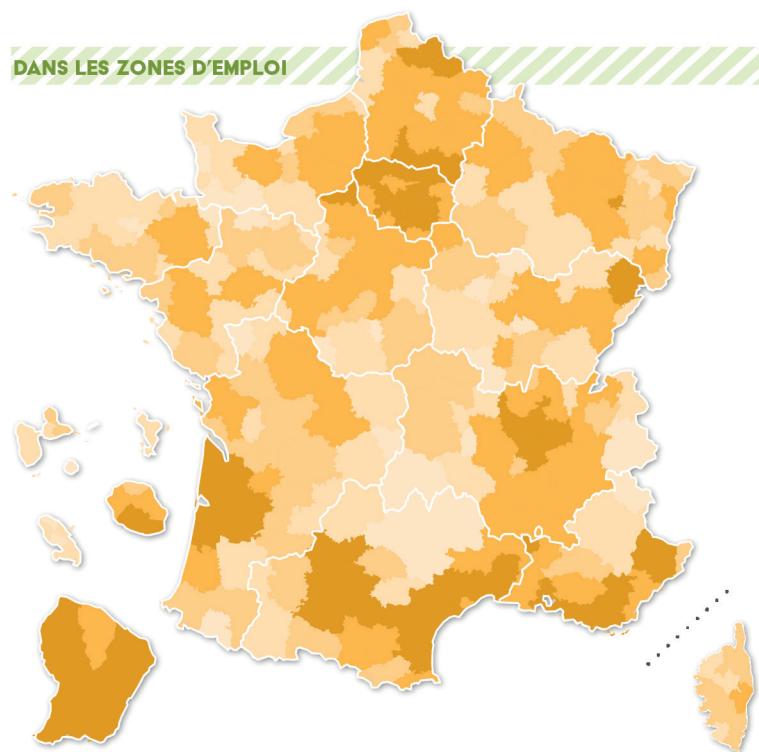
Favoriser l'entreprenariat dans tous les territoires.

Taux de création d'entreprises

Pourquoi cet indicateur

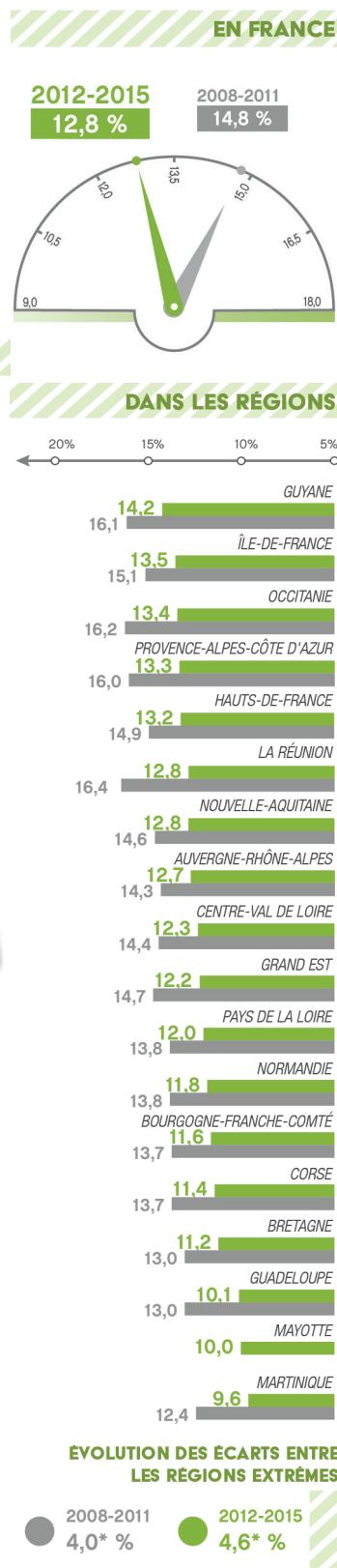
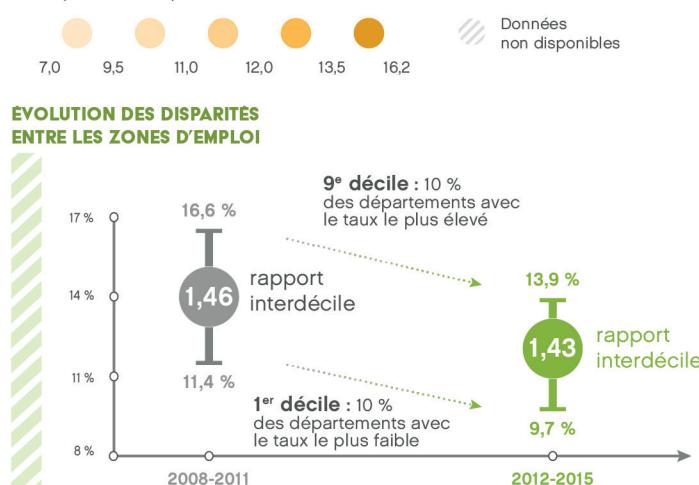
Le taux de création d'entreprises permet de mesurer le niveau de dynamisme et d'attractivité économique des territoires.

Cet indicateur ne permet toutefois pas d'apprécier le nombre d'emplois créés dans chaque territoire, ni la pérennité de ces créations d'établissements. On peut alors utilement le compléter par d'autres indicateurs tels que l'évolution de l'emploi, ou encore le taux de survie à 5 ans des entreprises.



Taux de création d'entreprises moyen sur les années 2012-2015

En %, par zone d'emploi



Des disparités de dynamisme économique qui augmentent entre régions mais qui se réduisent plutôt entre zones d'emploi et types de territoires

Les contrastes entre régions

Entre 2012 et 2015, c'est la Guyane qui affiche le taux de création d'entreprises le plus élevé (14,2 %). Les régions les plus dynamiques en la matière sont l'Ile-de-France, l'Occitanie, Paca et les Hauts-de-France (autour de 13,4 %) ; la Martinique se distingue à l'inverse par un très faible taux de création (9,6 %). Dans l'ensemble du pays (hors Mayotte), le taux de création d'entreprises a baissé au cours des dernières années. Si cette baisse a affecté toutes les ré-

gions, on observe qu'elle a en général été moindre dans les espaces les plus dynamiques (Ile-de-France et Hauts-de-France en particulier) et qu'au contraire le ralentissement a été plus accentué dans les régions où les créations d'entreprises étaient moins nombreuses (Martinique, Guadeloupe, Corse). On assiste donc plutôt à un accroissement des disparités de dynamisme économique entre les régions au cours des dernières années.

Les contrastes entre EPCI

Le taux de création d'entreprises est important dans presque toutes les zones d'emploi du quart nord-est de la France, dans celles contenant une métropole et sur le littoral méditerranéen. C'est pourtant sur ce littoral qu'il a le plus baissé entre 2001 et 2015. Dans les métropoles, les créations d'entreprises de services marchands pour les entreprises sont surreprésentées, il en est de même des activités liées aux ménages dans les zones de vive

progression de la population. A contrario, le centre de la France connaît des taux de création d'entreprises faible sur la période 2012-2015 mais aussi sur la période précédente. Dans ces territoires ruraux, il s'agit plus souvent que la moyenne de créations d'entreprises industrielles à la pérennité plus assurée que les créations d'entreprises tournées vers les ménages qui, elles, présentent de plus forts taux de rotation d'entreprise (création/cessation).

Les contrastes entre types de territoires

C'est désormais dans les grands pôles urbains que le taux de création d'entreprises est maximal (13,2 %) ce qui n'était pas le cas auparavant. Le taux moyen de création d'entreprises 2008-2011 était en effet supérieur dans les communes des couronnes des pôles, quelle que soit la taille de ces pôles. Dans ces couronnes, les créations d'entreprises de construction et de services aux ménages sont

surreprésentées (respectivement 14,4 % et 30,1 % pour les couronnes des grands pôles contre 9,1 % et 28 % pour les grands pôles). Entre les deux périodes, les écarts de taux de création d'entreprises se sont réduits : la baisse a été beaucoup plus marquée dans les espaces périurbains (couronnes des pôles) que dans les pôles eux-mêmes, quelle que soit leur taille.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES									
2008-2011	15,0	15,8	15,2	12,6	15,1	11,8	15,4	14,6	12,4
2012-2015	13,2	13,1	12,7	10,7	12,2	9,9	12,4	12,1	10,1
Grands pôles				Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées des pôles
Couronnes des grandes pôles			Communes multipolarisées des grandes aires urbaines						

Couverture numérique

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, d'avoir accès à Internet de qualité.

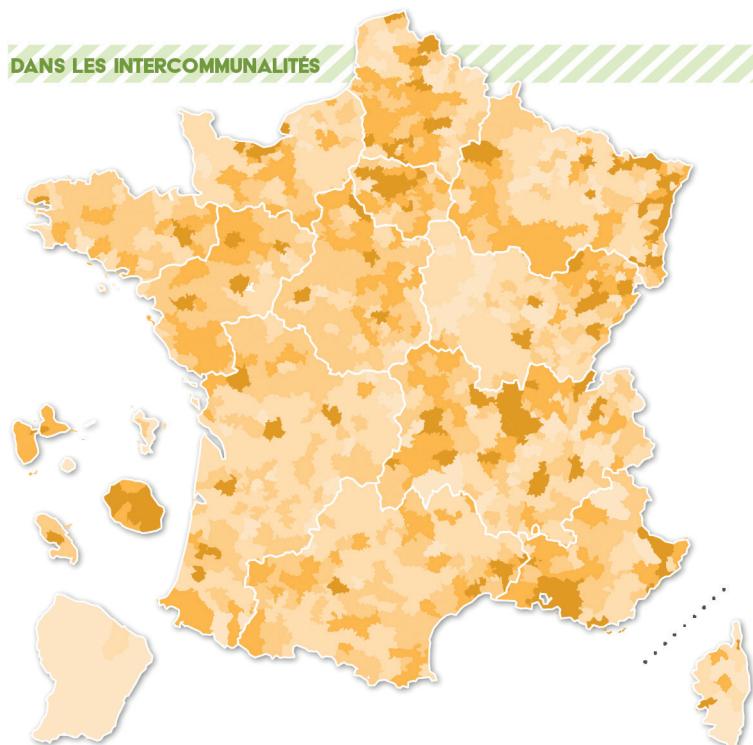
Part des locaux éligibles au Très Haut-Débit (supérieur à 30 Mb/s)

Pourquoi cet indicateur

La part des locaux éligibles au Très Haut Débit mesure la proportion de logements et de locaux professionnels pouvant, sous réserve d'un abonnement adéquat, bénéficier d'une connexion internet avec un débit descendant supérieur à 30 Mb/s, grâce aux technologies filaires de type FTTHa ou FTTH. Ce débit est une valeur théorique, qui correspond au débit maximal que la ligne peut effectivement atteindre.



DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

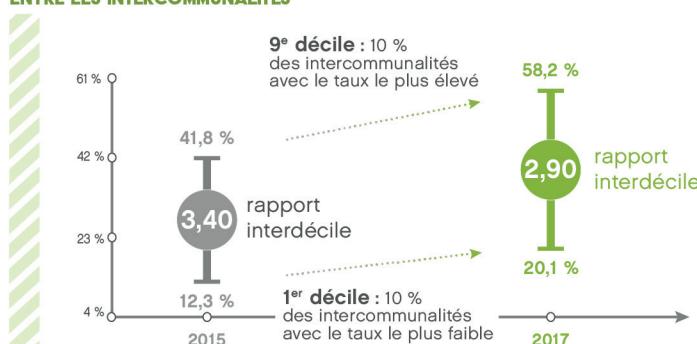


Part des locaux éligibles toutes technologies à un débit supérieur à 30 Mb/s en 2017

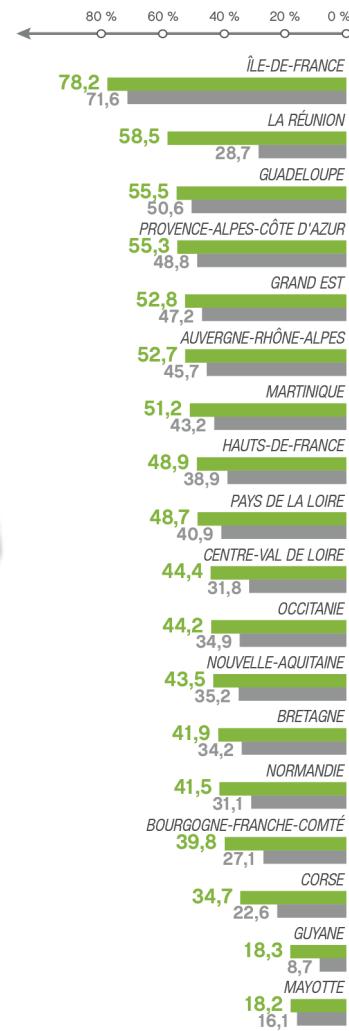
En %, par intercommunalité



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Une amélioration générale de l'accès aux infrastructures de Très Haut Débit et une réduction des disparités, qui restent cependant très importantes

Les contrastes entre régions

En France, près de 53 % des locaux étaient éligibles au Très Haut Débit (supérieur à 30 Mb/s) en juin 2017, d'après l'observatoire du THD. Grâce aux opérations de déploiement de la fibre optique, toujours en cours, cette part est en nette augmentation année après année : elle a progressé de 4,4 points de pourcentage en à peine un an, rythme en accélération par rapport aux années passées (+3,8 points entre 2015 et 2016).

La progression du nombre d'infrastructures permettant d'accéder au Très Haut Débit a bénéficié à toutes les régions. Cependant, de très importantes disparités per-

durent. En Île-de-France, région la mieux dotée, plus des trois quart des locaux (78,2 % en 2017) sont éligibles au Très Haut Débit. En Bourgogne-Franche-Comté, ce taux est presque deux fois plus faible (39,8 % des locaux en 2017) et en Corse, région de France métropolitaine la moins bien dotée, il atteint tout juste un tiers des locaux. Ces disparités, quoique très fortes, tendent toutefois à se résorber : le déploiement de la fibre optique progresse plus vite dans les régions les moins dotées que dans les autres, notamment à La Réunion et en Guyane.

Les contrastes entre intercommunalités

Au niveau plus fin des EPCI, on retrouve ce même dynamisme favorable : augmentation générale de la part des locaux éligibles au très haut débit, même pour ceux qui sont actuellement les mieux couverts, et réduction des écarts entre EPCI bien dotés et EPCI mal dotés. Ces derniers sont souvent situés dans les territoires les moins denses. Par exemple, les EPCI de l'ouest de la Côte-d'Or, de densité inférieure à 20 hab/km², ont moins de 15 % des locaux éligibles alors que ceux de Loire-Atlantique de den-

sité souvent quatre fois plus importante ont plus d'un tiers de leurs locaux éligibles. C'est d'autant plus vrai pour les EPCI très denses comme les métropoles (Bordeaux 78 %, Toulouse 66 % ou Montpellier 71 %). Certains départements comme la Somme, l'Oise, la Haute-Saône, qui était mal couverts, ou encore l'Allier ou le sud de la Vendée, ont vu la couverture numérique augmenter notablement dans la plupart de leurs EPCI.

Accès aux technologies du numérique

Enjeu

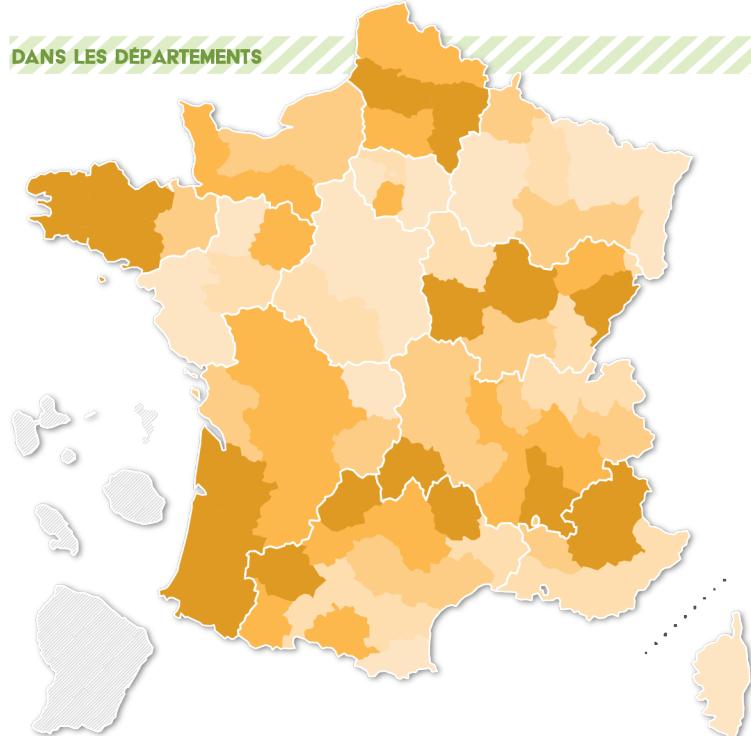
Permettre à l'ensemble de la population d'acquérir des compétences numériques et de profiter des opportunités et des services offerts par le numérique.

Part des personnes se disant compétentes pour utiliser les produits technologiques du quotidien

Pourquoi cet indicateur

Le véritable enjeu de la transformation numérique n'est pas seulement technologique, mais également culturel. La montée en compétence numérique des Français est une priorité pour garantir l'accès de tous aux services, l'adaptation aux évolutions du travail et l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière dans cette société numérique.

DANS LES DÉPARTEMENTS



Taux d'espaces publics numériques (EPN) pour 100 000 habitants en 2017

Écart à la moyenne nationale, par département



COMMENT QUALIFIEZ-VOUS VOTRE COMPÉTENCE POUR UTILISER :

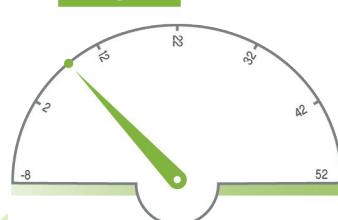
Pourcentages de réponses «compétent» ou «très compétent» par tranches de taille d'unités urbaines

	Un smartphone	Un ordinateur	Une tablette
Moins de 2 000 hab.	63 %	60 %	56 %
De 2 000 à 20 000 hab.	65 %	67 %	61 %
De 20 000 à 100 000 hab.	64 %	65 %	56 %
Plus de 100 000 hab.	72 %	70 %	63 %
Agglomération parisienne	80 %	76 %	73 %
Ensemble de la population	69 %	67 %	62 %

EN FRANCE

2017

8

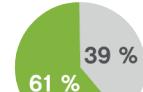


PROFITEZ-VOUS DES POSSIBILITÉS OUVERTES PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

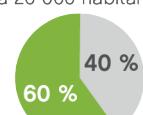
par taille d'unités urbaines

Oui Non

Moins de 2 000 habitants



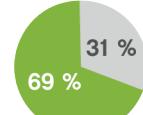
De 2 000 à 20 000 habitants



De 20 000 à 100 000 habitants



Plus de 100 000 habitants



Agglomération parisienne



Une réduction des écarts entre territoires ruraux et urbains mais des disparités encore importantes

Des fractures territoriales persistantes

Les enquêtes annuelles sur la diffusion des technologies ont mis en relief, au fil des ans, des disparités dans les usages et les compétences liés aux territoires et à la taille des agglomérations. L'attention s'est longtemps focalisée sur la « fracture numérique » entre territoires ruraux et urbains. Si ces fractures perdurent, au fil des ans, ces enquêtes ont fait apparaître la réduction progressive des écarts entre « grandes agglomérations » et « campagnes » tant au niveau des usages que des compétences numériques.

Alors qu'en 2017, 78 % des habitants de l'agglomération parisienne disent profiter des possibilités ouvertes par les nouvelles technologies, cette proportion n'est que d'environ 60 % dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants et dans les communes de moins de 2 000 habitants hors unités urbaines.

Les habitants des grandes agglomérations, et plus particulièrement de celle de Paris, se disent également plus souvent compétents pour utiliser un smartphone, un ordinateur ou une tablette que les habitants des villes petites et moyennes.

Au total, 33 % des Français pensent qu'un accompagnement personnel ou collectif dans un lieu dédié, autre que le lieu de travail, est le plus adapté pour mieux maîtriser les usages numériques, pour 26 %, c'est le cercle amical ou familial, et enfin pour 23 % une formation en milieu professionnel.

Les données disponibles montrent une grande disparité

territoriale de l'offre de lieux de médiation numérique sur le territoire.

Le développement des espaces publics numériques (EPN) constitue une première réponse. Ouvert à tous, un Espace Public Numérique (EPN) permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc. Les EPN proposent des accès à l'Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'Internet fixe et mobile.

Au niveau de la jeunesse, le plan numérique est déployé progressivement depuis la rentrée 2015 dans les écoles. Par ailleurs, les entreprises ont également un rôle primordial à jouer pour aider les salariés à intégrer les nouvelles compétences numériques.

Enfin, les acteurs de la médiation numérique se multiplient et se diversifient : parmi les lieux qui accompagnent nos concitoyens dans la maîtrise et la compréhension des TIC, on trouve à ce jour, à côté des EPN, des espaces multimédias, des médiathèques, des fablabs, des hackerspaces, des makerspaces, des espaces de coworking, des infolabs/medialabs, des écoles numériques, des maisons de service public, des missions locales, des repair cafés...

Accès aux services

Enjeu

Permettre à tous, dans tous les territoires, l'accès aux équipements et aux services.

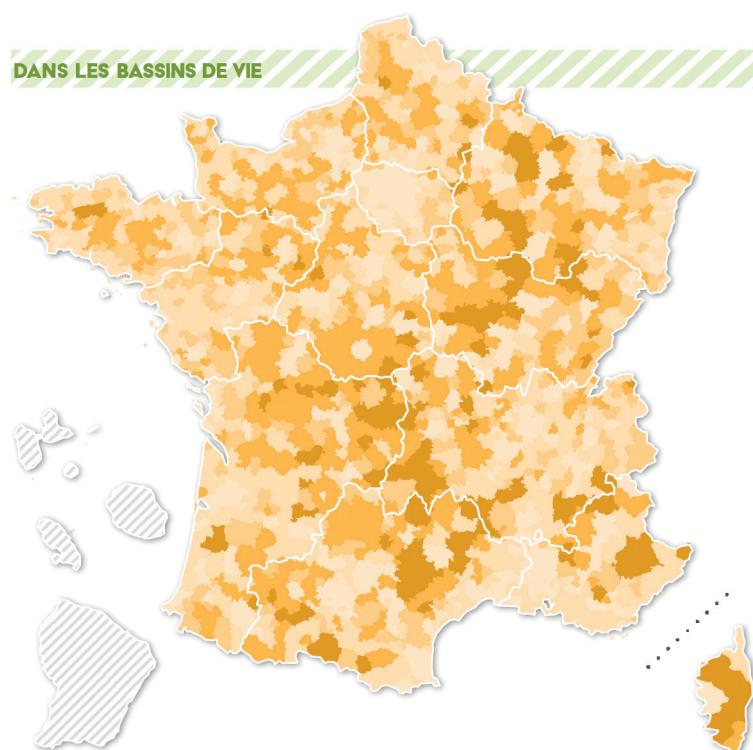
Temps d'accès routier médian à un panier d'équipements de la vie courante

Pourquoi cet indicateur

Le temps de trajet routier médian en heure pleine à un panier d'équipements de la vie courante vise à appréhender la dimension géographique de l'accès aux services.

Ces derniers ont été choisis, d'une part, en fonction de la proximité et de la mobilité qu'ils impliquent, d'autre part, pour l'importance qui leur est donnée au quotidien (collèges, stations-services, supermarchés, etc...).

Le temps médian calculé est pondéré par la population, c'est-à-dire que le temps d'accès constaté dans un territoire pèsera d'autant plus qu'il est peuplé.



Temps d'accès routier médian au panier d'équipements de la vie courante en 2016

En minute, par bassin de vie



DISPARITES ENTRE LES BASSINS DE VIE



EN FRANCE

2016
3,2 min



DANS LES RÉGIONS

CORSE
5,8

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
3,9

PAYS DE LA LOIRE
3,6

BRETAGNE
3,5

NORMANDIE
3,5

GRAND EST
3,5

CENTRE-VAL DE LOIRE
3,4

NOUVELLE-AQUITAINE
3,4

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
3,3

HAUTS-DE-FRANCE
3,2

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
3,0

OCCTANIE
3,0

ÎLE-DE-FRANCE
2,8

ÉCART ENTRE LES RÉGIONS EXTRÊMES

2016
3,0 min

Une bonne accessibilité géographique générale aux services de la vie courante mais de réelles difficultés d'accès dans les territoires les moins denses

Les contrastes entre régions

Dans presque l'ensemble des régions métropolitaines, le temps médian d'accès aux équipements de la vie courante est compris entre trois et quatre minutes. L'indicateur porte sur des services relativement fréquents dans tous les territoires (poste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école, médecin, pharmacie ...) et n'est pas des plus discriminants pour mesurer les écarts entre régions.

Les contrastes entre bassins de vie

Le bassin de vie est une échelle plus adaptée pour rendre compte de l'accessibilité géographique aux services de la vie courante et aux principales disparités que l'on observe sur le territoire.

De façon générale, le temps d'accès médian aux services de la vie courante est très lié à la densité de la population et au relief, les deux facteurs se cumulant souvent. L'accès à ce panier de services est le plus rapide dans les zones les plus urbanisées, là où les services de proximité se concentrent. A l'opposé, beaucoup de bassins de vie des zones les moins denses connaissent des temps d'accès médians supérieur à 9 minutes. C'est le cas pour une soixantaine des 1 640 bassins de vie.

Ainsi, tous les chefs de lieu de département ont en général de meilleurs résultats que les autres bassins de leur département. Ces écarts entre chef-lieu et reste du département sont particulièrement marqués dans des

Seule la région Corse présente un taux d'accès médian bien plus élevé (5,8 minutes), du fait de son relief montagneux et sa moindre urbanisation. A l'opposé, l'Île-de-France très densément peuplée et ne présentant pas de difficultés topographiques particulières dispose du meilleur accès aux services de la vie courante pour sa population.

départements peu denses comme la Corrèze, l'Indre, la Nièvre, le Cher, les Ardennes ou le Gers. Il en est de même si le bassin de vie du chef-lieu de département ne possède pas lui-même un temps d'accès favorable (Aurillac 5,5 minutes, Guéret 5,7 minutes et Cahors 6,4 minutes).

Le massif central cumule un relief défavorable et des bassins de vie souvent très peu denses. Sur les trois départements du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, la moitié des bassins de vie ont un temps d'accès supérieur à 8 minutes et un quart supérieur à 9,8.

Les temps d'accès sont déterminants pour déceler les espaces les plus enclavés. Pour autant, les pratiques quotidiennes d'achat et de déplacements dans les territoires ruraux sont différentes de celles observées en ville où d'autres facteurs, d'ordre moins géographique, peuvent aussi être des freins à l'accessibilité.

Niveau de formation de la population

Enjeu

Assurer à tous les jeunes l'accès à l'enseignement supérieur.

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur

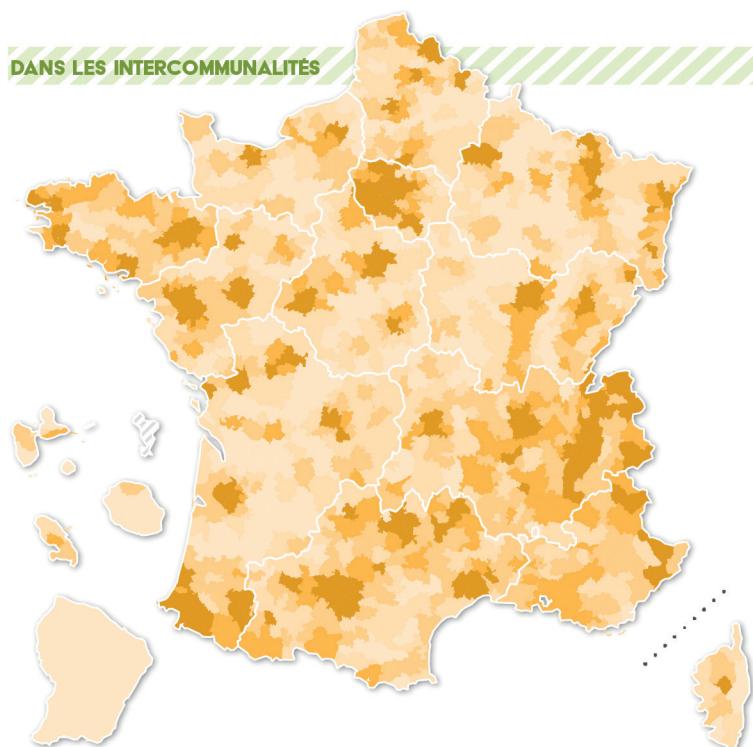
Pourquoi cet indicateur

Les diplômés du supérieur correspondent à la population titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence maîtrise, master, diplôme de grande école doctorat,...). La part des diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans permet de mesurer le niveau de formation des jeunes actifs entrés récemment sur le marché du travail.

EN FRANCE



DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

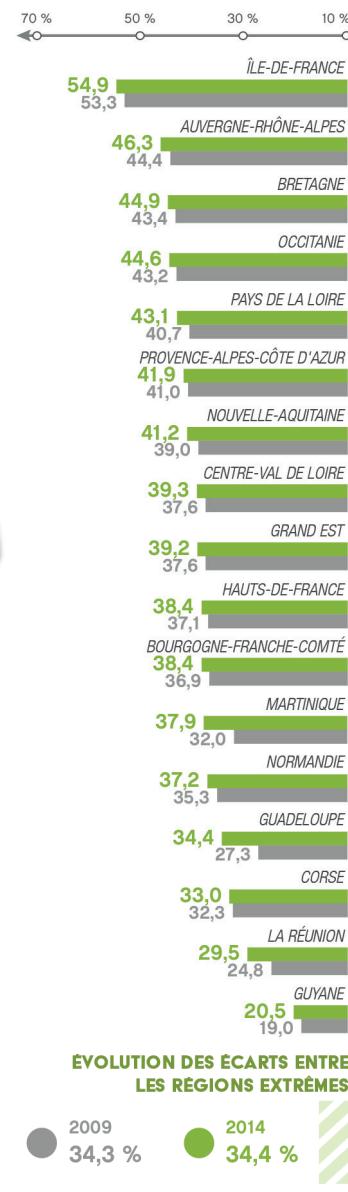


Part des 30-34 ans diplômé du supérieur en 2014
En %, par intercommunalité



Données non disponibles

DANS LES RÉGIONS



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Sources : INSEE, RP - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

La progression générale de la qualification de la population bénéficie particulièrement aux grands pôles

Les contrastes entre régions

Depuis les années 1980, la part des diplômés du supérieur a progressé de façon spectaculaire dans tout le pays. La région Ile-de-France concentre la plus grande part de diplômés avec près de 55 % de 30-34 ans titulaires d'un diplôme du supérieur soit 10 points de plus que la France entière (44,2 %). Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Occitanie affichent également un pourcentage élevé de diplômés du supérieur. La Guyane (un diplômé

sur cinq chez les 30-34 ans) et la Réunion (un peu moins d'un sur trois) affichent les pourcentages les moins élevés. En revanche, les régions des Antilles et la Réunion semblent opérer un mouvement de rattrapage sur la période 2009-2014 avec une augmentation conséquente de la part des diplômés du supérieur chez les 30-34 ans (+7,1 points en Guadeloupe, +5,9 points en Martinique, + 4,7 points à La Réunion).

Les contrastes entre EPCI

À l'échelle des intercommunalités, les diplômés se concentrent au centre des agglomérations : dans les métropoles de Toulouse, Nantes et Paris plus de six personnes de 30-34 ans sur six sont diplômés du supérieur. À l'écart des métropoles, ces derniers sont moins nombreux et le centre de la France, dans un grand arc allant des Ardennes à la côte landaise, compte relativement peu de diplômés du supérieur. Des Alpes aux Pyrénées basques, une large bande englobant les villes universitaires de Lyon, Grenoble, St-Etienne, Montpellier, Toulouse

et Pau regroupe également des taux élevés de diplômés du supérieur. Entre 2009 et 2014, les inégalités entre les intercommunalités qui parviennent le mieux à attirer les jeunes actifs diplômés du supérieur et celles qui y parviennent le moins se sont maintenues. L'augmentation de la part des jeunes actifs diplômés du supérieur bénéficie cependant avec plus de force aux grands pôles des aires urbaines (+2 points entre 2009 et 2014) qui concentrent les établissements d'enseignement supérieur et les emplois les plus qualifiés.

Les contrastes entre types de territoires

Les diplômés se concentrent très nettement dans les grandes aires urbaines, et plus spécifiquement dans leurs pôles : dans ces derniers, près d'une personne sur deux (48,4 %) âgée de 30-34 ans est diplômée du supérieur en 2014.

Dans les petits et moyens pôles urbains ainsi que dans les communes isolées, cette proportion n'atteint que 30 %. C'est par ailleurs dans ces pôles petits et moyens que la progression de la part des diplômés du supérieur, entre 2009 et 2014, a été la plus réduite.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, moins du quart des jeunes de 30-34 ans sont diplômés du supérieur, soit près de deux fois moins qu'en France métropolitaine.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2009	46,4	41,4	35,0	31,1	32,8	29,2	30,9	31,2	29,4
2014	48,4	42,4	36,5	31,9	34,8	29,9	33,4	32,4	30,8
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors pôles

Investissement social

A. Approche objectivée

Enjeu

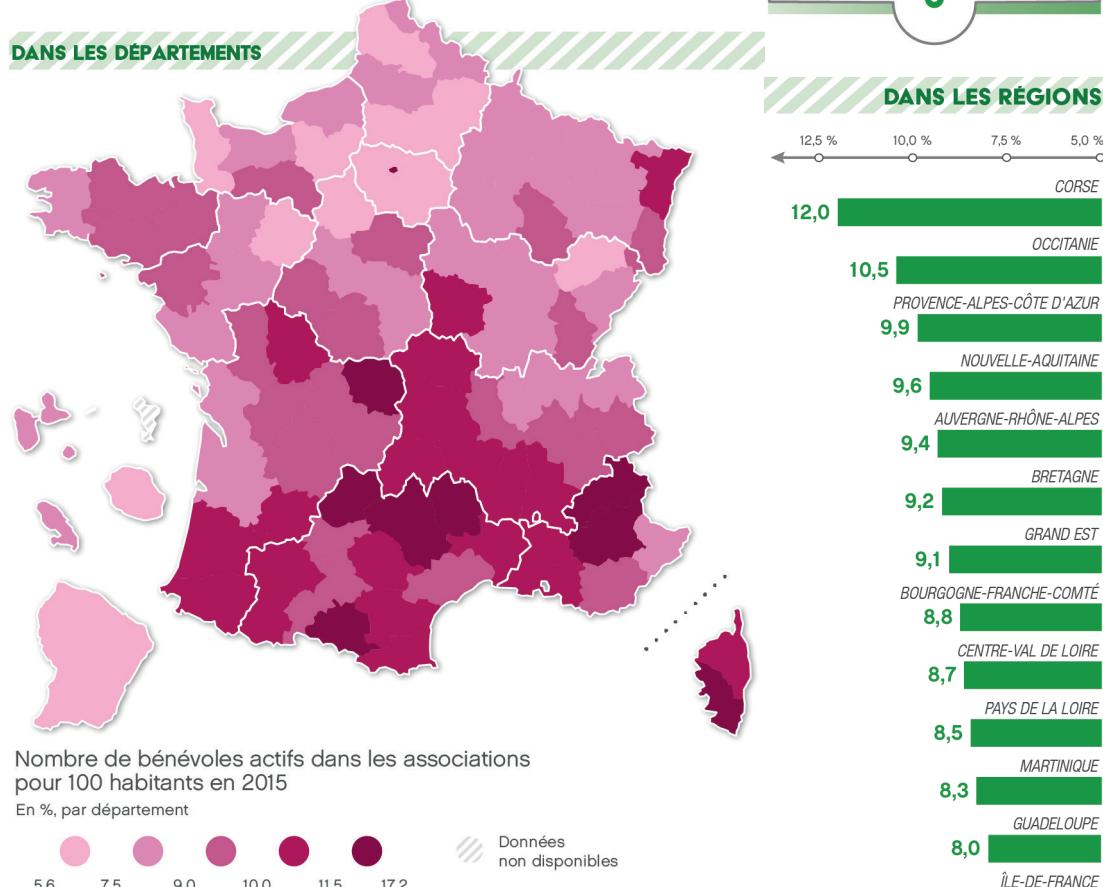
Développer le goût du vivre ensemble et de l'engagement au service des autres.

Nombre de bénévoles en associations pour 100 habitants

Pourquoi cet indicateur

Les associations sont un vecteur très important d'engagement des citoyens dans la vie des territoires. Le nombre de bénévoles actifs (permanence dans une association au moins une fois par semaine) est une indication de l'implication des habitants.

La fréquentation des associations constitue l'un des indicateurs privilégiés de la mesure du capital social. De nombreux travaux sur la question ont montré que la participation est généralement croissante avec le revenu et qu'elle tend à être plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Elle est fréquemment plus forte dans les espaces de faible densité démographique (communes rurales, villes de petite taille) probablement parce que, dans ces zones de résidence, l'activité associative permet de pallier l'insuffisance de l'offre publique ou marchande de certains services, notamment ceux de nature récréative. En Ile-de-France, au contraire, la population semble relativement peu investie dans le mouvement associatif.



Davantage d'engagement associatif dans le sud de la France

Des fractures territoriales persistantes

En 2015, 8,8 % des Français assuraient une permanence au moins une fois par semaine dans une association. Cette implication est plus développée dans les régions du sud de la France : la Corse, Provence – Alpes-Côte

d'Azur et Occitanie (respectivement 12, 10,5 et 9,9 % de bénévoles actifs). À l'échelle départementale, on observe que les départements les plus ruraux présentent un taux d'engagement dans la vie associative plus élevé.

Participation aux élections

B. Approche perception

Enjeu

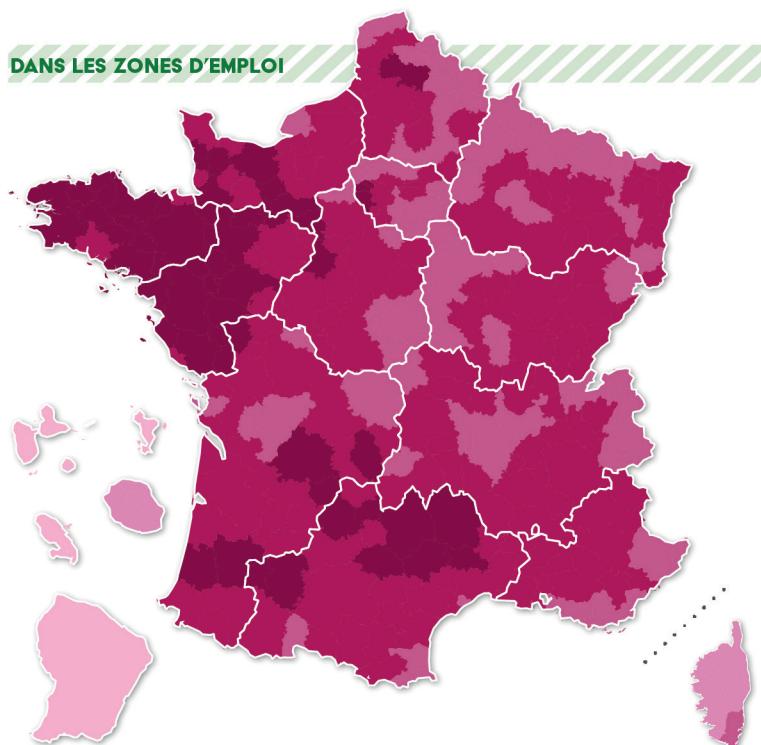
Impliquer l'ensemble des habitants du pays dans la vie citoyenne et démocratique.

Taux de participation au premier tour des élections présidentielles

Pourquoi cet indicateur

La participation aux élections est un indicateur d'implication citoyenne et de confiance des habitants dans la vie du pays. Cette analyse est construite sur le taux de participation au premier tour des élections présidentielles car il est le scrutin le plus mobilisateur.

DANS LES ZONES D'EMPLOI

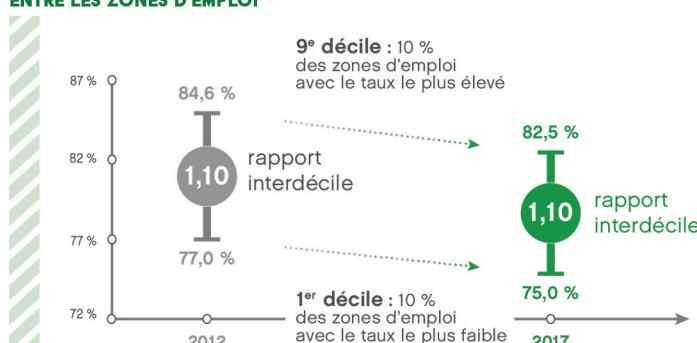


Taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2017

En %, par zone d'emploi



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



EN FRANCE

2017
79,0 %

2012
80,7 %



DANS LES RÉGIONS



BRETAGNE	83,5
	84,7
PAYS DE LA LOIRE	83,3
	84,2
OCCITANIE	81,0
	83,5
NORMANDIE	80,9
	82,0
NOUVELLE-AQUITAINE	80,5
	83,1
CENTRE-VAL DE LOIRE	80,3
	81,9
ÎLE-DE-FRANCE	79,9
	78,2
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	79,4
	82,1
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	79,3
	82,6
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	78,8
	80,6
GRAND EST	78,7
	79,7
HAUTS-DE-FRANCE	78,2
	79,4
CORSE	68,0
	74,3
LA RÉUNION	58,7
	65,6
MAYOTTE	43,6
	48,7
GUADELOUPE	40,0
	52,5
MARTINIQUE	39,9
	52,4
GUYANE	34,7
	51,0

ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Sources : Ministère de l'Intérieur - ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

Une participation faible et en forte baisse dans les DOM

Les contrastes entre régions

Entre les élections présidentielles de 2012 et de 2017, la participation a baissé, passant de 80,7 % à 79 % des inscrits sur les listes électorales. En 2012, l'écart de taux de participation était de 36 points de pourcentage entre la Bretagne, région où la participation a été la plus forte (84,7 % des inscrits) et Mayotte où elle a été la plus faible (48,7 %). Cet écart a considérablement augmenté en 2017 : 48,8 points de pourcentage séparent la région affichant la participation la plus forte (Bretagne, 83,5 %) et la plus faible

(Guyane, 34,7 %). Dans les DOM, la participation particulièrement faible lors des deux scrutins y a davantage diminué qu'ailleurs. Entre les régions de France métropolitaine, les contrastes sont moins marqués mais ont également augmenté entre les deux dernières élections présidentielles, les régions où l'on vote le plus (Bretagne, Pays de la Loire..) ayant enregistré les plus faibles baisses. Seule l'Île-de-France a vu sa participation augmenter.

Les contrastes entre zones d'emploi

À l'échelle plus locale des zones d'emploi, on n'observe pas d'augmentation des disparités de taux de participation entre 2012 et 2017. Les taux de participation les plus élevés concernent les zones d'emploi de l'ouest (Bretagne, Pays de la Loire, ancienne région de Basse Normandie) et du nord de l'Occitanie. Il est bien plus faible dans un grand quart nord-est notamment à la frontière nord du pays. La baisse de participation a été plus forte

dans les zones d'emplois du centre de la France comme celles de Limoges, Tulle, Ussel, Mauriac, Montluçon, Guéret, Clermont-Ferrand ou Thiers où ce recul avoisine les 4 points de pourcentage. Il n'évolue favorablement que dans 17 des 323 zones d'emploi, surtout dans le périurbain francilien (Saclay + 2,3 points de pourcentage, Créteil +2,1 points...).

Les contrastes entre types de territoires

La participation aux élections est plus forte dans les couronnes des pôles notamment les couronnes des grands pôles (82,7 %). Elle est plus faible dans les pôles quel que soit leur taille. Les communes isolées hors influence des pôles sont dans une situation proche de la moyenne nationale. Cette hiérarchie, déjà vraie en 2012, a été renforcée

par les évolutions entre les deux élections. La participation n'a baissé que de 1,5 point de pourcentage dans les couronnes des grands pôles alors que, déjà faible, elle recule de près de 3 points dans les pôles moyens et les petits pôles. Les écarts entre types de territoires se sont donc légèrement accrus entre 2012 et 2017.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES										
2012	78,5	84,2	83,2	79,4	85,8	80,9	85,1	84,4	82,7	
2017	77,0	82,7	81,3	76,3	84,1	78,0	82,5	82,5	80,3	
	Grands pôles	Couronnes des grandes pôles	Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	Pôles moyens	Couronnes des pôles moyens	Petits pôles	Couronnes des petits pôles	Autres communes multipolarisées	Communes isolées hors pôles	

Intensité de l'intercommunalité

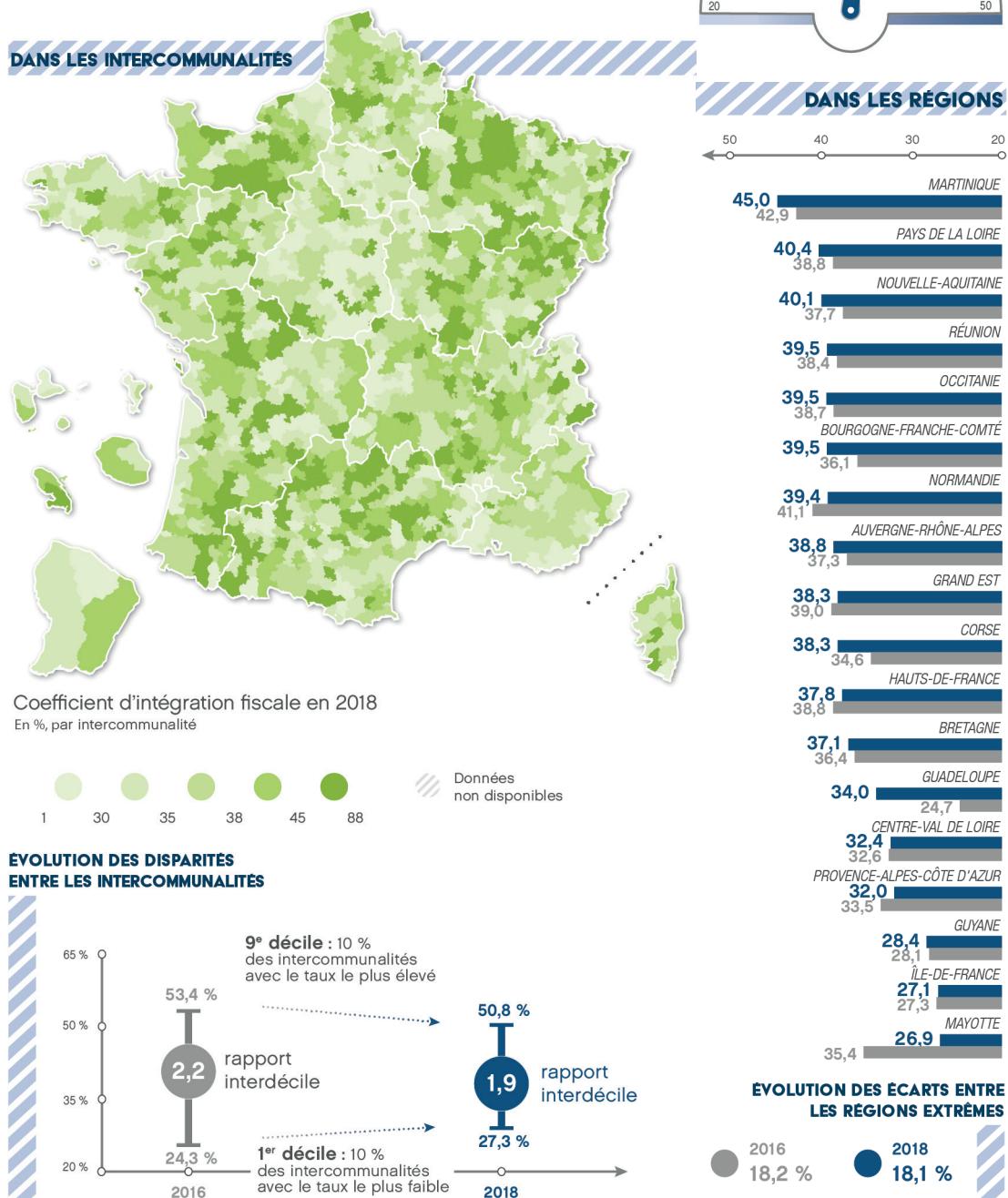
Enjeu

Favoriser les mutualisations et coordinations entre collectivités locales.

Coefficient d'intégration fiscale moyen des EPCI

Pourquoi cet indicateur

La participation aux élections est plus forte dans les couronnes des pôles notamment les couronnes des grands pôles (82,7 %). Elle est plus faible dans les pôles quel que soit leur taille. Les communes isolées hors influence des pôles sont dans une situation proche de la moyenne nationale. Cette hiérarchie, déjà vraie en 2012, a été renforcée par les évolutions entre les deux élections. La participation n'a baissé que de 1,5 point de pourcentage dans les couronnes des grands pôles alors que, déjà faible, elle recule de près de 3 points dans les pôles moyens et les petits pôles. Les écarts entre types de territoires se sont donc légèrement accrus entre 2012 et 2017.



Sources : ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET, 2018

L'intégration fiscale des intercommunalités tend à s'accroître et les disparités entre EPCI se réduisent

Les contrastes entre régions

L'écart entre régions diminue très légèrement entre 2016 et 2018 malgré l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale moyen en Martinique, région où il est maximal sur les deux périodes. Onze régions voient leur coefficient augmenter, parfois de manière très significative : Bourgogne et Franche-Comté + 3,4 points de pourcentage, Corse + 3,7 points et surtout la Guadeloupe +9,4 points

grâce à deux des six EPCI dont les coefficients étaient très faibles (autour de 10 %) et qui ont en 2018 un coefficient dans la moyenne du reste de l'île (supérieur à 30 %). Sept régions ont un coefficient en baisse mais, pour la plupart, de moins de 1 %. Mayotte enregistre une nette baisse due à deux de ses cinq EPCI et devient la région avec le coefficient moyen minimal.

Les contrastes entre EPCI

Dans un contexte de faible progression sur deux ans du coefficient d'intégration fiscale moyen en France (36,01 % en 2018 contre 35,59 % en 2016), les disparités entre EPCI se sont réduites. Le rapport interdécile est ainsi passé de 2,2 à 1,9 en deux ans, autant par une augmentation des coefficients des EPCI pour lesquelles ce coefficient était le plus faible (le premier décile passe de 24,3 % à 27,3 %) que par une baisse du coefficient des EPCI les plus intégrés (le neuvième décile passe de 53,4 % à 50,8 %). Il faut cependant noter que l'on ne parle pas forcément des

mêmes EPCI sur les deux années du fait de l'importante redéfinition de cet échelon territorial, avec un passage de 2 063 intercommunalités en 2016 à 1 264 en 2018. Seule la moitié de ces 1 264 EPCI en 2018 ont les mêmes contours qu'en 2016. Ils ont un coefficient d'intégration fiscale moyen (35,2 %) inférieur à ceux qui ont été créés ou qui ont connu une modification de contours entre les deux années (37,3 %) mais leur coefficient est en progression de près d'un point de pourcentage par rapport à 2016 (34,3 %).

Les contrastes entre types de territoires

Le coefficient d'intégration fiscal est fortement lié à la densité des EPCI (définie ici à partir de la grille de densité de l'Insee) : plus un EPCI est dense, moins il est intégré. Les EPCI dont le coefficient d'intégration fiscal est le plus important (41,1 % en moyenne) sont la centaine d'EPCI très peu denses. Les EPCI peu denses (deux tiers des EPCI)

ont un coefficient moyen de 37,3 %. Les EPCI de densité intermédiaire ne sont que 230 mais représentent près d'un quart de la population, ils ont un coefficient moyen de 36,2 %, valeur supérieure à celle de la grosse soixantaine d'EPCI denses : 34,7 % en moyenne pour 40 % de la population nationale habitant dans ces intercommunalités.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

	2018	9,90	7,84	6,84	4,84
Espaces densément peuplés					
Espaces de densité intermédiaire					
Espaces peu denses					
Espaces très peu denses					

Interdépendance liée à l'emploi

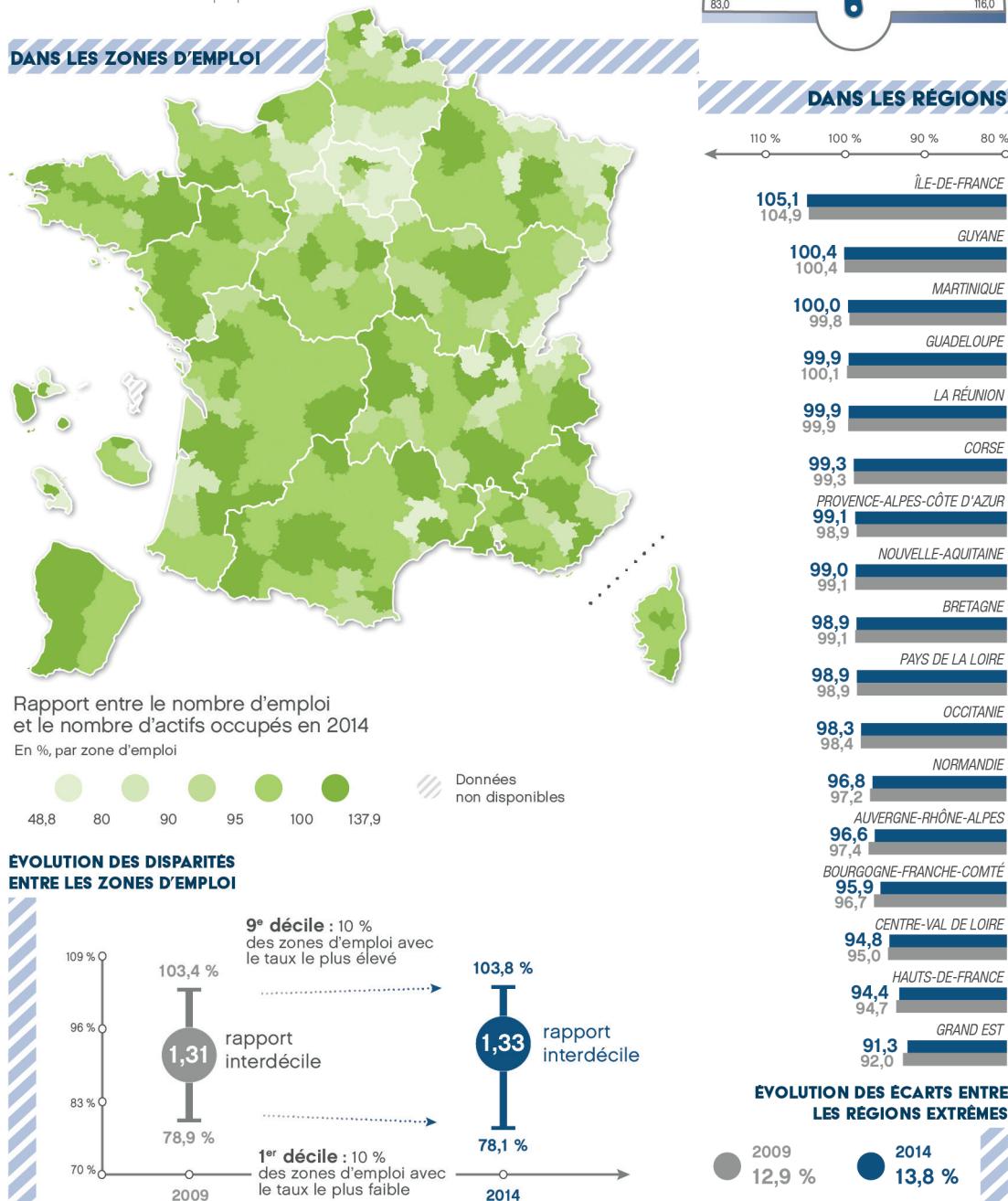
Enjeu

Rapprocher lieux de vie et lieux de travail (y compris via le télétravail).

Taux de couverture de l'emploi

Pourquoi cet indicateur

Le taux de couverture de l'emploi rapporte le nombre d'emplois existants dans une zone d'emploi au nombre de personnes en activité (actifs occupés) qui y vivent. Cet indicateur permet d'appréhender l'équilibre entre l'offre d'emplois et l'offre résidentielle. À l'échelle locale, cet indicateur distingue les zones qui occupent une fonction de pôles d'emplois (plus d'emplois que d'actifs occupés résidents) de ceux qui remplissent plutôt une fonction résidentielle (moins d'emplois que d'actifs occupés résidents). La dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail, au niveau local, provient d'un double mouvement : une concentration de l'emploi dans les pôles et un desserrement de la population vers les couronnes.



Des taux de couverture de l'emploi très élevés dans les grands pôles et qui continuent d'augmenter

Les contrastes entre régions

En France métropolitaine, seule l'Île-de-France compte plus d'emplois que d'actifs occupés résidents, de nombreux actifs résidant aux franges de la région capitale y occupant en effet un emploi sans pour autant y habiter. Cette concentration des emplois dans la région capitale tend à s'accentuer : en 2014, on dénombrait 105,1 emplois pour 100 actifs occupés résidents en Île-de-France, contre 104,9 en 2009. A l'inverse, le taux de couverture de l'emploi

diminue dans presque toutes les autres régions, en particulier dans celles où il était déjà le plus faible : de 93,1 à 92,5 dans le Grand Est, de 93,9 à 93,5 dans les Hauts-de-France et de 95,0 à 94,8 dans le Centre-Val de Loire. Cette baisse signifie qu'une part croissante des actifs de ces régions occupent un emploi dans une autre région, notamment en l'Île-de-France ou à l'étranger, occasionnant des déplacements quotidiens toujours plus longs.

Les contrastes entre zones d'emploi

À l'échelle des zones d'emplois, les phénomènes de concentration sont également patent. Le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents a crû de 103,4 à 103,8 entre 2009 et 2014 dans les 10 % des zones d'emploi qui concentraient déjà le plus l'emploi. Dans le même temps, les zones d'emplois les plus résidentielles ont vu

leur taux de couverture de l'emploi diminuer (de 78,9 emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2009 et de 78,1 en 2014). Les écarts entre les zones d'emplois spécialisées dans l'accueil d'activités et celle spécialisées dans la fonction résidentielle – notamment en périphérie des pôles urbains – a donc tendance à se renforcer.

Les contrastes entre types de territoires.

Dans les grands pôles, le taux de couverture de l'emploi, très élevé, continue d'augmenter du fait de la baisse de leur population résidente (-0,1 % des actifs occupés par an entre 2009 et 2014) alors que l'emploi y reste stable. Dans les couronnes de ces grands pôles, ce taux de couverture de l'emploi reste à un niveau très faible, en lien avec une évolution rapide tant de la population que de l'emploi (+0,7 % par an), celle de la population se produisant de plus en plus loin des pôles, alors que celle de l'emploi, s'effectue souvent dans le pourtour des pôles. Les com-

munes multipolarisées des grands pôles, souvent à vocation résidentielle, voient leur population augmenter plus vite que l'emploi. La dynamique de périurbanisation est donc toujours à l'œuvre dans ces grandes aires urbaines. Dans les pôles de plus petite taille, la baisse d'emploi (-0,5 % par an en moyenne pour les pôles moyens par exemple) est moins importante que celle du nombre d'actifs occupés résidents (par entrée au chômage ou par déménagement). Les taux de couverture de l'emploi y augmentent donc mais dans des dynamiques défavorables.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2009	118,5	54,2	63,5	131,1	40,2	129,0	38,7	57,9	89,8
2014	119,2	54,2	62,5	132,8	40,6	129,9	37,9	56,6	89,7
Grands pôles									
Couronnes des grandes pôles									
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines									
Pôles moyens									
Couronnes des pôles moyens									
Petits pôles									
Couronnes des petits pôles									
Autres communes multipolarisées									
Communes isolées des pôles									

Interdépendance économique

Enjeu

Favoriser les coopérations de nature économique entre les territoires.

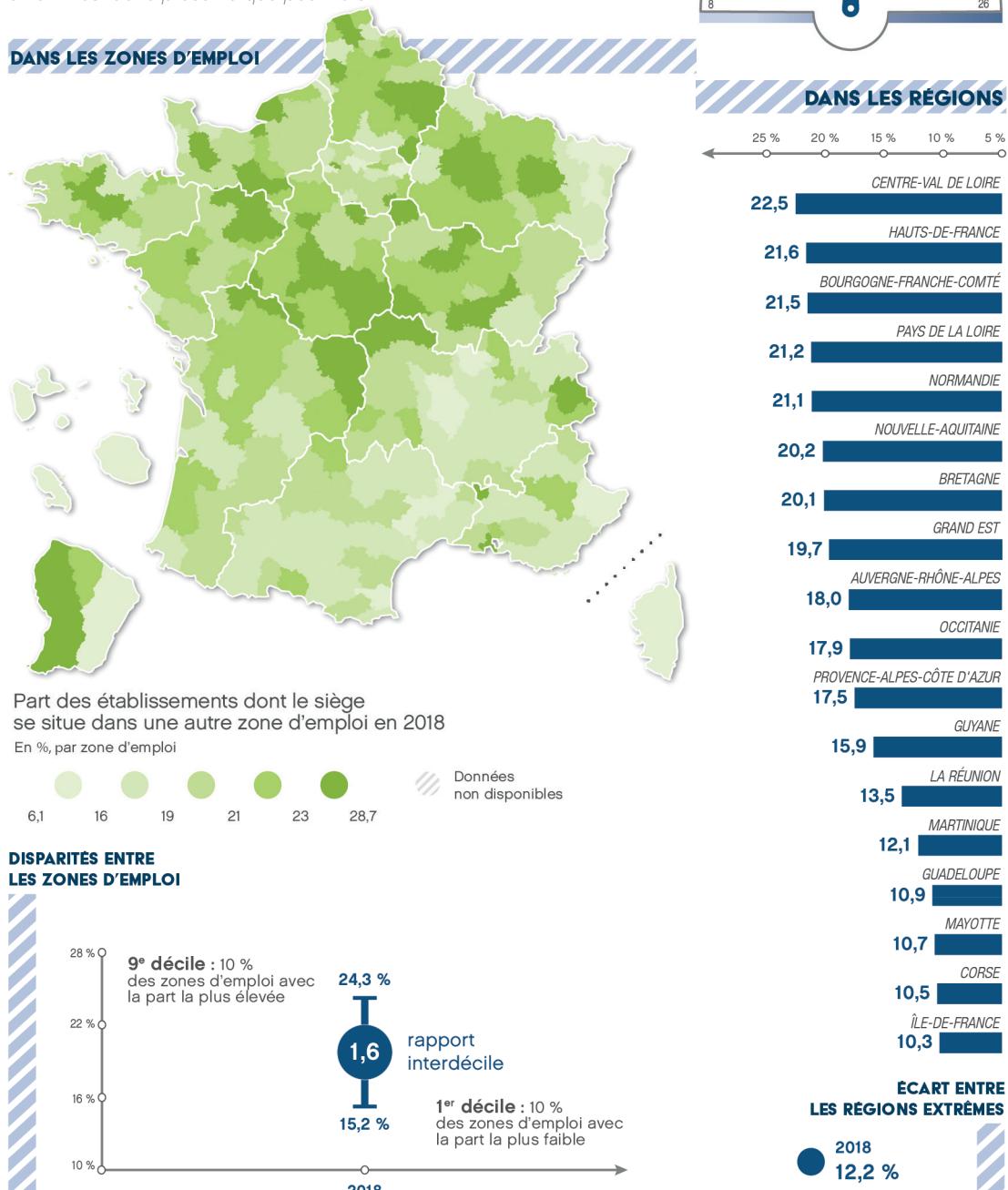
Part des établissements dont le siège social se situe hors de la zone d'emploi

Pourquoi cet indicateur

Une société n'a qu'un seul siège social, mais elle peut avoir plusieurs établissements. Les choix qui conduisent une entreprise à implanter ses établissements dans un territoire plutôt qu'un autre sont fonction des ressources qu'il peut offrir en termes de moyens de production, de marché, de capital humain, d'infrastructures et de connexions. La part des établissements dont le siège se situe hors de la zone d'emploi concernée illustre la capacité d'un territoire à nouer des interrelations, à s'insérer dans l'appareil de production national et international.

Notes :

Le chiffre régional est la part des établissements dont le siège n'est pas dans la même zone d'emploi (et non pas dont le siège n'est pas dans la même région). Cet indicateur n'est pas disponible avant 2017 et une évolution sur un an est peu pertinente. Il n'est donc présenté que pour 2018.



L'Île-de-France concentre les sièges sociaux

Les contrastes entre régions

La région Ile-de-France présente un taux particulièrement bas du fait de la présence très importante de sièges sociaux. Ce taux est également faible en Corse et dans les régions d'outre-mer (10 à 11 %), excepté en Guyane où il s'élève à 15,9 % du fait de la présence du centre spatial de Kourou et des sous-traitants, ainsi que d'établissements dépendant d'une direction inter-régionale basée aux Antilles.

En dehors de la région parisienne, c'est dans un large quart sud-est que les parts d'entreprises exogènes sont les moins élevées de métropole. À l'opposé, toutes les régions de la partie nord et qui entourent l'Île de France ont des taux supérieur à 20 %. Dans ces régions, plus d'un cinquième des établissements n'ont pas leur siège dans la même zone d'emploi.

Les contrastes entre zones d'emploi

L'observation à l'échelle de la zone d'emploi révèle des situations plus contrastées, en fonction de la distance à Paris ou aux métropoles et de la situation au sein du territoire national.

Le taux élevé des zones d'emploi situées autour de l'Ile-de-France s'explique par le fait qu'une part importante des établissements de ces zones a un siège social situé dans cette région.

Dans les territoires transfrontaliers, on observe que de l'Alsace à la Tarentaise, les taux sont inférieurs à ceux observés dans les territoires se situant plus en retrait de la frontière, ce qui n'est pas le cas des zones d'emplois frontaliers du nord, face au Luxembourg ou à la Belgique. Sur l'ensemble de la France, les zones d'emploi les plus urbanisées présentent des taux plus faibles que les zones d'emploi qui les environnent.

Les contrastes entre types de territoires

La répartition des activités explique en grande partie les différences constatées entre types d'espaces pour ce qui concerne la part des établissements dont le siège social se situe hors de la zone d'emploi. Dans les couronnes des pôles et dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines, les établissements du secteur de la construction et de l'industrie sont surreprésentés. Ce sont les secteurs dont les entreprises sont le plus

fréquemment mono établissement et, pour les multi établissements, dont les établissements sont le plus souvent regroupés dans la même zone d'emploi que leur siège. Les grands pôles, qui regroupent plus des deux tiers des établissements en France, sont plus insérés dans l'économie nationale : on trouve à la fois plus de sièges du fait de leur rôle de centralité, mais aussi plus d'établissements dont le siège est hors de la zone d'emploi.

DANS LE ZONAGE EN AIRES URBAINES

2018	17,7	13,9	14,5	21,2	13,1	19,1	12,9	13,5	16,7
Grands pôles									
Couronnes des grandes pôles									
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines									
Pôles moyens									
Couronnes des pôles moyens									
Petits pôles									
Couronnes des petits pôles									
Autres communes multipolarisées									
Communes isolées hors influence des pôles									

Transferts publics

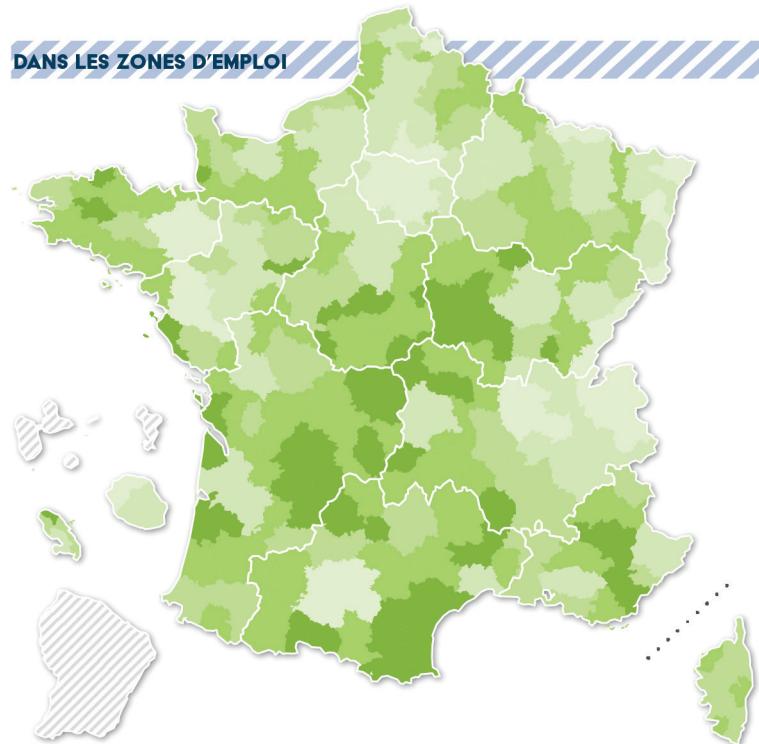
Enjeu

Réduire les disparités de niveau de vie des populations entre territoires grâce aux mécanismes de redistribution.

Part des retraites et des prestations sociales dans le revenu disponible

Pourquoi cet indicateur

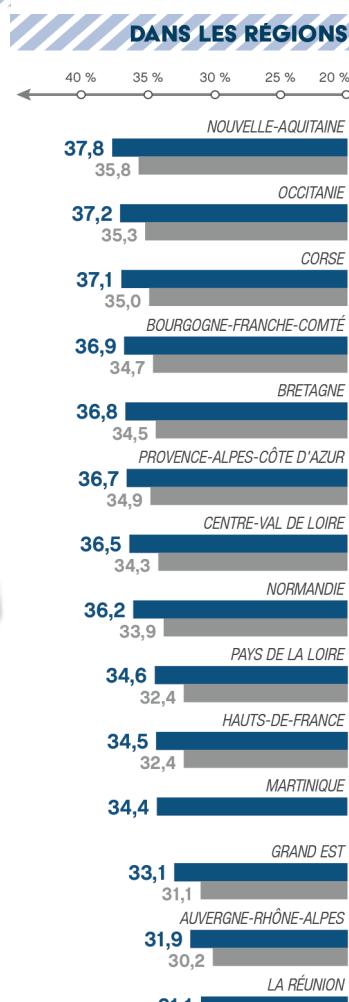
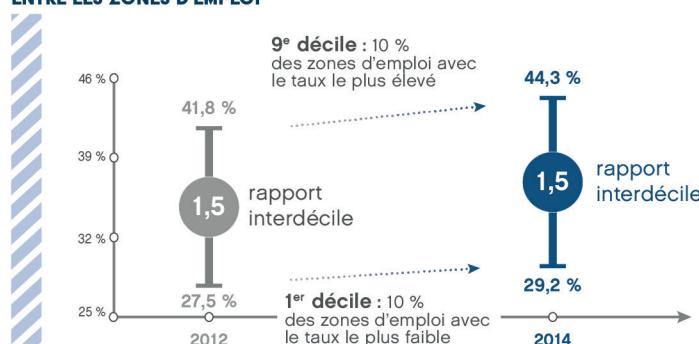
La part des retraites et des prestations sociales dans le revenu disponible mesure l'importance du revenu socialisé dans ce territoire, c'est-à-dire qui ne provient ni de l'activité, salariée ou non, ni du patrimoine des ménages. Ce revenu socialisé comprend donc les retraites, les prestations familiales, les prestations liées aux minima sociaux et les prestations logement. Les mécanismes de redistribution, via les retraites et les prestations sociales, jouent un rôle essentiel dans notre pays pour réduire les inégalités de revenus des populations d'un territoire à l'autre.



Part des retraites et des prestations sociales dans les revenus disponibles de la population en 2014
En %, par zone d'emploi



ÉVOLUTION DES DISPARITES ENTRE LES ZONES D'EMPLOI



ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES RÉGIONS EXTRêMES



Un processus de redistribution des territoires jeunes et à haut niveau de vie vers les territoires plus âgés et plus pauvres

Les contrastes entre régions

Entre 2012 et 2014, la part des revenus provenant des retraites et des prestations sociales a augmenté de 1,8 point de pourcentage en France métropolitaine et s'échelonne désormais de 37,8 % en Nouvelle-Aquitaine à 25,7 % en Ile-de-France. Elle est importante dans deux types de régions : celles comportant une forte proportion de personnes âgées (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en particulier) et celles où le taux de pauvreté est élevé (Hauts-de-France par exemple).

A contrario, l'Ile-de-France et, dans une moindre mesure, Auvergne - Rhône-Alpes qui se caractérisent par une population relativement jeune et une pauvreté contenue pré-

sentent une moindre part des revenus provenant des retraites ou des prestations. Les DOM (pour lesquels seules les données de la Martinique et de la Réunion sont disponibles) ont un profil particulier dans la répartition retraite/prestations sociales. La part des prestations sociales est très importante (respectivement de 11,7 % et 15,9 % contre en moyenne 5,3 % en métropole), alors que la part des retraites dans le revenu de l'ensemble des ménages y est faible (15 % à La Réunion par exemple) du fait de la jeunesse de leur population et d'une grande part de personnes âgées ne disposant pas d'une retraite à taux plein.

Les contrastes entre zones d'emploi

Les contrastes sont marqués entre les grands pôles urbains où la part des revenus provenant des retraites et des prestations sociales est faible et les territoires plus vieillissants du centre de la France et des littoraux océanique et méditerranéen où elle est marquée, comme par exemple les zones d'emploi de Royan ou des Sables-d'Olonne où la moitié du revenu disponible des ménages provient de retraites ou de prestations sociales.

Entre 2012 et 2014, les grands pôles urbains (Toulouse, Bor-

deaux, Nantes, Lyon...) n'ont connu qu'une faible hausse de cette part (+1,5 point de pourcentage), quand la zone d'emploi des Sables-d'Olonne, par exemple, la voyait augmenter de 4 points. Dans le littoral languedocien, cette part est relativement élevée mais son augmentation contenue du fait de la forte attractivité de ces territoires sur des populations de tout âge et d'une croissance soutenue de l'emploi.

FOCUS

Dans les quartiers de la politique de la ville de métropole, la part des retraites et prestations sociales dans les revenus disponibles de la population est plus de 10 point supérieure à ce qu'elle est en France métropolitaine.



Rapport sur la cohésion des territoires

Issu d'un dialogue étroit entre les associations d'élus et l'État, ce rapport coordonné par le Commissariat général à l'égalité des territoires établit un état des lieux de la cohésion des territoires en France.

Il identifie les principaux défis et propose une méthode pour agir en faveur de la cohésion des territoires.

Il vise à définir des priorités d'action, appelant une mobilisation conjointe des collectivités, de l'État, et plus largement de la société civile et des entreprises.

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT

cget.gouv.fr/rapport-cohesion



Respecte la charte de déontologie de la sous-direction de l'Observation et des analyses statistiques - CGET



Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Observatoire des territoires met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires, afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine.

Le CGET est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires.